

Projet d'ombrières agrivoltaïques et d'irrigation du Quercy (des Causses du Quercy au Quercy blanc)

Clôture de la concertation du projet initial

Livret support - Janvier 2024



TSE
AGRI PV



Sommaire

Le projet : concertation et évolutions p.4

- 1 Rappels : le projet et la concertation..... p. 4
- 2 Les évolutions du projet p. 6
- 3 Le calendrier de la concertation p. 7
- 4 Les supports de la concertation p. 8

Les résultats de la concertation p.9

- 5 Les parcelles abandonnées p. 10
- 6 Carte des parcelles abandonnées/maintenues..... p. 11
- 7 Le cahier des charges du développement agrivoltaïque.. p. 12
- 8 Questions du territoire : les réponses de TSE..... p. 13
- 9 Propositions du territoire : les réponses de TSE..... p. 44

Annexes p.46

- 10 Les retours écrits exhaustifs du territoire..... p. 47

Rappels : le projet et la concertation

1 Rappels : le projet et la concertation

TSE (acteur indépendant de l'énergie solaire) propose des dispositifs photovoltaïques permettant le maintien de productions agricoles et de se prémunir des phénomènes climatiques. En relations avec des agriculteurs du Lot, du Tarn et Garonne et du Lot et Garonne, et avec l'ASA (Association Syndicale Autorisée) d'irrigation du plateau de Sérignac (Lot), TSE a présenté en 2021 à 15 communes un projet qui concernait 48 parcelles.

UNE CONCERTATION de juin à novembre 2022

Pendant cette période de concertation, TSE a mis en place 3 permanences d'information et 6 ateliers qui ont permis d'informer, d'échanger avec les personnes présentes et de recueillir les expressions du territoire (remarques, questions et propositions).

Ces rencontres ont permis de présenter et d'échanger autour de la localisation des parcelles, des dimensions paysagères des dispositifs, notamment à l'aide de photomontages, de l'agriculture, de l'environnement et d'aborder les sujets liés à la construction et à l'exploitation des dispositifs agrivoltaïques dans l'éventualité de leur mise en œuvre.

Ces rencontres ont été l'occasion de mettre à disposition du territoire les informations présentées et des questionnaires à l'aide de 3 livrets pour un total de 850 exemplaires, et également disponibles sous format électronique via l'adresse électronique concertation@acceptablesavenir.eu

Une lettre d'information a été imprimée en 3766 exemplaires qui ont été distribués dans les boîtes à lettre des 15 communes concernées.

Ces livrets ont permis de recueillir 67 contributions individuelles ou collectives (200 personnes se sont exprimées) correspondant à 138 questions et 47 propositions d'évolution du projet.

Dans le respect de ses engagements, TSE a :

- répondu à toutes les questions
- analysé toutes les propositions.

Avec ce QR code, vous pouvez télécharger tous les livrets de concertation y compris ce livret de clôture.



2 Les évolutions du projet

Les décisions prises à la suite de la concertation.

Un certain temps a passé depuis le dernier atelier en date du 25/11/2022, en raison d'une période d'incertitudes liées notamment à l'envolée des coûts des matériaux qui a concerné l'ensemble des acteurs de la filière des énergies renouvelables.

Ces fortes contraintes, pour le projet, sont venues s'ajouter à celles liées aux ajustements que TSE souhaitait réaliser pour respecter les enjeux du territoire, identifiés lors de la concertation. Ces ajustements et le nouveau contexte économique modifient l'équilibre économique d'une partie du projet.

Au regard des résultats de la concertation et du contexte économique, notamment à l'envolée des coûts des matériaux qui a concerné l'ensemble des acteurs de la filière des énergies renouvelables, TSE a pris les décisions suivantes :

- 25 parcelles ont été abandonnées (voir page 9)
- réinitialisation du projet à partir d'un cahier des charges du développement agrivoltaïque co-construit avec le territoire.

REINITIALISATION DU PROJET

TSE et les agriculteurs demeurent engagés dans le projet, attachés à optimiser la co-production d'énergie verte et agricole, à limiter l'emprise au sol des structures et aider à pérenniser les exploitations agricoles.

TSE propose que le cahier des charges du développement agrivoltaïque qui sera utilisé pour réinitialiser le projet intègre :

- les éléments issus de la concertation passée
- de nouveaux éléments qui seront co-construit avec le territoire
- la possibilité de faire appel à d'autres technologies pour répondre au contexte territorial

3 Le calendrier de la concertation



Temps d'information

- **3 Expositions d'information et de dialogue** – Juin 2022
 - ✓ Présentation des premiers contours du projet
 - ✓ Distribution d'un livret de dialogue
 - ✓ Echanges entre le territoire et les porteurs de projet

Temps de discussion

- *Recueil et analyse des retours du territoire* – Juin 2022
- **3 Ateliers de discussion** – Juillet 2022
 - ✓ Présentation des premiers contours du projet (localisations)
 - ✓ Présentation des premiers retours du territoire
- **Diffusion d'une lettre d'information** – Octobre 2022
- **3 Ateliers de discussion** – Novembre 2022
 - ✓ Présentation des premiers contours du projet (photomontages)
 - ✓ Présentation des premiers retours du territoire
- *Recueil et analyse des retours du territoire* – Nov. 2022 à Dec. 2023

Clôture de la concertation

- **Diffusion d'une lettre d'information** – Janvier 2024
- **Diffusion de ce livret de clôture de la concertation du projet initial** – Janvier 2024

4 Les supports de la concertation

Temps d'information

- Livret d'information et de dialogue
 - Etape 1 – Volume 1
 - Etape 1 – Volume 2

Temps de discussion

- Livret d'information et de dialogue
 - Etape 2 – Volume 1
 - Etape 2 – Volume 2
- Livret Questions/Réponses

Clôture de la concertation

- Livret de clôture de la concertation

Avec ce QR code, vous pouvez télécharger l'ensemble des livrets présentés ci-dessus



Les résultats de la concertation

5 Les parcelles abandonnées

Au regard des résultats de la concertation et du contexte économique, notamment à l'envolée des coûts des matériaux qui a concerné l'ensemble des acteurs de la filière des énergies renouvelables, TSE a pris les décisions suivantes :

- 25 parcelles ont été abandonnées
- réinitialisation du projet à partir d'un cahier des charges du développement agrivoltaïque co-construit avec le territoire.

Liste des 25 parcelles en étude abandonnées pour l'implantation potentielle du projet :

| | |
|-------------------------|--|
| Montaigu-de-Quercy | Parcelle 226 |
| Courbiac | Parcelles 232 et 214 |
| Masquières | Parcelles 222 et 233 |
| Thézac | Parcelle 144 |
| Mauroux | Parcelles 73, 3, 5 et 69 |
| Montcuq-en-Quercy-Blanc | Parcelles 225 et 193 |
| Le Boulvé | Parcelles 41 et 221 |
| Saux | Parcelle 183 |
| Serignac | Parcelles 10/11, 2, 223, 64/65, 200, 187, 194 et 195 |
| St-Matré | Parcelles 192 et 56 |

6 Carte des parcelles : abandonnées / maintenues

Carte des parcelles en étude abandonnées / maintenues pour
l'implantation potentielle du projet :



7 Le cahier des charges

TSE et les agriculteurs demeurent engagés dans le projet, attachés à optimiser la co-production d'énergie verte et agricole, à limiter l'emprise au sol des structures et aider à pérenniser les exploitations agricoles.

TSE propose que le cahier des charges du développement agrivoltaïque qui sera utilisé pour réinitialiser le projet intègre :

- les éléments issus de la concertation passée
- de nouveaux éléments qui seront co-construit avec le territoire
- la possibilité de faire appel à d'autres technologies pour répondre au contexte territorial

8 Questions du territoire : les réponses de TSE :

| | |
|---|------------|
| TSE et le projet..... | p. 13 à 19 |
| Concept de l’Agrivoltaïsme..... | p. 20 à 22 |
| Fonctionnement entretien et sécurité..... | p. 23 à 27 |
| Localisation..... | p. 28 à 29 |
| Environnement, Paysage et Tourisme | p. 30 à 34 |
| Poste source..... | p. 34 à 35 |
| Impacts directs..... | p. 36 à 38 |
| Futur de l’exploitation..... | p. 39 à 41 |
| Nuisances..... | p. 42 |

Questions non modifiées du territoire : en noir

Traduit de l’anglais par Acceptables Avenirs : en violet

Réponses du 21/11/22 – Livret QR n°1

Nouvelles réponses 2023

Nouvelles questions 2023 -> Réponses du 21/11/22

TSE et le projet

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Ce type de projet a-t-il déjà été en place ailleurs en France ?

REPONSE TSE

Un premier projet pilote a été inauguré au moins de septembre 2022 à Amance en Haute-Saône.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Le projet TSE de la Haute-Saône n'est pas encore en fonctionnement et il est expérimental pour 9 ans.

1. Pourquoi le dupliquer dès à présent à grande échelle sur 150 ha avant la construction du site expérimental de la Haute Saône et ne pas attendre les premiers résultats ?
2. Si l'expérimentation n'a pas commencé, pourquoi la développer à grande échelle avant ?
3. Comment se fait-il que vous puissiez proposer un tel projet alors que le site pilote de Haute Saône vient à peine d'être construit ?
4. TSE s'engage à la remise en état des sites dans 40 ans comment ? Quelles garanties ? Quel montant ? Les fonds seront-ils sous séquestre à la CDC ?

REPONSE TSE

De très nombreuses études ont déjà été menées dans le monde et ont démontré les effets bénéfiques d'une ombrière agrivoltaïque.

<https://www.sia-partners.com/fr/actualites-et-publications/de-nos-experts/lagrivoltaisme-des-promesses-aux-premiers-resultats>

<https://www.lafranceagricole.fr/cultures/article/805391/il-cultive-4-5-hectares-de-legumes-sous-des-panneaux-solaires>

https://www.challenges.fr/green-economie/agrivoltaisme-lenergie-solaire-photovoltaique-nouvelle-solution-des-agriculteurs-pour-proteger-leurs-recoltes_826815

<https://www.revolution-energetique.com/agrivoltaisme-le-senat-favorable-a-un-developpement-tres-encadre-de-la-filiere/>

<https://presse.ademe.fr/2022/04/photovoltaique-et-terrains-agricoles-un-enjeu-au-coeur-des-objectifs-energetiques.html>

L'objectif des expérimentations menées sur les 11 sites pilotes est de caractériser finement toutes les incidences de l'ombrière sur les différentes variétés cultivées, et d'affiner le conseil auprès des agriculteurs et techniciens de coopératives (choix de précocité variétale, date et densité de semis) pour qu'ils en perçoivent tous les retours positifs.

Il n'est donc pas nécessaire d'attendre avant de faire profiter les agriculteurs d'un outil les aidant à lutter contre le réchauffement climatique.

TSE prend l'engagement, si l'agriculteur ne souhaite pas garder le système, de démanteler intégralement l'installation à l'issue de la durée du bail. Toute cette installation est faite pour être intégralement réversible et est recyclable à plus de 95%. Les coûts de démantèlement seront provisionnés au cours des 5 dernières années d'exploitation du système.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quels seraient les avis techniques validés sur ce projet ? Quelles études sont mises en place et par qui ? CEA / INRAE / GIEC ?

Quel sont les avis techniques et le bureau d'étude sur la construction d'un tel projet ?

REPOSE TSE

TSE développe 11 sites pilotes répartis sur tout le territoire français. Il mène 9 années d'études sur chacun de ces sites afin de tester un maximum de grandes cultures et/ou d'élevages.

Ces expérimentations sont menées en partenariat avec des acteurs scientifiques de premiers plans : l'INRAE, l'Institut de l'Élevage (IDELE), le CEA, certaines Chambres d'agriculture, des spécialistes de la physiologie végétale, des coopératives partenaires etc.

Les résultats de ces expérimentations seront partagés avec tous les agriculteurs porteurs de projet.

TSE a fait auditer le système par un bureau de contrôle français (Apave).

De plus TSE, en phase d'étude du système, s'est appuyé sur des sociétés renommées dans leur domaine, notamment DEP, Fatzer, Chaber MTI, K-Epsilon pour la conception, le calcul, le montage de la structure et la fourniture des câbles en acier.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Pourquoi n'existe-t-il pas d'études préliminaires du CSTB (centre scientifique du BTP) en condition de fonctionnement à échelle réduite ?

REPOSE TSE

TSE a privilégié les simulations numériques afin de réduire les temps de développement du système. De nombreuses heures de calculs numériques ont été effectués pour dimensionner cette structure d'ombrière.

De plus, les démonstrateurs sont équipés de plusieurs capteurs mécaniques (accéléromètres, axes dynamométriques, etc.) afin de monitorer les vibrations et les tensions dans les câbles en temps réel. Il s'agit donc de maquette à échelle réelle, beaucoup plus fiable que celles à échelle réduite.

Cependant, des essais sur des sous-ensembles ont été effectués en amont en laboratoire pendant la phase de développement du système.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Par exemple, un projet de loi prévoit d'imposer aux grandes surfaces la couverture de la moitié de leur parking par des ombrières. Pourquoi TSE ne s'orientent-ils pas vers cette direction plutôt que de détruire un paysage naturel et respecté par les citoyens. Cette vallée reste entièrement pure de tout élément néfaste.

Quelle est la raison d'avoir choisi un si mauvais endroit pour ce type de projet ? Allez voir les parkings de supermarchés.

REPOSE TSE

La couverture des parkings de grandes surfaces ne suffira pas à répondre aux besoins en énergie solaire fixés par la France. Il est nécessaire de mettre en place en parallèle différentes initiatives/alternatives permettant de développer le solaire. Le projet de loi fait d'ailleurs aussi mention de l'agrivoltaïsme.

Augmenter la capacité de production d'électricité est un besoin impératif pour notre pays, TSE s'emploie à proposer des solutions permettant de répondre à la fois à ces impératifs énergétique et agricole.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Une étude a été réalisée par l'INRAE et Sun Agri pendant 12 ans. Cette étude donne des résultats opposables aux affirmations de TSE (rendement réduit de 40% à équivalent etc.). Ont-elles été prises en compte ? Pourquoi les valeurs ressorties ne sont-elles pas dans le dossier ?

REPONSE TSE

De très nombreuses études ont été menées dans le monde entier qui ont démontré l'impact bénéfique d'un ombrage partiel et tournant sur la culture, la prairie et/ou l'élevage (baisse du stress thermique pour les animaux notamment).

<https://www.sia-partners.com/fr/actualites-et-publications/de-nos-experts/lagrivoltaisme-des-promesses-aux-premiers-resultats>

<https://www.lafranceagricole.fr/cultures/article/805391/il-cultive-4-5-hectares-de-legumes-sous-des-panneaux-solaires>

https://www.challenges.fr/green-economie/agrivoltaisme-lenergie-solaire-photovoltaique-nouvelle-solution-des-agriculteurs-pour-protoger-leurs-recoltes_826815

<https://www.revolution-energetique.com/agrivoltaisme-le-senat-favorable-a-un-developpement-tres-encadre-de-la-filiere/>

<https://presse.ademe.fr/2022/04/photovoltaique-et-terrains-agricoles-un-enjeu-au-coeur-des-objectifs-energetiques.html>

Les études de l'INRAE et de SunAgri ont, elles aussi, démontré de nombreux impacts bénéfiques. Elles ont été uniquement réalisées sur des vignes et de l'arboriculture, et non sur de la grande culture. Elles ne peuvent donc pas directement être utilisées.

Notre premier essai, réalisé sur du soja semé début juin en Haute-Saône sous la 1ère ombrière construite (pilote expérimental), a déjà permis de démontrer des effets bénéfiques en termes de protection de la culture grâce aux panneaux sur plusieurs aléas climatiques : grêle, stress thermique (très fortes chaleurs) et hydrique (sécheresse). Les résultats n'ont pas été publiés dans le dossier car à cette date l'essai n'avait pas débuté. Nous enrichissons celui-ci au fur et à mesure des retours.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Comment imaginer que vous êtes capables de nous demander de participer à la mise à mort d'un village ? Pourquoi acceptez-vous de massacrer notre village pour un peu de fric que vous pouvez faire ailleurs – curieux ?

REPONSE TSE

La volonté de TSE est que les impacts soient le plus limités possibles pour les habitants et l'ensemble du territoire, d'où la mise en place d'une démarche de concertation.

Cette démarche de concertation menée avec Acceptables Avenirs permet de recueillir les remarques et les propositions du territoire afin d'aider les équipes de TSE à coconstruire un projet cohérent et commun. Face au contexte climatique, agricole et économique, TSE souhaite proposer un projet de territoire.

Le monde agricole actuel traverse une crise : les coûts de production en hausse, les prix de vente fluctuants, la multiplication des normes, les conditions climatiques. Les ombrières constituent une solution de protection pour les cultures et ainsi consolident le maintien des exploitations agricoles du territoire (Communes, Communautés de communes...).

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Combien du temps dure le bail ?

REPONSE TSE

Le bail a une durée de 40 ans, renouvelable deux fois 5 ans.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Nous n'avons pas été informés par TSE ou Acceptables Avenirs de cette proposition mais nous en avons été informés par des voisins à la fin du mois de juillet. Apparemment, des affiches ont été apposées en mairie, mais nous n'avons jamais eu de raison de nous rendre à la mairie et n'avons donc aucune idée de cette proposition. Étant donné que notre maison se trouve à 200 mètres du projet, nous sommes très inquiets de savoir pourquoi TSE ne nous a pas contactés directement, plutôt que de laisser la Mairie s'en charger.

REPOSE TSE

La méthodologie du bureau d'étude Acceptables Avenirs en termes de communication sur le territoire s'oriente vers un processus collectif et non individuel afin de n'oublier personne lors d'envoi de courriers personnalisés. Toutefois, rencontrer TSE afin de discuter plus précisément d'une parcelle en étude est envisageable.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Qu'en est-il de la société TSE (transparence sur ce type de projet) ?

Ces projets sont financés in fine par des fonds publics (taxes ENR, engagement des gouvernements, prix du kW à la revente etc.).

Le capital de TSE est composé pour 61 % par deux sociétés étrangères. En période économique tendue, le produit des fonds publics d'investissement doivent-ils partir à l'étranger ?

Le Chiffre d'Affaire a estimé sur 25 ans est de plus de 4.5 Mrd/€ pour 150 MW par 10 sites TSE = -THIRD STEP GmbH Berlin /-Valfidus invest SCA Luxembourg/-DMSE SARL / - THIRD STEP GmbH Berlin

Quelle sont les relations de TSE avec Zonghy Mansion à Shanghai ? Quelle sont les relations de TSE avec Canadian solar ? Qui est TSE ? THIRD STEP ENERGIE Sophia Antipolis, Toulouse, BERLIN, Clermont-Ferrand (création 2022)

REPOSE TSE

- La société TSE est détenue par des actionnaires français.
- Valfidus est une société holding dont les activités sont en France (Sepalumic, Valimmo, Valénergie, etc.).
- TS GmbH est détenue à 100% par des sociétés françaises (Altus Energy et Solais).
- DMSE est également une société française.

Par ailleurs, les projets ne sont pas financés par des fonds publics mais par de la dette et des fonds propres levés auprès d'acteurs privés ou concurrentiels.

Enfin, l'énergie solaire peut maintenant se passer de subventions à travers les mécanismes d'appel d'offres et les contrats d'achats avec EDF. Cette énergie n'est donc pas subventionnée mais au contraire contribue à travers les impôts qu'elle paie au financement des mesures de l'Etat visant à protéger les citoyens et les entreprises de la hausse des prix de l'énergie.

TSE a des relations purement commerciales avec les fournisseurs de panneaux solaires comme Canadian Solar.

TSE est une société créée en 2016 dont le siège est à Valbonne (06). Les autres adresses de TSE mentionnées correspondent à des établissements secondaires, là où sont situées nos agences.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Après la réunion de Jeudi 7 Juillet, ne serait-il pas souhaitable de faire une réunion publique ?

REPOSE TSE

TSE a fait appel à Acceptables Avenirs pour nous aider à organiser et animer ces ateliers de concertation. La méthodologie propose des permanences publiques permettant ainsi d'échanger avec le plus grand nombre et de répondre au maximum de questions, laissant la parole à tous.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Aujourd'hui si le projet est validé, quelles garanties avons-nous que d'autres projets ne voient pas le jour ? Ce projet sera-t-il une étape appelant à d'autres projets sur Roquecor de la part de TSE ou autres sociétés ? Est-il une porte ouverte à d'autres projets ?

REPONSE TSE

Pour des raisons de capacité d'accueil sur le réseau électrique fixées par RTE (Réseau de Transport d'Electricité), ce projet d'ombrières agrivoltaïques du Quercy ne pourra pas excéder une puissance maximale de 148MWc.

Le métier de TSE est de développer des projets solaires afin de répondre aux objectifs de la PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Energie).

Cependant, tous les projets énergétiques du territoire sont évalués par les services de l'Etat qui les autoriseront ou non, en cohérence avec les dynamiques et enjeux du territoire.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Pourquoi ce type de projet peut être bienvenu dans de vastes plaines sans habitations et devient une démarche nuisante et toxique pour un village ? Où sont les exemples pour ce type d'implantation ? Pourquoi Mauroux ? La France est immense et ne manque pas d'immenses surfaces appropriées. Pourquoi se faufiler entre les hameaux ? Proche des habitations, des gîtes, des villages de vacances ?

REPONSE TSE

L'ombrière est une structure permettant de répondre aux enjeux agricoles et énergétiques. Cette solution est donc proposée aux agriculteurs de France.

La démarche que TSE met en place dont la concertation fait partie, permet de créer un projet coconstruit au sein de chaque territoire.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Pourquoi ne pas utiliser les friches industrielles et surtout les centaines de milliers d'hectares longeant les autoroutes au lieu de venir pourrir une si jolie région ?

REPONSE TSE

TSE a déjà déployé, et continu de le faire, de nombreuses installations sur des « friches industrielles ».

Malheureusement à ce jour il ne reste que 10% de ces surfaces et étant donné la demande très forte en besoin d'ENR ces friches, restantes, ne seront pas suffisantes.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quel est le cycle de vie du projet ?

REPONSE TSE

L'engagement entre TSE et le propriétaire et l'exploitant agricole est convenu pour une durée de quarante années pleines et successives avec la faculté d'en prolonger la durée, deux fois, pour une période de cinq années supplémentaires à chaque fois.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Nous questionnons l'habilitation de M. Izard à prendre des décisions de zonage dans une commune qui n'est pas la sienne et surtout sans la moindre concertation avec les riverains.

REPOSE TSE

Les décisions concernant le projet sont prises exclusivement par l'entreprise TSE. Monsieur Izard intervient dans les concertations préalables aux décisions avec les membres de l'ASA qu'il préside, les propriétaires exploitants et le territoire (maires, riverains...).

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Dans le bail emphytéotique que vous allez faire signer aux agriculteurs, il y aura très certainement toutes les conditions d'exploitation des installations. Vous nous avez souvent dit que vous vouliez afficher une transparence totale. Pouvez-vous donc nous communiquer un exemple type de contrat emphytéotique que vous allez faire signer aux agriculteurs ? Nous vous en remercions par avance.

REPOSE TSE

A ce jour, il n'y a que des « Promesses de Baux Emphytéotiques » qui sont signées, donc TSE n'est pas en mesure de fournir un exemple de bail. Toutefois, les bases sont que : le bail est tripartite et signé entre (1) le propriétaire (2) la société de projet (3) l'exploitant agricole. Propriétaire et exploitant doivent effectivement être d'accord car ils s'engagent à régulariser une résiliation partielle du bail rural en place afin de permettre notre bail. L'exploitant conservera l'usage et la jouissance des terrains, à l'exception des zones suivantes prises à bail par la société de projet : (i) un volume supérieur représentant la zone d'implantation des modules (ii) volume en tréfond pour ancrage des massifs de haubans (iii) volume pour implantation du poste de livraison.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Aucune présentation précise de l'entreprise capitalistique TSE : son actionariat ? ses filiales ? ses holdings ? sa santé financière ? ses visées (nécessairement financières..)

REPOSE TSE

TSE a été fondée en 2012. Nous sommes donc un acteur du secteur depuis de nombreuses années et avons développé une réelle expertise dans le développement de centrales solaires à chaque étape du projet : Développement, Ingénierie, Financement, Construction... Nous sommes un des derniers acteurs indépendants de l'énergie en France.

Nous réalisons aujourd'hui un chiffre d'affaires total de 26 M€. Chaque centrale est une société indépendante, dont le chiffre d'affaires n'est pas consolidé au niveau du groupe TSE (ce qui explique pourquoi le CA du groupe TSE est quasiment nul). Directement corrélé à la production d'énergie qui est constante d'une année sur l'autre, le CA de chaque centrale (et donc celui du groupe TSE) est lui aussi constant.

Nos 4 actionnaires (Valfidus, Emeraude, Altus Energy et Solais) sont des sociétés familiales industrielles qui réalisent un CA total de plus d'1 milliard d'Euro, et qui, comme tous les groupes familiaux, partagent une vision très long terme de leur engagement à nos côtés. Parmi nos actionnaires, Altus Energy et Solais, entreprises pionnières du solaire, ont développé plus de 120 projets de centrales solaires.

Pour le développement de nos nouveaux projets de centrales, 4 banques Françaises nous font confiance et nous accompagnent depuis la création : Le Crédit Mutuel, la Caisse d'Épargne, la Banque Postale et la Banque Publique d'Investissement (BPI).

Cette solidité financière nous a d'ailleurs permis d'accélérer notre développement. Ainsi, TSE a développé, construit et exploite depuis mai 2021 la centrale solaire de Marville, la deuxième centrale solaire de France en termes de puissance (155 MWc). A ce titre, TSE a monté plus de 100 m€ de financements en dette et en fonds propres pour financer la construction de cette centrale et a respecté son planning de construction et de raccordement dans une période très complexe.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

La question est de savoir ce qui justifie l'implantation d'ombrières sur notre territoire ? Les porteurs de projet ont l'audace d'appeler ces ombrières « la Canopée » ! Est-ce de la provocation ?

REPOSE TSE

L'ombrière est une structure permettant de répondre aux enjeux agricoles et énergétiques. Cette solution est donc proposée aux agriculteurs de France.
La démarche que TSE met en place dont la concertation fait partie, permet de créer un projet coconstruit au sein de chaque territoire.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quel organisme agronomique indépendant du lobby des énergies voltaïque peut certifier aujourd'hui la plus-value de rendement sachant qu'il y a à ce jour un seul exemple de 3 hectares en France sur une culture de soja en Haute Saône ?

REPOSE TSE

De très nombreuses études ont déjà été menées dans le monde et ont démontré les effets bénéfiques d'une ombrière agrivoltaïque.

<https://www.sia-partners.com/fr/actualites-et-publications/de-nos-experts/lagrivoltaisme-des-promesses-aux-premiers-resultats>

<https://www.lafranceagricole.fr/cultures/article/805391/il-cultive-4-5-hectares-de-legumes-sous-des-panneaux-solaires>

https://www.challenges.fr/green-economie/agrivoltaisme-lenergie-solaire-photovoltaïque-nouvelle-solution-des-agriculteurs-pour-proteger-leurs-recoltes_826815

<https://www.revolution-energetique.com/agrivoltaisme-le-senat-favorable-a-un-developpement-tres-encadre-de-la-filiere/>

<https://presse.ademe.fr/2022/04/photovoltaïque-et-terrains-agricoles-un-enjeu-au-coeur-des-objectifs-energetiques.html>

L'objectif des expérimentations menées sur les 11 sites pilotes est de caractériser finement toutes les incidences de l'ombrière sur les différentes variétés cultivées, et d'affiner le conseil auprès des agriculteurs et techniciens de coopératives (choix de précocité variétale, date et densité de semis) pour qu'ils en perçoivent tous les retours positifs.

Il n'est donc pas nécessaire d'attendre avant de faire profiter les agriculteurs d'un outil les aidant à lutter contre le réchauffement climatique.

TSE prend l'engagement, si l'agriculteur ne souhaite pas garder le système, de démanteler intégralement l'installation à l'issue de la durée du bail. Toute cette installation est faite pour être intégralement réversible et est recyclable à plus de 95%. Les coûts de démantèlement seront provisionnés au cours des 5 dernières années d'exploitation du système.

TSE développe 11 sites pilotes répartis sur tout le territoire français. Il mène 9 années d'études sur chacun de ces sites afin de tester un maximum de grandes cultures et/ou d'élevages.

Ces expérimentations sont menées en partenariat avec des acteurs scientifiques de premiers plans : l'INRAE, l'Institut de l'Élevage (IDELE), le CEA, certaines Chambres d'agriculture, des spécialistes de la physiologie végétale, des coopératives partenaires etc.

Les résultats de ces expérimentations seront partagés avec tous les agriculteurs porteurs de projet.

TSE a fait auditer le système par un bureau de contrôle français (Apave).

De plus TSE, en phase d'étude du système, s'est appuyé sur des sociétés renommées dans leur domaine, notamment DEP, Fatzer, Chaber MTI, K-Epsilon pour la conception, le calcul, le montage de la structure et la fourniture des câbles en acier.

Concept de l'Agrivoltaïsme

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quel est l'engagement contractuel de l'agriculteur sur l'exploitation agricole de la parcelle lorsque les ombrières seront effectives et apporteront un revenu permettant à celui-ci de choisir de ne plus travailler la terre ?

REPONSE TSE

La définition de l'agrivoltaïsme nécessite une continuité du projet agricole sous les panneaux photovoltaïques. Les services de l'état et l'étude préalable agricole vont s'assurer que ce soit bien le cas.

Par ailleurs, le loyer a été évalué et est moins important que celui de projets de centrale au sol, afin de ne pas inciter les agriculteurs à arrêter leur production (cf. recommandations de l'ADEME sur les projets agrivoltaïques).

Au sein des promesses de bail établies avec les agriculteurs, TSE a fait en sorte de maintenir une activité agricole sur la parcelle. En effet, s'il n'y a plus d'exploitation agricole sous l'ombrière, l'exploitant ne percevra plus sa rémunération. L'engagement contractuel de l'agriculteur est donc de poursuivre une exploitation effective des terrains. Dans l'hypothèse où il cesserait cette exploitation effective, la rémunération ne lui serait plus versée.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

De nombreuses questions doivent trouver une réponse et, comme nous n'avons pas été informés des réunions qui ont eu lieu, nous ne connaissons pas tous les faits... Quelles cultures pousseront sous les panneaux ?

De quelles cultures parle-t-on ? Soja ? blé, légumineuses ? Sorgo ? Fruits ? Aucun exemple de culture n'a été cité

REPONSE TSE

Globalement, les exploitants souhaitent continuer leurs pratiques : grandes cultures et élevage. Toutefois, les projets agricoles sont en train d'être travaillés entre les agriculteurs et TSE. Certains ont envie d'expérimenter de nouvelles filières, avec des débouchés locaux et/ou des cultures à forte valeur ajoutée.

Après, l'ombrière peut devenir un support pour tester de nouvelles cultures afin de répondre aux exigences de demain, au besoin d'autonomie protéique de l'Europe (culture de légumineuses pour l'alimentation animale et humaine : soja, pois, lentilles...).

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Agrivoltaïsme est-il un nouveau concept technologique, ou de la sémantique destinée à verdir un projet industriel de production électrique ?

Quelles seraient les études qui permettent de confirmer les valeurs qualitatives affichées du projet d'ombrages photovoltaïques dynamiques ? EXEMPLE : Gain hydrométrique, productivité /ha protection gel etc. Par qui ont-elles été faites et quelles sont leur niveau de compétence reconnue ?

REPONSE TSE

Selon la définition de l'ADEME, « l'agrivoltaïsme est la synergie entre production agricole et production photovoltaïque sur une même surface de parcelle. L'installation agrivoltaïque doit ainsi apporter un service en réponse à une problématique agricole. »

Cette notion constitue un nouveau concept permettant de produire de l'énergie solaire tout en permettant aux agriculteurs de poursuivre leur activité et de lutter contre les aléas climatiques. Il ne s'agit donc pas d'installer seulement des panneaux photovoltaïques au sol sur une parcelle agricole.

L'exploitant peut continuer de cultiver, semer, faucher, récolter avec ses machines, et/ou y faire pâturer ses animaux (bovins, ovins) à l'ombre, avec une prairie disponible plus longtemps puisqu'elle est protégée de la chaleur.

Nous avons 11 sites pilotes répartis sur tout le territoire sur lesquels nous menons 9 années d'études afin de tester un maximum de grandes cultures et/ou d'élevages. Ces expérimentations sont réalisées en partenariat avec des acteurs scientifiques reconnus : l'INRAE, l'Institut de l'Élevage (IDELE), le CEA, certaines Chambres d'agriculture, nos coopératives partenaires etc.

Le rendement, la biomasse foliaire, la photosynthèse, l'évapotranspiration et l'économie en irrigation générée, la composition biochimique (protéines, huile, fourrage) (etc..) : de très nombreuses données vont être étudiées pour chaque variété de cultures et permettront de confirmer les impacts bénéfiques de l'ombrière.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Qu'entendez-vous par la réversibilité du projet? Comment le projet peut-il être adaptable ?

REPONSE TSE

Les projets TSE sont réversibles pour deux raisons. Tout d'abord par le fait qu'il est possible de faire de nombreuses productions agricoles en dessous (céréales, oléagineux, protéagineux, maraichage... élevages...fourrages...) tant en irriguées qu'en sec. De plus, à la fin vie du projet, TSE s'engage (contractuellement) à restituer la parcelle, au propriétaire (et ou exploitant) dans le même état qu'à la date de démarrage.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Les parcelles concernées sur le maurouxois ne sont même pas toutes exploitées et là d'un coup de baguette magique elles le seront?

REPONSE TSE

Non car nos installations répondent au cahier des charge de l'agrivoltaïme correspondant à un cadre légal très strict. Par conséquent nous ne pouvons pas nous déployer ailleurs que sur des Zones A (agricoles). De plus, il est important de préciser que les parcelles retenues doivent être exploitées (cultivées) tout au long de la vie du projet.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Je suppose que l'agriculteur reçoit un "loyer" pour l'utilisation de ses terres ?

REPONSE TSE

La définition de l'agrivoltaïme nécessite une continuité du projet agricole sous les panneaux photovoltaïques. Les services de l'état et l'étude préalable agricole vont s'assurer que ce soit bien le cas. Par ailleurs, le loyer a été évalué et est moins important que celui de projets de centrale au sol, afin de ne pas inciter les agriculteurs à arrêter leur production (cf. recommandations de l'ADEME sur les projets agrivoltaïques). Au sein des promesses de bail établies avec les agriculteurs, TSE a fait en sorte de maintenir une activité agricole sur la parcelle. En effet, s'il n'y a plus d'exploitation agricole sous l'ombrière, l'exploitant ne percevra plus sa rémunération. L'engagement contractuel de l'agriculteur est donc de poursuivre une exploitation effective des terrains. Dans l'hypothèse où il cesserait cette exploitation effective, la rémunération ne lui serait plus versée.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Vous êtes en train d'enfumer les agriculteurs avec une 'carotte' financière, Vous leur avez expliqué que leurs cultures ne pousseront pas?

REPOSE TSE

Selon la définition de l'ADEME, « l'agrivoltaïsme est la synergie entre production agricole et production photovoltaïque sur une même surface de parcelle. L'installation agrivoltaïque doit ainsi apporter un service en réponse à une problématique agricole. »

Cette notion constitue un nouveau concept permettant de produire de l'énergie solaire tout en permettant aux agriculteurs de poursuivre leur activité et de lutter contre les aléas climatiques. Il ne s'agit donc pas d'installer seulement des panneaux photovoltaïques au sol sur une parcelle agricole.

L'exploitant peut continuer de cultiver, semer, faucher, récolter avec ses machines, et/ou y faire pâturer ses animaux (bovins, ovins) à l'ombre, avec une prairie disponible plus longtemps puisqu'elle est protégée de la chaleur.

Nous avons 11 sites pilotes répartis sur tout le territoire sur lesquels nous menons 9 années d'études afin de tester un maximum de grandes cultures et/ou d'élevages. Ces expérimentations sont réalisées en partenariat avec des acteurs scientifiques reconnus : l'INRAE, l'Institut de l'Élevage (IDELE), le CEA, certaines Chambres d'agriculture, nos coopératives partenaires etc.

Le rendement, la biomasse foliaire, la photosynthèse, l'évapotranspiration et l'économie en irrigation générée, la composition biochimique (protéines, huile, fourrage) (etc..) : de très nombreuses données vont être étudiées pour chaque variété de cultures et permettront de confirmer les impacts bénéfiques de l'ombrière.

L'ombrage tournant et partiel de la structure aura un impact négligeable sur la photosynthèse des plantes.

De plus, la photosynthèse, ne dépend pas uniquement de la lumière mais aussi par exemple de la température, de la baisse de chaleur dans le sol et au niveau du feuillage. Ainsi, l'ombrière va permettre de compenser, voire d'augmenter l'activité photosynthétique et l'assimilation de CO₂ par les plantes à certaines périodes de l'année, notamment estivales.

Ce phénomène a déjà été démontré dans plusieurs articles scientifiques récents. TSE a également pu le vérifier sur le soja sous l'ombrière du site pilote d'Amance, au cours du 1^{er} été de test, en comparaison avec la parcelle témoin. Les panneaux ont protégé la culture des stress thermique, hydrique, et permis malgré l'ombrage partiel et mobile une meilleure activité photosynthétique.

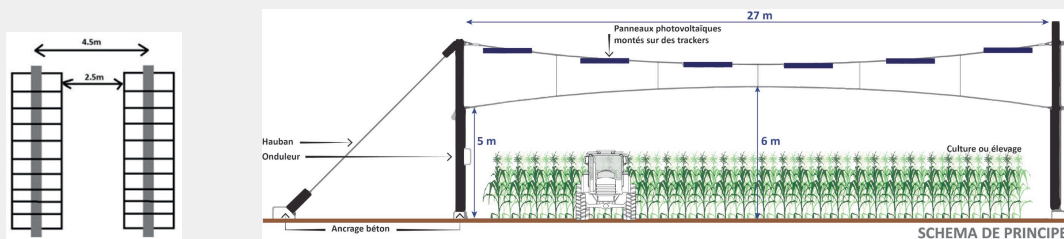
Fonctionnement, Entretien et Sécurité

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Combien de lignes parallèles de panneaux photovoltaïques seront installées dans un champ ?
Distance entre les panneaux photovoltaïques sur chaque ligne ?

REPOSE TSE

Chaque projet d'ombrière tente de s'adapter à la parcelle. Le nombre de lignes parallèles de panneaux photovoltaïques dépend donc de chaque design.
Chaque portée de l'ombrière comportera un total de 6 tables constituées de 9 ou 10 panneaux photovoltaïques consécutifs. Lorsque les panneaux seront en position horizontale, l'espacement entre deux tables atteindra 2,5 m contre 4,5 m en position verticale.



QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quelle serait la quantité de panneaux à l'hectare et le taux de recouvrement ?
La portée en poteaux est de 27 m, la hauteur basse est de 5 m pour le passage, quelle serait la hauteur du haut du panneau une fois inclinée ?
Compte tenu de la portée de 27 m et de la flèche des supports, quelle serait la hauteur des piliers de support et leur diamètre ?
Quelle serait la quantité de piliers et de leur espacement à l'hectare ?
Quel serait le dimensionnement des ancrages dans le sol des piliers et de leur renfort ainsi que leur emprise au sol ? Comment le calcul de 0.5 % a-t-il été valorisé et par qui ?

REPOSE TSE

Pour un hectare, la quantité de panneaux est d'environ 1 800. Le taux de recouvrement se situe entre 42% et 45% de la surface.
La hauteur maximale de la structure avec les panneaux placés à la verticale est de 8,5 m maximum.
Les piliers de support mesurent environ 7,6 m de haut. Le diamètre maximal est autour de 300 mm. Sur un hectare, la quantité de piliers est de 44.
Le dimensionnement des ancrages des piliers dépend de la nature du sol. La profondeur des ancrages peut varier en fonction du type de sol. Toutefois, leur emprise représente environ 0.5% de la surface totale de l'ombrière. Le calcul est fait par rapport à la surface totale des ancrages, divisée par la surface totale de l'ombrière.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Comment les phénomènes météorologiques violents affecteront-ils les panneaux, comme la récente tempête de grêle ?

Comment les intempéries affecteront-elles les panneaux, comme la récente tempête de grêle ?

REPOSE TSE

Les modules photovoltaïques respectent la norme IEC 61215. Ainsi, les panneaux peuvent résister à des impacts de grêlons d'une taille d'une balle de golf. De plus, les panneaux s'orientent automatiquement en position de sécurité en cas de vents forts, chutes de neige et de grêle importantes.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quelle est la probabilité que des oiseaux frappent plusieurs fois les panneaux ?

REPONSE TSE

La vitesse de rotation des panneaux est très faible, de l'ordre de quelques degrés par minute. Elle ne constitue pas un danger soudain ou imprévisible pour les oiseaux.

Selon le rapport de l'ADEME qui dresse l'état de l'art des impacts des énergies renouvelables sur la biodiversité, paru en 2022, peu d'études disponibles permettent de caractériser et de qualifier le risque de collision d'oiseaux. A travers la bibliographie disponible, l'ADEME estime que ce risque de collision reste généralement négligeable et, a priori, à faible enjeu en France. Il convient de souligner que l'étude d'impact en cours de réalisation s'attachera à analyser ce risque afin qu'il soit pris en compte dans la conception du projet (éviter des secteurs à enjeux).

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quelle est la nature et la fréquence de l'entretien courant ? Quid du nettoyage impératif de manière régulière, de panneaux mobiles situés à 7 m de haut ?

REPONSE TSE

Tous les 3 ans, les moteurs seront graissés avec de la graisse de qualité alimentaire. De plus, une inspection visuelle de la structure se fera en parallèle.

Par ailleurs, le système est surveillé à distance et permet d'intervenir seulement en cas de besoin. En cas de besoin, l'agriculteur peut contacter la société afin d'alerter d'un problème.

Un nettoyage des panneaux pourra être mené jusqu'à deux fois par an si nécessaire. La maintenance sera réalisée en accord avec l'agriculteur entre deux cultures.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quelles sont les dispositions en matière de sécurité ? Comment sera-t-elle surveillée ? Y aura-t-il des bâtiments supplémentaires ?

REPONSE TSE

Des caméras de surveillance et un système d'alarme seront installés. Chaque projet dispose d'un poste préfabriqué de raccordement au réseau électrique.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Où l'équipe chargée de la construction et/ou de la maintenance stationnera-t-elle ses véhicules ? Pendant combien de temps les perturbations seront-elles présentes dans la zone si la proposition est mise en œuvre ? Quand est-il prévu de commencer si la planification est accordée ?

REPONSE TSE

L'équipe maintenance stationnera les véhicules le plus proche possible de l'ombrière en accord avec l'agriculteur, en minimisant l'impact pour les activités agricoles.

La maintenance sera planifiée en avance pour des périodes immédiatement après la récolte.

La construction d'une ombrière représente environ 6 mois de chantier en fonction des conditions météorologiques.

Le démarrage du chantier tient compte de nombreux paramètres, par exemple des contraintes agricoles de l'exploitant ou autres.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Sur la parcelle 190, comment sera fait l'accès au chantier ? La propriété de Cubertou est traversée par un petit chemin, sera-t-il utilisé ?

Parcelle 190 : Quelle serait la surface utilisée pour l'implantation de l'installation ? Les riverains ont-ils été consultés ?

Notre projet à nous était de faire de la maison de Cubertou un gîte = quel impact visuel ? Y aura-t-il un massif d'arbre conséquent pour éviter l'impact visuel ? (Parcelle 190)

REPONSE TSE

A l'heure actuelle, les designs des projets ne sont pas finalisés, ni validés par les agriculteurs. Leur aspect provisoire ne nous permet donc pas encore de nous positionner sur les accès du chantier et la surface utilisée et les impacts engendrés.

Les impacts visuels seront analysés dans l'étude d'impacts sur l'environnement et fera l'objet d'une adaptation du projet. En effet, réaliser une plantation peut être envisagée (en cohérence avec la trame verte existante).

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Pour quoi la hauteur propose est-elle si grande ?

REPONSE TSE

La hauteur de l'ombrière agrivoltaïque a été adaptée au plus juste pour que les machines agricoles utilisées en grandes cultures puissent passer sous la structure : tracteurs, pulvérisateurs, épandeurs, moissonneuses-batteuses, faucheuses... et permettre ainsi à l'agriculteur de continuer à exploiter son champ et à y produire, sans changer ses habitudes.

Cette possibilité de passage de tous les engins agricoles permet de perpétuer les pratiques agricoles déjà en place et de proposer une réversibilité de tout projet agricole lors de l'exploitation de la structure.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Comment seront-elles arrosées ? On nous a dit qu'il y aurait de la condensation sous les panneaux, mais avec le temps sec que nous avons cet été, cela ne devrait pas se produire.

Comment et avec quelles ressources sont prévues l'irrigation sur ces parcelles ?

REPONSE TSE

L'arrosage naturel (par pluie) sera homogène et se fera grâce à la mise à la verticale automatique des panneaux. TSE propose pour ce projet un système d'irrigation intégré à l'ombrière, pilotable à distance permettant ainsi de mieux gérer la consommation en eau, ainsi que de minimiser le temps et les coûts liés à l'arrosage type enrouleur.

Seules les parcelles déjà irriguées du projet auront un système d'irrigation intégré aux ombrières, alimenté par le réseau de l'ASA déjà mis en place.

Toutefois, les parcelles sous ombrières seront toujours compatibles avec un système d'irrigation goutte à goutte ou par enrouleur.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Y aura-t-il des pylônes ou des câbles souterrains pour transporter l'électricité ? où seront-ils placés ? De quelle taille seraient-ils ?

REPONSE TSE

Les câbles souterrains seront enfouis dans des tranchées à environ à 1m de profondeur. Ils représenteront des faisceaux de 10 à 20 cm de diamètre environ.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Où et comment sont les installations de stockage et leur coût de fonctionnement ?

REPONSE TSE

Aucune installation de stockage d'énergie n'est programmée pour ce projet.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Le maintien de la structure avec des plots en béton de 40 cm, est-elle une blague ou une erreur de rédaction ?

REPONSE TSE

Les massifs en béton sont reliés à des pieux battus assurant le maintien de la structure.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

L'implantation ne se résume-t-il pas à la construction d'un bâtiment industriel d'environ 4 étages sur 6 ha ?
NOMBRES DE PILIER + ANCRAGE / TOITURE PARTIELLE PHOTOVOLTAÏQUE + STRUCTURE PORTEUSE MOTORISÉE / HAUTEUR TOTALE DU DISPOSITIF INSTALLÉ : 8.5 m à 10 m
S'agissant d'une construction de production industrielle, comment serait géré la nouvelle effectuation de l'installation à l'urbanisme ?

REPONSE TSE

Aux termes du droit applicable, l'ombrière agrivoltaïque n'entre nullement dans la définition de « bâtiment ». Il s'agit d'une installation de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable accessoire à une construction agricole.

En effet, l'ombrière agrivoltaïque est destinée à être implantée sur des parcelles faisant l'objet d'une exploitation agricole (en grandes cultures, maraîchère, aviaire, bovine...) incluses dans des secteurs classés en zone agricole ou disposant d'un potentiel agronomique où seules sont autorisées les constructions justifiées par un intérêt direct pour l'exploitation agricole située sur le terrain.

Une telle installation est l'accessoire d'une activité agricole et n'a donc pas pour conséquence de changer l'usage agricole des terres sur lesquelles elle s'implante, ni leur classement au sein de l'éventuel document d'urbanisme applicable.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Les documents justifiant que l'entreprise chargée de la mise en place de l'unité de production photovoltaïque possède-t-elle les compétences techniques et organisationnelles nécessaires ? Qui serait en charge du suivi des unités, à quelle fréquence et selon quel cahier des charges ?

Qu'est ce qui est prévu en cas de défaillance ?

Quels seraient leur capacité et leur délai d'intervention en cas de départ de feu lié aux ombrières. Les équipes de pompiers sont-elles formées aux risques spécifiques liés à de tels équipements ?

Système d'alarme ? Est-il prévu. Si oui quelle organisation, 24h/24 ? Quel serait le délai d'intervention en cas de souci. Données utiles en cas d'incendie. Les SDIS 47, 46 et 82 devraient normalement être consultés lors des dépôts de permis de construire : Quelles sont les éléments concernant le projet global ou parcelle par parcelle ?

REPONSE TSE

TSE travaille avec des entreprises avec toutes les compétences et qualifications nécessaires. Un chef de projet et les responsables des départements techniques sont responsables du suivi des unités en phase d'étude et de construction. En cas de défaillance, qui sera détectée en automatique par la gestion électronique du système, des alarmes seront déclenchées et des alertes par SMS et email seront envoyées aux équipes de maintenance, capable d'intervenir sur place avec un délai dépendant de la sévérité.

Lors d'un dépôt PC, les organismes d'état concernés par le projet sont informés et donnent leur avis lors de la phase d'instruction. TSE a fait établir par un bureau de contrôle (Apave) une étude de risque Industriels et Incendie. Dans le cadre de la configuration des différents projets, le SDIS concerné est consulté afin de respecter les recommandations en cas de risques incendie.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Page 11 : En cas de vents forts, chutes de neige et grêle importante, les panneaux s'orientent automatiquement en position de sécurité (pour les protéger) ET CULTURES ? Vous disiez que les ombrières devaient protéger les récoltes des événements météorologiques !

REPONSE TSE

En cas d'événement climatique « exceptionnel » type tempête, les panneaux se mettent dans la position la plus favorable en vue de préserver l'infrastructure, pas forcément à la verticale mais plutôt dans une configuration qui offrira le moins de résistance au vent. De plus en période dite « normale » les panneaux suivent la courbe du soleil et effectivement protègent les cultures (grêle, évapotranspiration, écarts thermiques...). Toutefois, le taux de couverture étant de 30 à 40 %, selon les types d'installation, nos structures protègent que partiellement les cultures.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quels aménagements prévus sur l'infrastructure routière pour construire les champs d'ombrières?

REPONSE TSE

A ce stade d'avancement, il est difficile de répondre précisément. En règle générale TSE prend à sa charge tous les travaux d'aménagement d'accès de la voie publique jusqu'aux parcelles des projets. De plus, il est fréquent, que nous réalisions aussi des travaux d'élargissement de voirie pour faciliter le passage des infrastructures de raccordement.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Le déroulé de dizaines de km de câbles souterrains (ou pas ?) pour relier ces parcelles entre elles et au réseau à Roquecor + des km de tranchées à creuser ?
quid du transport de l'électricité produite ? Combien de pylônes et autres poteaux électriques sont-ils prévus? Existe-t-il un plan d'implantation de ceux-ci?

REPONSE TSE

100 % du réseau de raccordement est souterrain et est situé en bord de route avec un impact minime et sans poteaux.

Localisation

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Parcelle 214 : Si l'on écarte la partie financière de ce projet qui profite à 1 seule personne, au détriment de tous les habitants et vacanciers de la vallée qui eux vont perdre des revenus liés à l'activité agro-touristique reconnue dans la vallée.

Quels sont les critères réellement écologiques et prouvés pour l'emplacement d'une centrale solaire dans cette vallée ? Quels sont les éléments factuels qui permettent de dire que :

- 1) les cultures de la vallée ont un problème agricole lié à l'ensoleillement
- 2) les cultures exploitées ont besoin d'un apport d'eau différent qu'actuellement ? Et pour lesquels les interdictions d'arrosage seront les mêmes en cas de sécheresse.

Si toutefois les problèmes (reconnus et prouvés) qui sont traités par ces installations industrielles au beau milieu d'une magnifique vallée étroite et peuplée, ne sont pas :

- Atteints
- Utiles car les cultures n'ont finalement pas un besoin impérieux de ces installations
- Ou si l'exploitant n'exploite plus la parcelle concernée.

Garantissez-vous que ces installations (si légères d'après TSE) soient retirées ou retirables dans les 12 mois qui suivent ce constat ?

La typicité de la vallée ne peut être en adéquation avec un tel projet. Cette centrale solaire ne peut bénéficier d'un aménagement paysager du fait que :

- les panneaux solaires seront à plus de 7 m au-dessus de la seule route desservant Courbiac et ses habitations,
- les maisons sont positionnées dans la vallée de chaque côté de la route en position dominante et avec vue directe sur la centrale solaire.

REPONSE TSE

Le bail emphytéotique est contracté pour une durée de 40 ans minimum. Passé ces 40 ans, l'installation pourra être retirée. Si l'exploitant cesse d'exploiter la parcelle concernée, alors il ne percevra plus la rémunération afférente. Ainsi, celui-ci a tout intérêt à continuer l'exploitation du terrain.

La volonté de TSE est que les impacts du projet dans sa globalité soient les plus limités possibles pour le territoire et les habitants, d'où la mise en place de cette concertation et le lancement des études règlementaires (notamment environnementale et paysagère).

Dans le cadre de l'autorisation du projet, les services touristiques du territoire sont consultés au regard du projet.

Le design des projets sur les parcelles prendra en compte les résultats des études environnementales et paysagères. Les ombrières éviteront les secteurs à enjeux significatifs.

1) Le pilotage des panneaux photovoltaïques s'adaptera au mieux aux besoins des plantes et à l'offre d'ensoleillement de la parcelle (en fonction de situation topographique).

2) Les champs qui disposeront d'ombrières avec irrigation sont des parcelles déjà irriguées. Les structures permettront donc de mieux gérer la consommation en eau (techniques d'irrigation plus efficaces, moins de perte, choix des périodes d'irrigation...)

L'élaboration du projet global et à l'échelle de la parcelle prend en compte les données écologiques, agricoles, paysagères et issues de la concertation.

Le démantèlement est contractuel. Les installations seront démantelées à la fin de la période de bail (40 ans).

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Parcelle 144 : Distance du projet par rapport à la plus proche maison ?

REPONSE TSE

La distance entre la parcelle en étude et la maison la plus proche est de 40 m (maison située au sud-ouest).

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Pourquoi proche d'AOC Cahors, de monuments classés, de la zone Natura 2000 ? Pourquoi cette nuisance à Mauroux ne vous semble pas dissidente. Pourquoi le fric pour quelques-uns vous paraît prioritaire ?

REPONSE TSE

Notre projet respecte les réglementations de protection : zones Natura 200, ZNIEFF, Unesco, Monuments historiques, sites protégés (classés, inscrits), sites patrimoniaux remarquables...
De plus, le projet est soumis à étude d'impact sur l'environnement incluant une analyse écologique et patrimoniale...

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Pourquoi mettre des ombrières sur des parcelles qui ne sont pratiquement pas utilisées actuellement, et déjà irriguées, exemple : 73, 115, 5, 3 et 69 partiellement.

REPONSE TSE

Les ombrières intègrent un système d'irrigation permettant ainsi à l'agriculteur de mieux gérer sa consommation en eau.

Environnement, Paysage et Tourisme

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quid de l'impact sur la biodiversité ?

Comment notre faune sauvage va bien pouvoir y trouver son compte ?

Comment la faune locale sera-t-elle affectée ? Nous avons récemment vu une huppe et une bergeronnette dans notre jardin et nous entendons beaucoup de pigeons.

REPOSE TSE

Les impacts sur la biodiversité ou encore sur la faune volante seront recensés et analysés au sein de l'étude d'impact sur l'environnement. Ils seront pris en compte dans la définition du projet et lors de son autorisation. Le projet agricole avec ombrière mis en en place ne disposera pas de clôture, ne limitant pas les déplacements de la faune sauvage.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Je désire SVP, consulter le dossier d'impact sur la faune locale, sur la pollution visuelle engendré sur la vallée, sur les éventuelles pertes d'exploitation des autres agriculteurs, les problèmes des fuites de courant dues aux surcharges électriques des panneaux solaires et où allez-vous prendre de l'eau pour votre irrigation et perte de fréquentation sur le tourisme vert en Lot et Garonne.

REPOSE TSE

L'ensemble de ces informations sont rassemblées dans l'étude d'impact sur l'environnement (volet milieu naturel, volet paysage, EPA...) et seront rendu publique lors du dépôt de l'instruction du permis de construire. L'étude sera mise à disposition lors de l'enquête publique obligatoire (référence code l'environnement).

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quel est le problème de la photosynthèse sur les plantes en agriculture, car à savoir que l'on ne peut pas faire n'importe quoi en plantation sous les panneaux.

REPOSE TSE

L'ombrage tournant et partiel de la structure aura un impact négligeable sur la photosynthèse des plantes. De plus, la photosynthèse, ne dépend pas uniquement de la lumière mais aussi par exemple de la température, de la baisse de chaleur dans le sol et au niveau du feuillage. Ainsi, l'ombrière va permettre de compenser, voire d'augmenter l'activité photosynthétique et l'assimilation de CO₂ par les plantes à certaines périodes de l'année, notamment estivales. Ce phénomène a déjà été démontré dans plusieurs articles scientifiques récents. TSE a également pu le vérifier sur le soja sous l'ombrière du site pilote d'Amance, au cours du 1er été de test, en comparaison avec la parcelle témoin. Les panneaux ont protégé la culture des stress thermique, hydrique, et permis malgré l'ombrage partiel et mobile une meilleure activité photosynthétique.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Des ombrières vont-elles se voir d'une ou plusieurs habitations roquecortaises ? Lesquelles ?

REPOSE TSE

Pour l'instant, les projets ne sont pas encore finalisés. Les designs sont encore en cours de réalisation (d'où la démarche de concertation). A la suite, une étude de visibilité sera menée à l'échelle de chaque parcelle afin d'identifier les impacts depuis les différents lieux de vie, dont Roquecor.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Comment et par quelles plantes comptez-vous cacher les structures ?

REPOSE TSE

L'intégration paysagère des projets passe avant tout par une réflexion globale de la parcelle et de ces enjeux. Le projet d'aménagement de l'ombrière se composera en cohérence avec les demandes des agriculteurs, les données naturalistes et les éléments du paysage.

Des plantations pourront être implantées au sein des parcelles en accord avec les enjeux et l'accord des agriculteurs. Il peut s'agir de haies (arbustives, arborées, les deux... / dense ou légère), de bosquets, de petits boisements, d'alignements d'arbres... Ces plantations s'agenceront en respectant les données naturalistes donc dans une logique écologique et de trame bocagère.

Si une plantation a pour destination de masquer la structure, le type sera choisi en fonction de la configuration des éléments en termes d'organisation et de topographie.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Comment allons-nous faire pour maîtriser la pollution visuelle du territoire pour les années à venir ?

Quel impact sur le paysage ?

Mais qui veut vivre dans un environnement rempli d'ombrières agrivoltaïques ? Vous ne voudriez pas les voir dans votre jardin, non plus, n'est-ce pas ?

Imaginez-vous seulement que les jeunes enfants du village auront envie de rester dans un tel paysage ? Inquiétudes à avoir pour une répercussion sur le tourisme rural ? Très important car agriculture et tourisme doivent aller de pair. Il s'agit ici de démontrer que ce projet à Courbiac, et sur ces parcelles 214/214, ne sont pas réalisables sans dommages environnementaux et financiers. (Perte liée à la désertification du tourisme) L'impact sur le tourisme vert très présent à Mauroux a-t-il été évalué ?

Qui aurait envie de randonner à pied, à cheval ou en vélo dans de telles conditions ?

Comment pouvez-vous envisager de « garnir » ces paysages de structures de verres et d'acier de 9 mètres de haut soit la hauteur d'un immeuble de 2 étages....sur des parcelles de 3 hectares ou plus ?

Quand tous les citoyens sont soumis eux à des normes draconiennes en termes de constructions individuelles pour respecter les dits paysages ?

REPOSE TSE

TSE souhaite mettre la démarche paysagère au cœur des études (d'où la mission confiée à la Chaire Paysage et Energie de l'école nationale supérieure de paysage et la démarche de concertation). Elle se traduit par une prise en compte des enjeux et des caractéristiques du paysage dans le choix des sites, dans les designs, les implantations et les aménagements du projet ainsi que dans le choix de mesures d'accompagnement. Les impacts sur le paysage, le patrimoine et le tourisme seront analysés au sein de l'étude d'impact sur l'environnement (rendu publique lors du dépôt de permis de construire).

En amont, des sensibilités par rapport aux habitations, aux routes, au tourisme, au patrimoine, aux points de vue emblématiques seront répertoriés afin de pouvoir ajuster au mieux le projet et de proposer des mesures adaptées.

Les études paysagères réglementaires en cours s'effectuent à différentes échelles afin d'identifier, qualifier les différents effets visuels du projet :

- sous forme de sensibilités dans un premier temps afin d'ajuster le projet final
- sous forme d'impact qui peuvent aboutir à des mesures particulières (comme des plantations).

Parmi l'ensemble des données du projet, les visibilité font partie de la réflexion dans la composition du projet.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Bien que nous serons a priori, dans tous les cas contre le projet de cette centrale solaire sur la parcelle 214. Pouvons-nous savoir :

- Quel est l'intérêt de l'exemple ? Qu'avez-vous voulu dire spécifiquement ? Que le projet doit être intégré dans le paysage pour ne pas polluer visuellement ?
- Quand aurons-nous les parcelles retenues définitivement par ce projet ? Quand aurons-nous l'emplacement exacte des panneaux et poteaux dans la parcelle ? Quand aurons-nous une vue 3D de plusieurs angles, dont une vue depuis nos maisons ? Quand aurons-nous une proposition d'aménagement paysager spécifique par parcelle ?

Il est intéressant de noter que vous démontrez dans vos exemples, que l'intégration n'est viable que si les centrales solaires ne sont « aperçues » que de loin ou cachées par la végétation. Dans ce cas, quid de la parcelle 214 car votre intégration paysagère ne peut être réalisée dans une vallée étroite avec des terrains pentus et des maisons dominantes avec vue directe sur la parcelle.

En plus j'ai vu les photos que vous montrez dans votre visuel et ils ne montrent pas les habitations (par ex. a Saby à Mauroux il y a au moins 8 maisons)

Vous ne montrez pas de photos de la zone à côté de nous pourquoi pas ? (Route de Lacapelle-Cabanac)

REPOSE TSE

Un travail d'intégration paysagère en amont permet d'ajuster le projet afin de limiter la pollution visuelle, d'où la mission confiée à la Chaire Paysage et Energie de l'école nationale supérieure de paysage de Versailles et la démarche de concertation.

Les parcelles présentées sont actuellement en étude dans le cadre du projet. Leur faisabilité dépendra de la concertation et des études réglementaires.

Nous nous engageons à répondre aux différentes questions/remarques de la concertation. A la fin de cette démarche, une présentation de l'évolution du projet sera donnée.

Toutefois, les plans précis des projets, les photomontages, les aménagements paysagers ... seront communiqués dans l'étude d'impact lors de l'enquête publique. Les photomontages seront réalisés depuis l'espace public (lieu fréquenté ou à enjeux).

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Y a-t-il un engagement et une obligation de résultat dans l'aménagement paysager ? Y a-t-il un engagement d'entretien de l'aménagement paysager dans la durée avec une obligation de résultat sur une durée de 40 ans ?

Quid de pénalités payées à la mairie pour que (le cas échéant) la mairie puisse réaliser le travail d'aménagement en cas de manquement à l'aménagement, ou à l'entretien ? Pénalités payées par le propriétaire du terrain.

Quid de confier l'entretien de l'aménagement paysager à la mairie à travers une allocation spécifique annuelle de TSE ou du propriétaire foncier avec un contrat de 40 ans ?

REPOSE TSE

L'entretien des plantations font l'objet de mesures particulières dans l'étude d'impact. Deux solutions sont envisagées :

- Contractualisation avec l'exploitant de la parcelle concernée,
- Sous-traitance auprès d'associations locales.

Les collectivités publiques sont soumises à un régime juridique particulier car elles assurent des missions de service public. Elles ne peuvent, en dehors de leurs compétences liées à l'intérêt général, envisager de réaliser des prestations rémunérées d'entretien paysager sur une propriété privée.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

L'aménagement paysagé bénéficiera-t-il spécifiquement de l'irrigation afin de garantir le résultat ?
(Arrosage dirigé vers l'aménagement paysager)

REPONSE TSE

L'irrigation intégrée aux ombrières est adaptée au projet agricole souhaité.
Pour la bonne reprise des plants, un entretien (incluant l'arrosage) sera prévu par l'entreprise de paysage pendant les deux premières années. Les essences choisies devront être locales et adaptés au territoire afin d'éviter au maximum l'arrosage.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Dans le livret 1, volume 1, vous mettez un schéma montrant qu'en réalité les poteaux seront d'une hauteur de 8 à 10 m, peut-on avoir les bonnes informations et la réalité des éléments que vous comptez installer ?

REPONSE TSE

Les poteaux sont à 7,6 m de hauteur maximum. Les modules photovoltaïques atteindront une hauteur d'environ 8,5 m quand ils seront en position verticale.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Vous vous engagez sur les paysages de demain ? Ou est-ce juste une vue de l'esprit, une proposition sans qu'à aucun moment vous n'en soyez ni responsables ni acteur ? Auquel cas, quel est l'intérêt de cette partie ? si je comprends bien, vous dites que « peut-être » le territoire pourrait ressembler à ça ?

REPONSE TSE

Les paysages sont en perpétuel mouvement et sont façonnés par les acteurs du territoire (agriculteurs, habitants, services de l'état...). Les paysages de demain sont des hypothèses en fonction des dynamiques instaurées.
Les ombrières viennent également questionner notre manière de cultiver en France par rapport au contexte climatique, énergétique et alimentaire actuel.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Paysage : Est-il prévu un dispositif végétal permettant de cacher la vue des panneaux depuis la route, les sentiers et les autres habitations jouxtant l'installation ?

REPONSE TSE

Une étude paysagère à l'échelle de chaque parcelle sera menée prenant en compte les différents types de visibilité occasionnées par le projet. Une proposition d'aménagement sera réalisée en cohérence avec la trame verte existante, les motifs paysagers du territoire (boisements, type de haies (bocage), arbres isolés, bosquets, vergers...) et les mesures environnementales.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Avez-vous conscience de l'effet esthétique dévastateur sur une géographie vallonnée ? et de l'impact sur la valeur des biens immobiliers concernés ?

REPONSE TSE

Pour l'instant, les projets ne sont pas encore finalisés. Les designs sont encore en cours de réalisation (d'où la démarche de concertation).

A la suite, une étude de visibilité sera menée à l'échelle de chaque parcelle afin d'identifier les impacts depuis les différents lieux de vie, dont Roquecor.

La volonté de TSE est de maîtriser l'impact paysager global et de proposer, dans le projet final après la concertation, l'insertion paysagère la plus adaptée au territoire afin de ne pas perturber le cadre de vie des habitants et donc ne pas influencer sur les prix de l'immobilier.

Poste source

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quel est l'impact CONCRET en matière de désagréments électro-magnétiques avec le poste source ? Y a-t-il des ondes inclinées à générer des conséquences sur la santé ? Bref, le poste source crée-t-il une énergie forte en tension ?

Y aurait-il des émissions de rayonnements électromagnétiques ? Dans quelle mesure ?

REPONSE TSE

L'impact le plus concret en termes de champs électriques et magnétiques dans l'air est celui des conducteurs 225kV, et le respect des seuils réglementaires en la matière est du ressort de RTE, y compris en ce qui concerne la liaison de raccordement entre le réseau 225kV et le poste-source projeté.

Pour la partie du projet sous responsabilité/maîtrise d'ouvrage des SPV, le transit de l'énergie se fait dans des câbles isolés, blindés, à champ radial (norme C33-226), enterrés, et leur champ électrique est nul en régime équilibré.

Source Ineris : un corps humain présent sous une ligne 225kV est soumis à un champ électrique de 4000V/m (seuil réglementaire 5000) et à un champ magnétique de 20µT (seuil réglementaire à 100µT) ; à 30m des conducteurs ou pièces nues, on passe à 400V/m et 3µT.

<https://ondes-info.ineris.fr/node/719>

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quels sont les impacts du poste source sur l'environnement ? Nuisance sonore ? Sur l'homme ? Comment sera-t-il intégré dans le paysage ? Comment les terrains ont-ils été sélectionnés ? Quid des ondes sur l'humain et sur la faune ? À proximité des ombrières et surtout à proximité du poste source ?

REPONSE TSE

L'implantation du poste-source fait partie intégrante de l'étude d'impact menée au titre du projet. Le terrain sélectionné répond à une multitude de contraintes, notamment : proximité immédiate de la ligne 225kV, afin de limiter l'impact de la connexion aérienne nécessaire à son raccordement au réseau public de transport, la disponibilité de la parcelle, l'intégration paysagère potentielle...

L'impact sonore sera évalué au même titre que les autres impacts lors de l'étude environnementale, de manière à être conforme au prescrit en la matière.

Les ombrières sont équipées d'appareillages qui respectent les normes en vigueur en Europe en matière d'émissions d'ondes.

Dans l'environnement du poste-source, le choix d'implantation précisé plus haut ainsi que les prescriptions à respecter en matière de distance entre les ouvrages et les tiers garantissent une exposition électrique et magnétique en accord avec les seuils réglementaires.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Comment est prévue la redistribution de l'électricité produite ? (Aérien, enterré ...)

REPONSE TSE

L'énergie issue des panneaux est transformée en courant alternatif via les onduleurs des centrales, fixés sur les structures, puis est acheminée par des câbles exclusivement souterrains vers les transformateurs qui élèvent la tension à 21 000 V, et de ces transformateurs, d'autres câbles, souterrains également, acheminent l'énergie vers le poste-source, dans lequel la tension est élevée à 225 000 V pour injection sur le réseau RTE.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Comment est recyclé le poste source ?

REPONSE TSE

Le poste source sera recyclé exactement par les mêmes méthodes et dans le respect des mêmes lois que les postes sources présents sur le territoire français et majoritairement gérés par Enedis, RTE...

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Pourquoi le poste source a-t-il été déplacé dans le projet ?

REPONSE TSE

Effectivement, en cours de développement du projet, le poste source a migré vers le sud de la grappe. Après de nombreuses études exploratoires, en partenariat avec RTE, la zone la plus favorable du point de vue technique est sur la commune de Roquecor.

Impacts directs

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quel est l'impact des onduleurs sur l'environnement, sur l'homme, sur la culture ou l'élevage ?
6 ha = 6 MgW , quels seraient les effets électromagnétiques de l'énergie produite , impacts et rayonnement , effets sur les humains animaliers et sur les végétaux ?

Nous nous interrogeons sur les risques à plus ou moins long terme qu'il pourrait y avoir sur la santé des gens vivant à proximité des parcelles ombrières.

Y aura-t-il des émissions de radiations électromagnétiques ? Dans quelle mesure ?

REPOSE TSE

Les niveaux de tension générés par le système photovoltaïque sont du niveau Basse Tension sur la majorité d'une centrale, et en Haute-Tension type A (enterrée en câble isolés et blindés) sur la partie raccordement (jusqu'au poste-source), ce qui garantit des émissions nulles en matière de champ électrique et magnétique.

Nos constructions respectent les bonnes pratiques et normes en vigueur notamment au sujet de la pose et du choix des câbles.

De plus, nos équipements électriques tels que les onduleurs respectent toutes les normes constructives en vigueur en Europe.

Quoiqu'il en soit, ces impacts potentiels seront évalués dans l'étude d'impact.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quelles sont les bénéfices pour le village ? La commune reçoit-elle des rémunérations pour le parc solaire ?

La solution des ombrières répondrait-elle prioritairement aux besoins de certains agriculteurs qui souhaitent un complément de retraite ou pour les jeunes un complément de revenu ainsi qu'à la manne financière dont pourraient bénéficier certaines collectivités ? Les gains espérés (?) et les avantages mis en avant sont-ils à la hauteur et justifient-ils de tels investissements ?

REPOSE TSE

Le monde agricole actuel traverse une crise : les coûts de production en hausse, les prix de vente fluctuants, la multiplication des normes, les conditions climatiques. Les ombrières constituent une solution de protection pour les cultures et ainsi consolident le maintien des exploitations agricoles du territoire.

Les installations photovoltaïques sont assujetties aux taxes locales (taxe d'aménagement, taxe foncière, CFE et IFER). Celles-ci sont réparties entre le département, la communauté de communes et la commune. Cette dernière percevra la taxe foncière et, selon le régime de fiscalité retenu par la communauté de communes, la moitié du montant de l'IFER.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Les installations de notre maison seront-elles affectées pendant l'installation et pendant sa durée de vie ? L'accès à notre maison sera-t-il affecté de la même manière, pendant l'installation et pendant sa durée de vie ?

REPOSE TSE

Aucun couplage n'est possible entre les installations électriques du projet et celles des habitations, induisant ainsi aucune perturbation.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Comment serai-je indemnisé pour toute réduction de valeur de ma propriété ?

Vous allez dégrader nos paysages, déprécier nos maisons. Les propriétaires impactés seront-ils indemnisés ? Avez-vous prévu des indemnités financières pour toutes les dépréciations que vous allez causer aux maurouxois ?

Le village ou une association peut-elle déposer plainte pour atteinte à l'environnement ou pour dépréciation délibérée des biens communaux et des biens des particuliers ?

Je crois qu'il faudrait maintenir en permanence la question : Quelle est l'indemnisation prévue pour la dépréciation des biens d'autrui ? Si rien n'est prévu, parler de procédure judiciaire envisageable. Je crains fort qu'il y ait une moins-value sur ces maisons suite à cette construction et dans ce cas qui devra payer la différence ?

REPONSE TSE

La volonté de TSE est de maîtriser l'impact paysager global et de proposer, dans le projet final après la concertation, l'insertion paysagère la plus adaptée au territoire afin de ne pas perturber le cadre de vie des habitants et donc ne pas influencer sur les prix de l'immobilier.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Y a-t-il un avantage pour la communauté locale et si oui, lequel ? Une électricité moins chère ?

Le projet est-il porteur pour la population ?

Quel bénéfice sur le coût de l'électricité? (réduction sur les factures pour les riverains ?)

REPONSE TSE

La communauté locale va recevoir plusieurs avantages de l'installation de ces centrales solaires. TSE paie des impôts locaux qui sont versés en fin de compte aux communes, aux communautés de communes et au département.

Par ailleurs, le projet de loi en cours de discussion à l'assemblée prévoit de baisser le prix de l'électricité (estimation de 20€ / MWh / an / ménage) pour tous les habitants dont la résidence principale se trouve à proximité des centrales solaires. La commune sur laquelle se situe la centrale bénéficierait également d'un abattement non encore défini sur sa facture d'électricité. Nous soutenons évidemment ces mesures et suivons avec intérêt l'évolution des débats sur ce projet de loi.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quelles dispositions ont été prises pour remettre en état ou améliorer les infrastructures environnantes ?

REPONSE TSE

L'ensemble des impacts seront pris en compte. En effet, de la phase chantier jusqu'à la phase d'exploitation, nous limiterons nos impacts sur les infrastructures routières environnantes.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Concernant un éventuel investissement dans le projet, quel serait la retombée financière à la fois pour la commune et pour l'investisseur ?

REPONSE TSE

A ce stade d'avancement des projets, il nous est impossible de vous apporter une réponse précise car nous ne connaissons pas le « productible » exacte de l'ensemble de la grappe. Malgré tout, nous pouvons vous indiquer qu'il y a des retombées fiscales, non négligeables, pour les communes et les intercommunalités porteuses de ces types d'installations. En ce qui concerne les retombées financières pour les investisseurs, la norme qu'il faut retenir, c'est que le « retour sur investissement » est de 15 à 20 ans.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Nous voulons savoir à qui profite ce projet ? Le projet est-il porteur pour la population ?

REPONSE TSE

Le monde agricole actuel traverse une crise : les coûts de production en hausse, les prix de vente fluctuants, la multiplication des normes, les conditions climatiques. Les ombrières constituent une solution de protection pour les cultures et ainsi consolident le maintien des exploitations agricoles du territoire.

Les installations photovoltaïques sont assujetties aux taxes locales (taxe d'aménagement, taxe foncière, CFE et IFER). Celles-ci sont réparties entre le département, la communauté de communes et la commune. Cette dernière percevra la taxe foncière et, selon le régime de fiscalité retenu par la communauté de communes, la moitié du montant de l'IFER.

La communauté locale va recevoir plusieurs avantages de l'installation de ces centrales solaires. TSE paie des impôts locaux qui sont versés en fin de compte aux communes, aux communautés de communes et au département.

Par ailleurs, le projet de loi en cours de discussion à l'assemblée prévoit de baisser le prix de l'électricité (estimation de 20€ / MWh / an / ménage) pour tous les habitants dont la résidence principale se trouve à proximité des centrales solaires. La commune sur laquelle se situe la centrale bénéficierait également d'un abattement non encore défini sur sa facture d'électricité. Nous soutenons évidemment ces mesures et suivons avec intérêt l'évolution des débats sur ce projet de loi.

Futur de l'exploitation

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Si dépôt de Bilan de TSE que se passe t'il ? Quid les installations en cas de faillite de TSE ? Que se passera t'il si aucun repreneur (toujours à envisager ... le 100% n'existe pas) ?

Que se passe t-il après du bail - déménager etc ? Qu'est ce assurance le société existe après Peut être quels que l'année ?

Que se passe-t-il si TSE fait faillite ou vend l'opération à une tierce partie ? Les normes seront-elles maintenues ?

REPONSE TSE

Si dépôt de bilan ou faillite de TSE, le projet ne devrait pas être affecté dans la mesure où il fait l'objet d'un financement bancaire dédié. La banque exercera donc ses sûretés et devrait reprendre le contrôle du projet. Elle n'aura donc aucun intérêt à en cesser l'exploitation car le remboursement de la dette sera prioritaire.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

S'agit-il bien d'une construction pour 40 ans ? Après 40 ans, que deviendra- t-elle ? Quelles garanties ?

Qui sera là pour les retirer proprement dans 50 ans ?

REPONSE TSE

Le bail est signé pour une durée de 40 ans, renouvelable 5 ans à deux reprises. Ensuite à la fin de ce bail, un démantèlement est prévu contractuellement, avec un objectif de remettre en état la parcelle.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Une étude approfondie sera-t-elle présentée sur le démantèlement ?

REPONSE TSE

Une étude sur le démantèlement est menée en interne et sera intégrée dans l'étude d'impact sur l'environnement.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quel va être l'impact sur les prix de l'immobilier ?

REPONSE TSE

La volonté de TSE est de maîtriser l'impact paysager global et de proposer, dans le projet final après la concertation, l'insertion paysagère la plus adaptée au territoire afin de ne pas perturber le cadre de vie des habitants et donc ne pas influencer sur les prix de l'immobilier.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Les panneaux endommagés ou usagés sont-ils recyclés de manière responsable ?

Comment seront-elles recyclées ?

Qu'en est-il de leur durée de vie, du recyclage de ces panneaux photovoltaïques ?

REPONSE TSE

Conformément à la révision en 2012 de la directive DEE, les fabricants des panneaux photovoltaïques doivent désormais respecter les obligations de collecte et de recyclage des panneaux à leur charge. A noter que la transposition en droit français a été publiée le 22 août 2014 (décret n°2014-928), modifiant la sous-section relative aux DEEE du code l'environnement (articles R 543-172 à R 543-206-4).

Ainsi, les modules photovoltaïques en fin de vie seront envoyés vers un prestataire agréé en France (type PV Cycle - <http://www.pvcycle.org>) pour démontage complet, séparation des éléments et recyclage maximum (verre, silicium).

L'aluminium, le verre et les métaux pourront facilement être revalorisés. Seuls les polymères plastiques pourront être envoyés en incinération (et généralement valorisés énergétiquement) s'ils ne sont pas recyclés.

Notons que les plaquettes de silicium, elles, pourront être réutilisées à l'intérieur d'un module à l'instar d'une plaquette neuve ; même après 20 ou 30 ans, la qualité du silicium reste identique.

Les fabricants de panneaux identifiés pour le projet sont membres de l'association SOREN (anciennement PV Cycle), ce qui garantit leur engagement dans la mise en place du programme de reprise des panneaux, lesquels constituent la majeure partie des éléments du projet.

Les adhérents de PV cycle se sont engagés à recycler au minimum 85% des constituants des panneaux solaires, valeur qui tient compte des pertes dues au procédé de recyclage des différents composants.

Le taux de valorisation y est de 95% pour les panneaux de type « silicium cristallin »

(<https://www.youtube.com/watch?v=kUxNjs4FqLc>).

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Et puis comment vous évoluer ces installations ? Ne vont-elles pas s'étendre vu les ponts d'or proposés aux agriculteurs qui préféreront cette solution de facilité ?

REPONSE TSE

Ces installations sont prévues pour une durée d'exploitation de 40 ans au minimum.

Les loyers proposés, liés aux ombrières, représentent un très faible pourcentage du revenu de l'exploitation agricole. Ils ne permettront en aucun cas, la cessation d'activité agricole. En revanche, ces loyers constituent une diversification des revenus permettant la pérennité de l'exploitation agricole.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Je crains pour l'impact de la contraction et le délai ? Qu'est-ce que l'impact 'net zero' sustainabilite ?

REPONSE TSE

Nous ne comprenons pas le sens de la question. Nous vous invitons à la reformuler à concertation@acceptablesavenir.eu pour obtenir une réponse.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

en page 3 : concernant le démantèlement des installations vous dites que les coûts seront provisionnés au cours des 5 dernières années d'exploitation du système. Donc dans 35 ou 45 ans ! Vous ne provisionnez certainement rien, car où serez-vous à cette date là ? Il est à parier que c'est le descendant de l'agriculteur ou la collectivité qui devra le faire.

REPONSE TSE

TSE s'engage contractuellement auprès tous ses partenaires (propriétaires, exploitants, banques, état...) à provisionner suffisamment de fonds en vue du démantèlement des installations en fin de projet. En ce qui concerne la solidité financière de TSE et les garanties qu'elle apportent sur sa pérennité, je vous invite à consulter la question ci-dessous : « présentation de l'entreprise ». De plus, l'achat des panneaux solaires inclus de fait une cotisation à un organisme de collecte et de recyclage de ceux-ci (PV Cycle : <https://www.pvcycle.fr/>). Ce qui signifie qu'en cas de cessation d'activité et de non reprise, cet organisme viendra récupérer les panneaux et les recycler.

Volet agricole

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Quelle plante peut, hormis les 2 mois d'été les plus chauds, se passer de la pleine lumière ambiante spécialement d'avril à juin ?

REPONSE TSE

L'ombrage produit par les panneaux est partiel et tournant. Les cultures reçoivent ainsi la lumière directe du soleil de manière homogène.

Cet ombrage n'est pas forcément préjudiciable pour les cultures, puisqu'il permet de lutter contre les effets du changement climatique, notamment les stress thermique et hydrique en période estivale, où la baisse de photosynthèse due à une moindre luminosité peut être compensée par la diminution de température sous les panneaux. De nombreuses études ont été menées en France et à l'étranger en ce sens et ont démontré des bénéfices pour les cultures et/ou l'élevage à ce stade.

Par ailleurs, du fait de la diversité variétale et le progrès génétique en grandes cultures (céréales, oléo-protéagineux, graminées), nous savons qu'il existe des géotypes adaptés aux conditions de croissance végétative sous ombrage partiel. Sur l'ensemble de nos sites pilotes, nous allons tester ces variétés pour déterminer les plus performantes. Chaque agriculteur sera ensuite accompagné par notre équipe d'ingénieurs agronomes et de référents agricoles, pour tirer le meilleur bénéfice de notre canopée agricole.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Optimisation de l'irrigation et des rendements ? Alors que plusieurs parcelles déjà identifiées (cf parcelle Courbiac lieu dit Plaines de Cinq sols) se situent sur des zones de pierres calcaires ou aucune possibilité d'irrigation n'est connue et ou aucune culture n'a été réalisée depuis 40 ans, le sol étant trop aride et caillouteux ?

REPONSE TSE

Les parcelles n'ayant jamais été irriguées et sans potentiel ne seront pas irriguées, mais peuvent accueillir des installation AgriPV.

Nuisances

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Il y aurait des perturbations pendant la construction, combien de temps cela durerait-il ?

REPONSE TSE

La construction dure environ 6 mois selon les contraintes météorologiques.

QUESTIONS ISSUES DU TERRITOIRE

Y aura-t-il du bruit pendant le fonctionnement ?

Quel bruit les panneaux feront-ils lorsqu'ils tourneront ? Tournent-ils dans les deux sens ?

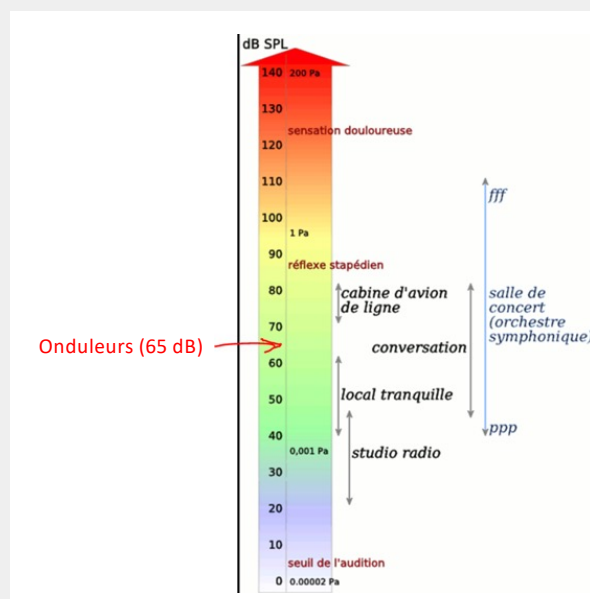
Quels seraient les impacts acoustiques suite à la mécanisation du projet dans une vallée à forte résonance. Les valeurs données tiennent-elles compte des effets de résonance dans la vallée ? Quel bureau d'étude, quel avis technique ?

Nuisance sonore générée par ces panneaux lorsqu'ils pivotent avec le soleil ? Y-a-t-il des nuisances sonores ?

REPONSE TSE

Les panneaux tournent dans les 2 sens afin de suivre la courbe du soleil. La vitesse de rotation étant très faible, le bruit mécanique est considéré comme négligeable par rapport à l'ambiance sonore existante.

Les onduleurs génèrent du bruit (système de ventilation) lorsqu'ils sont en fonctionnement, c'est à dire pendant la journée. Le niveau sonore des onduleurs est de 65dB maximum à 1 m de distance. Le graphe ci-dessous permet de donner un équivalent bruit que les gens connaissent dans leur quotidien.



9 Propositions du territoire : les réponses de TSE :

Les engagements de TSE dans cette concertation concernaient notamment la possibilité aux participants d'émettre des propositions d'ajustements du projet.

Au regard des résultats de la concertation et du contexte économique, notamment à l'envolée des coûts des matériaux qui a concerné l'ensemble des acteurs de la filière des énergies renouvelables, TSE a pris les décisions :

- D'abandonner 25 parcelles (voir page 9)
- De réinitialiser le projet à partir d'un cahier des charges du développement agrivoltaïque co-construit avec le territoire.

Les 47 propositions du territoire (cf la liste ci-dessous et page suivante) seront analysées lors de l'élaboration du cahier des charges visant à cadrer le développement agrivoltaïque sur le territoire.

Noir = Proposition du territoire non reformulée

Bleu = Proposition du territoire non reformulée traduite de l'anglais par AA

« Une charte de la préfecture doit être établie afin d'avoir des garde-fous pour protéger les habitations de la pollution visuelle. »

« Rendre obligatoire par contrat sous peine de ne plus être rémunéré si les terres concernées ne sont plus utilisées pour le d'agricole.
Si cela est constaté, transférer ce revenu dans un fond indemnisant d'autres agriculteurs. + amende »

« Moins rémunérer le propriétaire de la parcelle et plus rémunérer un fond solidaire agricole. »

« Optimiser et mutualiser des zones de chantiers entre plusieurs projets d'ombrières mitoyens. »

« Démantèlement « Que l'état se porte caution impérativement sur ce type de projet (si faillite et aucun repreneur)
Que l'agriculteur soit associé à cette obligation en tout dernier lieu (si l'état ne le fait pas)
Que les assurances ne se cachent pas derrière des alinéas ... »

« Interdire tout nouveau projet de ce type à Roquecor si celui-ci voit le jour. »

« Réalisation préalable d'un Mockup à échelle réelle ou réduit pour mesurer et calibrer les données en situation. Validation par un organisme agréé des données de ce procès après 4 à 5 ans d'observation avec l'INRAe, le CEA, et/ou tout autre organisme scientifique reconnu et indépendant. »

« Avoir au moins une image de synthèse permettant à la population de visualiser les champs agrivoltaïques et le poste source de 1500 m2 minimum »

« Rémunération des propriétés impactées »

« Procédure judiciaire en compensation des dévaluations d'actifs impactés.»

« Annulation du projet concernant la parcelle 214 et toutes les parcelles qui peuvent polluer la nature pour les riverains et promeneurs. »

« Je vous suggères vivement de les effacer de votre projet. Le 18/08/2022 Loudel et Millaral »

« Acceptables Avenirs (=FNRS) devrait s'occuper de développer un modèle d'affaire qui permette aux agriculteurs de vendre leurs produits à un prix juste. »

« En compensation des inconvénients, proposer aux habitants locaux des prix préférentiels pour l'électricité ou encore des parts sociétaires pour le financement du projet. »

« Donc, la question à laquelle il faut répondre est de savoir comment plus de personnes peuvent bénéficier et aider le projet en même temps ? Lors de l'installation du projet, des panneaux solaires doivent être achetés, j'estime entre 20.000 et 40.000. Cela signifie un prix bas par panneau solaire. Si les citoyens pouvaient s'inscrire pour faire installer des panneaux solaires sur leurs toits (ou au sol) et disposer de leur propre source d'énergie à bas prix, de nombreuses personnes pourraient en bénéficier et le projet aurait un plus grand impact. »

« Nous ne sommes pas du tout contre les installations PV mais d'une taille raisonnable avec bénéfice directe pour la commune et ceux aux alentours comme 'l'autonomie du plateau' par exemple. »

« Nous préférons de loin la solution de la coopérative « Autonomie Energétique du plateau » dont les résultats profiteront directement aux habitants du plateau. »

« Étude complète sur ce point »

« Étude d'impact complet sur décote du prix des habitations de Roquecor dans son ensemble et bien sûr pour celles avec vue direct sur les ombrières. »

« Étude immobilière complète sur la répercussion du projet sur le prix à la vente. »

« Étude d'impact obligatoire sur les ondes et les répercussions sur la faune et les habitants. »

« Avoir une étude concernant la nocivité d'une telle installation. »

« Étude d'impact complète sur tourisme »

« Étude ultra complète sur l'impact que les ombrières auront sur le tourisme dans notre commune, département, région. »

« Dans la mesure du possible, faire ces installations sur les plateaux et non sur les versants de vallée, en favorisant les zones entourées d'arbres pour lutter au maximum contre la pollution visuelle. »

Rencontre avec des riverains de champs d'ombrières déjà en exploitation.

« Abandon du projet. » x4

« Avoir au moins une image de synthèse permettant à la population de visualiser les champs agrivoltaïques et le poste source de 1500 m2 minimum »

« Annulation du projet /déplacement du projet en zone industrielle, autoroutière ou sans environnement agro touristique et naturel. »

« Abandon du projet / Faire et utiliser de grand pare-feu dans les landes pour limiter la propagation des incendies, aucun riverains, touristes, promeneurs ne seront impactés. »

« Annulation du projet dans la vallée de Courbiac et le projet Quercy dans son ensemble. »

« Abandon du projet en en zone natura2000 et agro touristique »

« Annulation du projet - Recours judiciaire contre le permis de construire en étude dans le cadre d'une procédure collective en accord avec l'ensemble des pétitions acquises et l'avis du conseil municipal de Courbiac. »

« Annulation du projet /déplacement du projet en zone de production intensive sans environnement agro touristique et naturel. »

« Refus du projet »

« Meilleure idée selon nous est d'en mettre sur des toits de granges, maisons, salles de fêtes....ou même faire des ombrières autour le stade de foot ... »

« Ce projet, et, notamment les implantations (aucune à proximité immédiate des domiciles des propriétaires bénéficiaires !) doivent impérativement être revus, surtout, lorsque on peut constater le nombre et l'étendue de friches éloignées de toute habitation à quelque kilomètre ! »

« Ne faut-il pas rechercher des implantations de ce type (PV au sol) plus fédératrices, sur des sites appropriés (anciennes décharges, carrières, vastes surfaces sans maisons à proximité, remplacement de serres existantes) avant de s'orienter vers des solutions coûteuses, hasardeuses, présentant beaucoup d'avantages sur le papier, mais qui ne correspondent pas à nos types de terrains, de nos charmants petits villages et qui seront rejetées par une majorité de la population ? »

« Il existe des milliards de km d'autoroutes, de toitures industrielles de zones répertoriées à équiper préalablement à toute zone de vie à la campagne / Installez vos ombrières à des endroits où il n'y a personne, pas de faune, pas de flore, pas de cultures, pas de joie de vivre.

«Intransigeance totale sur le budget (Quoi qu'il en coute !!) et les solutions apportées à l'intégration paysagère »

« Ombrières agrivoltaïques : oui mais ne pas les implanter à la vue des maisons, s'interdire qu'elles soient visibles de la chambre d'un mourant ou de toute personne en fin de vie »

Annexes

10 Les retours écrits exhaustifs du territoire

Les retours écrits exhaustifs du territoire :

| Date | Retour N° | Nombre de personne | Pages |
|-------------|-----------|--------------------|---------|
| 18-juin-22 | 1 | 1 | 48 à 54 |
| 18-juin-22 | 2 | 1 | 55 à 58 |
| 18-juin-22 | 3 | 1 | 59 |
| 24-août-22 | 4 | 1 | 60 à 66 |
| 24-août-22 | 5 | 1 | 67 à 68 |
| 24-août-22 | 6 | 1 | 69 à 70 |
| 6-août-22 | 7 | 1 | 71 |
| 18-août-22 | 8 | 1 | 71 |
| 18-août-22 | 9 | 1 | 72 |
| 19-août-22 | 10 | 1 | 73 |
| 19-août-22 | 11 | 1 | 73 |
| 22-août-22 | 12 | 1 | 74 |
| 12-août-22 | 13 | 2 | 75 à 76 |
| 17-août-22 | 14 | 1 | 77 |
| 17-août-22 | 15 | 1 | 78 à 82 |
| 19-août-22 | 16 | 100 | 83 à 89 |
| 22-août-22 | 17 | 2 | 90 |
| 22-août-22 | 18 | 1 | 91 |
| 8-juil.-22 | 19 | 1 | 92 |
| 19-juil.-22 | 20 | 2 | 93 |
| 22-juil.-22 | 21 | 2 | 93 |
| 12-juil.-22 | 22 | 1 | 94 |
| 17-août-22 | 23 | 2 | 95 |
| 23-août-22 | 24 | 2 | 96 |
| 25-août-22 | 25 | 1 | 97 |
| 13-juil.-22 | 26 | 2 | 98 |
| 7-juil.-22 | 27 | 1 | 98 |
| 8-juil.-22 | 28 | 1 | 98 |
| 11-juil.-22 | 29 | 1 | 98 |
| 8-juil.-22 | 30 | 2 | 98 |
| 22-juil.-22 | 31 | 2 | 99 |
| 19-juil.-22 | 32 | 2 | 99 |
| 15-juil.-22 | 33 | 2 | 99 |
| 8-juil.-22 | 34 | 1 | 100 |

| Date | Retour N° | Nombre de personne | Pages |
|-------------|-----------|--------------------|-----------|
| 15-juil.-22 | 35 | 2 | 101 à 104 |
| 12-juil.-22 | 36 | 2 | 105 à 114 |
| 18-juil.-22 | 37 | 1 | 115 |
| 25-juil.-22 | 38 | 2 | 115 |
| 22-juil.-22 | 39 | 2 | 115 à 116 |
| 21-juil.-22 | 40 | 2 | 116 |
| 21-juil.-22 | 41 | 1 | 116 à 117 |
| 22-juil.-22 | 42 | 2 | 117 |
| 21-juil.-22 | 43 | 2 | 118 |
| 21-juil.-22 | 44 | 2 | 118 |
| 20-juil.-22 | 45 | 2 | 118 |
| 20-juil.-22 | 46 | 1 | 119 |
| 20-juil.-22 | 47 | 2 | 120 |
| 19-juil.-22 | 48 | 2 | 120 |
| 17-juil.-22 | 49 | 1 | 120 à 122 |
| 11-oct.-22 | 50 | 1 | 123 à 124 |
| 12-juil.-22 | 51 | 2 | 124 |
| 10-juil.-22 | 52 | 2 | 125 |
| 9-juil.-22 | 53 | 1 | 125 |
| 9-sept.-22 | 54 | 1 | 126 |
| 6-oct.-22 | 55 | 1 | 127 à 128 |
| 6-oct.-22 | 56 | 1 | 129 à 130 |
| 11-déc.-22 | 57 | 1 | 131 à 137 |
| 11-déc.-22 | 58 | 0 | 138 |
| 11-déc.-22 | 59 | 0 | 138 |
| 22-déc.-22 | 60 | 14 | 139 à 141 |
| 29-déc.-22 | 61 | 2 | 141 |
| 30-déc.-22 | 62 | 0 | 142 |
| 31-déc.-22 | 63 | 0 | 142 |
| 30-déc.-22 | 64 | 2 | 142 |
| 30-déc.-22 | 65 | 2 | 143 |
| 31-déc.-22 | 66 | 1 | 143 |
| 9-janv.-23 | 67 | 2 | 144 |
| 14-janv.-23 | 68 | 1 | 144 à 145 |



Votre expression

L'agrivoltaïsme

4

5

| | |
|---------------------|---|
| Questions | <p>- Quel est l'engagement contractuel de l'agriculteur sur l'exploitation agricole de la parcelle lorsque les ombrières seront effectives et apporteront un revenu permettant à celui-ci de choisir de ne plus travailler sa terre ?</p> |
| Remarques | <p>- le revenu généré par les ombrières peut inciter certains agriculteurs à négliger le travail de la terre.</p> |
| Propositions | <p>- rendre obligatoire par contrat sous peine de ne plus être rémunéré si les terres concernées ne sont plus utilisées pour de l'agriculture.</p> <p>- si cela est constaté, transférer ce revenu dans un fond indemnisant d'autres agriculteurs - ⊕ amende</p> <p>- moins rémunérer le propriétaire de la parcelle et plus rémunérer un fond de solidarité agricole</p> |

Livret étape 1 vol. 2 - concertation TSE ENERGY 2022

La localisation

6

6.1

6.2

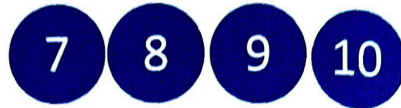
6.3

| | |
|---------------------|---|
| Questions | <p>— Ce projet sera-t-il une étape appelant à d'autres projets son Roquecon de la part de TSE ou autres sociétés ?</p> <p>Est ce la porte ouverte à d'autres projets ?</p> |
| Remarques | <p>— Qui dit qu'un tel projet n'entraînera une jurisprudence pour d'autres !</p> <p>Δ un tel projet est-il envisageable à Roquen dans la vallée de la petite Seoune (partie Roquecontra)</p> |
| Propositions | <p>— Interdire tout nouveau projet de ce type à Roquecon si ce n'est si soit le jour.</p> <p>— Etude d'impact complet sur tourisme</p> <p>— Etude d'impact complet sur la déviation du prix des habitations de Roquecon dans son ensemble et bien sur pour celles avec vue directe sur des ombrières</p> <p>Livret étape 1 vol. 2 - concertation TSE ENERGY 2022</p> <p>— Remuneration des Propriétés impactées</p> |



Votre expression

L'environnement



| | |
|---------------------|---|
| Questions | <ul style="list-style-type: none"> - une étude approfondie sur T elle présentée sur le demandeur ? - Quid des garanties en cas de faillite de TSE ? - Que se passera t-il si aucun repreneur (toujours à envisager ... le 100% n'est pas) ? |
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> - l'état <u>doit</u> se porter caution |
| Propositions | <ul style="list-style-type: none"> - Les assurances ne peuvent se désolidariser du demandeur (interdiction d'opineas...) - Que l'état soit caution impérativement sur ce type de projet (si faillite et aucun repreneur). - Que l'agriculteur soit associé à cette obligation en tout dernier lieu (si l'état ne le fait pas) - Que les assurances ne se cachent pas derrière des opineas .. |



Votre expression

Le paysage

11 12 13

| | |
|---------------------|---|
| Questions | <ul style="list-style-type: none"> - Quel va être l'impact sur les prix de l'immobilier - Quel Impact sur le paysage - les ombrières vont elles se voir d'une ou plusieurs habitations roquecourtoises. lesquelles ? |
| Remarques | <p>Point central à apporter au projet si il voit le jour.</p> |
| Propositions | <ul style="list-style-type: none"> - Intransigence totale sur le budget (quoi qu'il en coûte !!) et les solutions apportées à l'intégration paysagère. - Etude immobilière complète sur la repercussion du projet sur les prix à la vente |



Votre expression

Autres éléments et enjeux en réflexion (1)

14

| | |
|---------------------|---|
| Questions | <p>Quid des ondes sur l'humain et sur la faune ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - à proximité des onduères - et surtout à proximité du point source |
| Remarques | <p>déterminer une zone d'impact des ondes</p> |
| Propositions | <p>Etude d'impact obligatoire sur les ondes et leurs repercussions sur la faune, et les habitants</p> |



Votre expression

Autres éléments et enjeux en réflexion (2)

14

| | |
|---------------------|--|
| Questions | Quid de l'impact sur la biodiversité ? |
| Remarques | |
| Propositions | Etude complète sur ce point |



Votre expression

Les réponses aux questions fréquentes concernant le photovoltaïque 15

| | |
|---------------------|--|
| Questions | <p>Inquiétudes à avoir pour une repercussion sur le Tourisme rural ?</p> <p>Très importants car Agriculture et Tourisme se doivent aller de pair</p> |
| Remarques | <p><u>oui</u></p> <p>on a beaucoup de mal à faire venir les touristes chez nous car rien de connu.</p> <p>Si, en plus, les ombrières nous font de l'ombre !!</p> |
| Propositions | <p>Etude ultra complète sur l'impact que les ombrières auront sur le tourisme dans notre commune, département, région</p> |



Votre expression

L'agrivoltaïsme

4 5

| | |
|---------------------|--|
| Questions | <p>Quel est l'impact des onduleurs sur l'environnement, sur l'homme, sur la culture ou l'élevage ? Comment et par quelles plantes comptez-vous cacher les structures ? Si dépôt de bilan de TSE, que se passe-t-il ?</p> |
| Remarques | |
| Propositions | |



Votre expression

La localisation

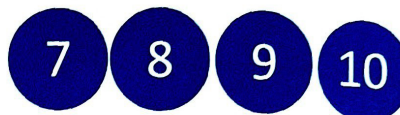
- 6
- 6.1
- 6.2
- 6.3

| | |
|---------------------|---|
| Questions | <p>Quels sont les impacts du poste source sur l'environnement? Nuisance sonore, Sent'humus?</p> <p>Quelle est la surface du poste source?</p> <p>Comment sera-t'il intégré dans le paysage?</p> <p>Comment les terrains ont-ils été sélectionnés?</p> |
| Remarques | |
| Propositions | |



Votre expression

L'environnement



| | |
|---------------------|--|
| Questions | <i>Comment est recyclé le poste source ?</i> |
| Remarques | |
| Propositions | |



Votre expression

Le paysage

11 12 13

| | |
|---------------------|---|
| Questions | <p>Aujourd'hui si le projet est valide, quelles garanties avons nous que d'autres projets ne voient pas le jour ?</p> |
| Remarques | <p>Comment allons nous faire pour maîtriser la pollution visuelle du territoire pour les années à venir ?</p> |
| Propositions | <p>Une charte de la préfecture doit être établie afin d'avoir des gardes-fous pour protéger les habitations de la pollution visuelle.</p> |

Votre expression

Autres éléments et enjeux en réflexion (1)

14

| | |
|---------------------|---|
| Questions | <p>Quel est l'impact CONCRET en matière de déragements électro-magnétiques avec le poste source ? Y a-t-il des ondes enclines à générer des courants sur la route ?</p> |
| Remarques | <p>Bref, le poste source crée-t-il une énergie forte en tension ?</p> <p>—</p> |
| Propositions | |



Votre expression

L'agrivoltaïsme

4 5

| | |
|---------------------|---|
| Questions | Qu'entendez vous par la reversibilité du projet? (4) Comment le projet peut-il être adaptable? (4) |
| Remarques | (5) Tout ceci est parfait sur le papier. On verra ça après l'expérimentation sur nos beaux paysages du quercy Blanc. |
| Propositions | Abandon du projet |



Votre expression

La localisation

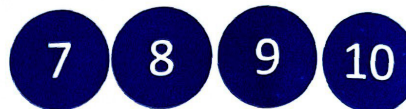
6 6.1 6.2 6.3

| | |
|---------------------|--|
| Questions | <p>Pourquoi le poste source a-t-il été déplacé dans le projet?</p> |
| Remarques | <p>On a été incapable au cours de la concertation à Roquecor le 18/6 de nous donner une vision concrète du poste source ni de son impact en terme d'électromagnétisme ...</p> <p><u>image poste source</u></p> |
| Propositions | <p>→ Avoir au moins une image de synthèse permettant à la population de visualiser les champs agrivolt. et le poste source de 4500 m² minimum</p> <p>→ avoir une étude concernant la mouïré d'une telle installation</p> <p>Abandon du projet</p> |



Votre expression

L'environnement



| | |
|---------------------|----------------------|
| Questions | |
| Remarques | Génial sur le papier |
| Propositions | Abandon du projet |



Votre expression

Le paysage

11

12

13

| | |
|---------------------|-------------------|
| Questions | |
| Remarques | Parfait |
| Propositions | Abandon du projet |



Votre expression

Autres éléments et enjeux en réflexion (1)

14

| | |
|--------------|--|
| Questions | <p>En somme, vous proposez à un condamné à mort de choisir la couleur du fusil qui va l'abattre</p> <p>→ A part quelques uns qui ont fait le choix de collaborer au projet à des fins environnementales n'en doutons pas, les autres n'ont qu'à subir :</p> |
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> * la dégradation certaine des paysages pour lesquels nous avons choisi de venir vivre ici * l'exposition probable aux sources électromagnétiques. * les désagréments de travaux qui éventreront les champs, les routes, les chemins ... pendant des mois - |
| Propositions | <ul style="list-style-type: none"> * la perte potentielle de la valeur immobilière * la dégradation d'une certaine sérénité dans la vie du village et des relations entre les habitants. |

A B C D E F G H I J K L M N O P Q R S T U V W X Y Z

* le chômage pour tous les professions travaillant de près ou de loin dans le tourisme.

Livret étape 1 vol. 2 - concertation TSE ENERGY 2022

Je ne crois pas à l'avenir du tourisme industriel (Qu'on est bien à l'ombre de l'ombrière).



Votre expression

Autres éléments et enjeux en réflexion (2)

14

| | |
|---------------------|--|
| Questions | => pourquoi ne pas utiliser les friches industrielles et surtout les centaines de milliers d'hectares longeant les autoroutes au lieu de venir polluer une si jolie région ? |
| Remarques | Merci !! |
| Propositions | Abandon du projet |



Votre expression

Les réponses aux questions fréquentes concernant le photovoltaïque

15

| | |
|--------------|-------------------|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | Abandon du projet |

Livret étape 1 vol. 2 - concertation TSE ENERG



Votre expression

Autre thème :

| | |
|--------------|-------------------|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | Abandon du projet |

Livret étape 1 vol. 2 - concertation TSE ENERGY 2022

10

Votre expression

L'agrivoltaïsme 4 5

| | |
|--------------|-------------------|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | Abandon du projet |

Livret étape 1 vol. 2 - concertation TSE ENERGY 2022

3

Votre expression

La localisation 6 6.1 6.2 6.3

| | |
|--------------|-------------------|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | Abandon du projet |

Livret étape 1 vol. 2 - concertation TSE ENERGY 2022

4

Votre expression

L'environnement 7 8 9 10

| | |
|--------------|-------------------|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | ABANDON DU PROJET |

Votre expression

Le paysage 11 12 13

| | |
|--------------|-------------------|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | ABANDON DU PROJET |

Votre expression
Autres éléments et enjeux en réflexion (1) 14

| | |
|--------------|-------------------|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | ABANDON DU PROJET |

Livret étape 1 vol. 2 - concertation 1

Votre expression
Autres éléments et enjeux en réflexion (2) 14

| | |
|--------------|-------------------|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | ABANDON DU PROJET |

ation TSE ENERGY 2022

Votre expression
Les réponses aux questions fréquentes concernant le photovoltaïque 15

| | |
|--------------|--------------------|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | A BANDON DU PROJET |

Livret étape 1 vol. 2 - concertation TSE ENERGY 2022

Votre e

Votre expression

L'agrivoltaïsme

4 5

| | |
|--------------|--|
| Questions | Demain dès l'aube, à l'heure où tu pourrais la campagne Je m'abstinerai |
| Remarques | |
| Propositions | ABANDON DU PROJET |

Livret étape 1 vol. 2 - concertation TSE ENERGY 2022

3



Votre expression

La localisation

6 6.1 6.2 6.3

| | |
|--------------|---|
| Questions | Même si vois tu, je sais que tu t'en moques. |
| Remarques | |
| Propositions | ABANDON DU PROJET |

Livret étape 1 vol. 2 - concertation TSE ENERGY 2022

4

Votre expression

L'environnement

7 8 9 10

| | |
|--------------|---|
| Questions | J'irai par les collines, j'irai par la forêt Je ne puis me tenir faible à sa plus longtemps. |
| Remarques | |
| Propositions | ABANDON DU PROJET |

Votre expression

Le paysage

11 12 13

| | |
|--------------|--|
| Questions | Je ne regarderai ni l'ombrière qui plombe, ni les rivières au loin criant leur douleur |
| Remarques | |
| Propositions | ABANDON DU PROJET |

Votre expression

Autres éléments et enjeux en réflexion (1)

14

| | |
|--------------|--|
| Questions | Et quand j'arriverai, je mettrai sur notre tombe un bouquet de colère face à ta, convoiteur. |
| Remarques | |
| Propositions | ABANDON DU PROJET |

Votre expression

Autres éléments et enjeux en réflexion (2)

14

| | |
|--------------|-------------------|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | ABANDON DU PROJET |

Livret etape 1 vol. 2 - concertati

Votre expression

Les réponses aux questions fréquentes concernant le photovoltaïque

15

| | |
|--------------|-------------------|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | ABANDON DU PROJET |

Livret etape 1 vol. 2 - concertation TSE ENERGY 2022

concertation TSE ENERGY 2022

Retour 7 - 6-août-22 – 1/1

De:

Objet: Projet d'ombrières agrivoltaïques et d'irrigation du Quercy

Date: 6 août 2022 à 12:09:47 UTC+2

À: "concertation@acceptablesavenir.eu"

[<concertation@acceptablesavenir.eu>](mailto:concertation@acceptablesavenir.eu)

Bonjour,

Résidente à l'année à Roquecor, propriétaire de ma maison, je vous informe que je ne veux en aucun cas de ce projet. Tous les arguments ont déjà été énoncés...

Bonne journée

Retour 8 - 18-août-22 – 1/1

De:

Objet: participation au livret de concertation du projet d'ombrières agrivoltaïques et d'irrigation du Quercy

Date: 18 août 2022 à 18:59

À: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour,

je n'ai pas réussi à vous avoir au téléphone.

Je souhaite participer à votre concertation : je suis totalement opposée à ce projet d'ombrières agrivoltaïques et d'irrigation du Quercy.

Venant d'une famille d'agriculteurs, il est pour moi impensable de sacrifier des terres agricoles à des panneaux photovoltaïques. Aucune culture ne poussera sous ces panneaux.

Le seul et unique intérêt des agriculteurs est financier. Vous leur proposez des loyers très au dessus de ce que leur rapporte ces terres sans rien faire et beaucoup ont du mal à refuser.

Ces terres principalement cultivées avec des céréales ne seront plus exploitées pendant 50 ans alors que les récents évènements nous prouvent que l'autosuffisance agricole est primordiale !!!

Or, les agriculteurs ne s'embêteront pas à essayer d'autres cultures alors qu'ils perçoivent une rente leur permettant de vivre beaucoup mieux qu'auparavant !

Quand vous proposez 3000€ par hectare et par an pour louer ces champs dont l'activité céréalière ne rapporte que 200 € par hectare et par an, seuls ceux qui ont encore la foi peuvent refuser ces propositions faramineuses !!! Par ailleurs, la pollution visuelle et sonore que cela va engendrer serait un immense gâchis dans une région magnifique, naturelle et préservée.

Le Quercy blanc et le village de Roquecor en particulier est particulièrement touristique et sa beauté serait gâchée par ces champs de panneaux immenses disséminés sur tout le territoire. Faire des randonnées au milieu des champs de panneaux photovoltaïques est impensable.

La centrale, qui devrait être installée à côté d'un chêne remarquable multiséculaire

et du moulin à vent de Roquecor est une hérésie. Et puis comment vous évoluer ces installations ?

Ne vont-elles pas s'étendre vu les ponts d'or proposés aux agriculteurs qui préféreront cette solution de facilité ? Qui sera là pour les retirer proprement dans 50 ans ?!!! Ce projet ne peut aboutir.

Il y a bien d'autres solutions d'énergies renouvelables ne créant pas autant de nuisances et mettant en péril tout un territoire préservé. Il y a, enfin, un grave conflit d'intérêt avec des élus eux-mêmes agriculteurs et intéressés financièrement par le projet. Ils ne sont a fortiori pas objectifs et intéressés financièrement par le projet. Ils ne sont a fortiori pas objectifs et influencent les délibérations. Je sollicite une vraie enquête publique indépendante.

De:

Objet: Projet d'ombrière photovoltaïques et d'irrigation du Quercy (des Causses du Quercy au Quercy blanc)

Date: 18 août 2022 à 22:26

À: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour,

Je souhaite participer à votre concertation concernant le projet d'ombrières agrivoltaïques et d'irrigation du Quercy. J'ai grandi dans le village de Roquecor, où je séjourne encore très régulièrement, j'y ai une maison et une partie de ma famille. Je suis résolument contre la mise en place de ce projet et ce, pour plusieurs raisons majeures: La conversion de terres agricoles fertiles en centrales photovoltaïques me semble être une aberration.

A l'heure où nous allons avoir, plus que jamais besoin d'un maximum d'autonomie alimentaire, je ne comprends pas que l'on projette de réduire ces espaces cultivables.

Le projet de culture sous les panneaux (que vous appelez pudiquement ombrière) est sans aucun doute voué à l'échec, les agriculteurs concernés n'auront plus besoins de ces revenus, et les contraintes en termes de culture possible, d'entretien et de manipulation viendront à bout des plus motivés. La pollution visuelle et sonore, dans une région jusque-là préservée, qui n'a pas de site industriel à proximité, lui ôtera une grande partie de son charme, affectera son activité touristique et viendra baisser la valeurs des terrains voisins.

La proportion d'énergie grise dépensée sera considérable, étant donné qu'aucune infrastructure n'est déjà présente pour acheminer cette électricité.

Sans compter que ces panneaux sont certainement fabriqués en Chine par de l'électricité produite au charbon et qu'il faudra encore dépenser de l'énergie pour les recycler (s'ils sont réellement recyclés un jour...)

S'il faut absolument augmenter la proportion de production d'électricité photovoltaïque, ces panneaux auraient beaucoup plus leurs places sur les parkings des zones commerciales et industrielles, en périphérie des villes, où les terres sont déjà artificialisées et où les infrastructures électriques sont souvent très proches.

Votre proposition de manne financière à des agriculteurs qui sont, pour certains, élus et décisionnaires dans les communes où vos panneaux sont prévus, amène à de graves conflits d'intérêts et à des fractures sévères entre les habitants qui vont profiter de cette manne et ceux qui vont uniquement en subir les effets néfastes.

Les panneaux photovoltaïques sont une source d'électricité non pilotable, qui demande à être compensé par d'autres sources pilotables à faible inertie qui nous obligera donc à maintenir des centrales à charbon ou au gaz venant dégrader fortement la production bas carbone des ou au gaz venant dégrader fortement la production bas carbone des photovoltaïques.

Globalement, ces panneaux sont une fausse bonne idée pour la réduction de nos émissions de CO2, comme le démontre très bien Jancovici depuis des années (voir ses réponses aux questions du sénat en 2014, encore d'actualité : <https://www.youtube.com/watch?v=L7PwUTAgH0o>) Je précise que j'ai bien lu votre argumentaire de votre livret, et que je ne suis pas convaincu par vos engagements, ni sur le maintien des surfaces agricoles, ni sur le démantèlement des sites, ni sur le recyclage des panneaux.

Ce projet m'attriste profondément, il crée des clivages au sein de la population locale (avec des gagnants et des perdants), il dégradera le paysage durablement, et risque de s'étendre, une fois les infrastructures en place.

Bien cordialement,

Retour 10 - 19-août-22 – 1/1

De:

Objet: participation à la concertation relatif au projet d'ombrières agrivoltaïques et d'irrigation du Quercy

Date: 19 août 2022 à 16:53

À: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour,

Je souhaite participer à votre concertation : je suis totalement opposée à ce projet d'ombrières agrivoltaïques et d'irrigation du Quercy.

Ma famille habite Roquecor depuis plusieurs générations. J'y vis également depuis toujours. Je suis résolument contre la mise en place de ce projet pour de multiples raisons :

- tout d'abord, il est pour moi impensable de sacrifier des terres agricoles à des panneaux photovoltaïques. Aucune culture ne poussera sous ces panneaux.

Le seul et unique intérêt des agriculteurs est financier. Vous leur proposez des loyers très au-dessus de ce que leur rapporte ces terres sans rien faire et beaucoup ont du mal à refuser.

Ces terres principalement cultivées avec des céréales ne seront plus exploitées pendant 50 ans alors que les récents évènements nous prouvent que l'autosuffisance agricole est primordiale !!!

- Ensuite, la pollution visuelle et sonore que cela va engendrer serait un immense gâchis dans une région magnifique, naturelle et préservée.

Le Quercy blanc et le village de Roquecor en particulier est particulièrement touristique et sa beauté serait gâchée par ces champs de panneaux immenses disséminés sur tout le territoire. Faire des randonnées au milieu des champs de panneaux photovoltaïques est impensable.

Ce projet lui ôterait une grande partie de son charme, affecterait son activité touristique et viendrait baisser la valeur des terrains et maisons voisines.

- Et puis comment vont évoluer ces installations ?

Ne vont-elles pas s'étendre vu les ponts d'or proposés aux agriculteurs qui préféreront cette solution de facilité ? Qui sera là pour les retirer proprement dans 50 ans ? Comment seront-elles recyclées ?

Il y a bien d'autres solutions d'énergies renouvelables ne créant pas autant de nuisances et mettant en péril tout un territoire préservé.

- Enfin, il y a un grave conflit d'intérêt avec des élus eux-mêmes agriculteurs et intéressés financièrement par le projet.

Ils ne sont a fortiori pas objectifs et influencent les délibérations.

Une vraie enquête publique indépendante doit être diligentée.

Ce projet m'attriste profondément, il crée des clivages au sein de la population locale, des familles, il dégradera durablement le paysage et risque de s'étendre une fois les infrastructures en place.

Retour 11 - 19-août-22 – 1/1

De:

Objet: Projet agrivoltaïque à Roquecor

Date: 19 août 2022 à 19:56

À: concertation@acceptablesavenir.eu

Madame, Monsieur,

Propriétaire et résident à Roquecor, je suis totalement opposé de mettre des panneaux photovoltaïques au dessus des terres agricoles. Il y a suffisamment de foncier artificialisé pour ce faire (parking, bords d'autoroutes, terrain s où sont enfouis des produits toxiques, par exemple, en dessous des éoliennes etc...

Bien cordialement



Votre expression

L'agrivoltaïsme

4 5

| | |
|---------------------|--|
| Questions | <p>Je désire SVP, consulté le dossier d'impact sur la faunes locale, sur la pollution visuelle engendré sur la vallée, sur les éventuelle pertes d'exploitation des autres agriculteur, les problèmes des fuites des courant du aux surcharge électrique des panneaux solaires et ou allez vous prendre l'eau pour votre irrigation et perte de fréquentation sur le tourisme vert en Lot et Garonne,</p> |
| Remarques | <p>Quel est le problème de la photosynthèse sur les plantes en agriculture, car a savoir que l'ont ne peu pas faire n'importe quoi en plantation sous les panneaux. Ensuite ne pas faire que du voltaïque sous couvert de l'agriculture au détriment de l'agricole, ne pas mettre en herbage le terrain juste pour faire de l' argent avec le voltaïque. Car il y a juris prudence dans les P.O.</p> |
| Propositions | <p>??? Attente de consultation du dossier, merci.</p> |

Version originale

RETOUR ORIGINAL DU PARTICIPANT EN ANGLAIS (Voir ci-dessous pour traduction)

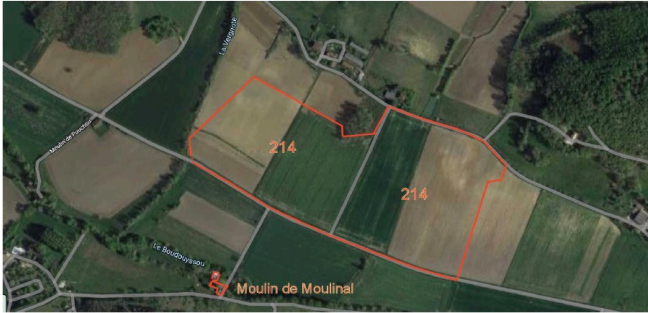
Proposed Solar Panel Farm in Courbiac

We have recently been told by neighbours about this proposed solar panel farm (projet d'ombrières agrivoltaiques et d'irrigation du Quercy) in Courbiac (and surrounding areas)

We were not informed by TSE or acceptablesavenir about the proposal but told by neighbours at the end of July.

Apparently posters were in the Mairie but we never have any reason to visit the Mairie so had no idea of this proposal. Given that our home is 200 metres from the proposal, we are very concerned as to why TSE did not contact us directly, rather than leave it to the Mairie.

This proposed site is on the Route de Courbiac which will affect everyone driving along the valley



It would have a direct effect on us at Moulin de Moulinal (marked on photo above). As already stated, we are 200 mts from the fields and it will have a huge impact on our views and environment. It will be on constant view from our home, garden and when swimming in the pool. Driving down the Chemin du Rit to the Route de Courbiac it would be the view directly in front of us. Anyone driving along the valley to their homes would have to drive past these massive panels

The valley is beautiful and that is why we chose to buy and renovate this mill 30 years ago. It was a stone mill with holes in the roof, no electricity or water and uninhabited for many years. The local mayor could not remember anyone living in the house in his lifetime. Over the years we have renovated it and are proud of the home we have now.

These photos show the impact on the fields taken from the bridge of the Boudouysou at the boundary of our property



Traduction DeepL

VERSION TRADUITE EN FRANÇAIS PAR AA

Projet de ferme de panneaux solaires à Courbiac

Nous avons récemment été informés par des voisins du projet de panneaux solaires (projet d'ombrières agrivoltaiques et d'irrigation du Quercy) à Courbiac (et dans les environs).

Nous n'avons pas été informés par TSE ou acceptablesavenir de la proposition mais nous en avons été informés par des voisins à la fin du mois de juillet.

Apparemment, des affiches ont été apposées en mairie, mais nous n'avons jamais eu de raison de nous rendre à la mairie et n'avons donc aucune idée de cette proposition. Étant donné que notre maison se trouve à 200 mètres du projet, nous sommes très inquiets de savoir pourquoi TSE ne nous a pas contactés directement, plutôt que de laisser la Mairie s'en charger.

Le site proposé se trouve sur la route de Courbiac, ce qui affectera tous ceux qui circulent dans la vallée.



Il aurait un effet direct sur nous au Moulin de Moulinal (marqué sur la photo ci-dessus). Comme nous l'avons déjà dit, nous sommes à 200 mètres des champs et cela aura un impact énorme sur nos vues et notre environnement. Il sera constamment visible depuis notre maison, notre jardin et lorsque nous nous baignerons dans la piscine.

En descendant le Chemin du Rit jusqu'à la Route de Courbiac, la vue sera directement en face de nous.

Toute personne conduisant le long de la vallée vers sa maison devra passer devant ces panneaux massifs.

La vallée est magnifique et c'est pourquoi nous avons choisi d'acheter et de rénover ce moulin il y a 30 ans.

C'était un moulin en pierre avec des trous dans le toit, sans électricité ni eau et inhabité depuis de nombreuses années.

Le maire local ne se souvenait pas que quelqu'un y ait vécu de son vivant. Au fil des ans, nous l'avons rénovée et nous sommes fiers de la maison que nous avons maintenant.

Ces photos montrent l'impact sur les champs prises depuis le pont du Boudouysou à la limite de notre propriété.





Version originale

There are many questions that need to be answered and as we were unaware of any of the meetings that took place, we don't know the full facts....

1. What crops will grow under the panels?
2. How will they be watered? We have been told that there would be condensation from the underside of the panels but in dry weather that we have this summer this would not happen
3. Would there be pylons or underground cables to take electricity away and where would these be placed? What size would they be?
4. There would be disruption while it was built, how long would this last?
5. Would there be noise while they are in operation?
6. What noise will the panels make when they rotate? Do they rotate in both directions?
7. Would there be electromagnetic radiation emissions? How much?
8. How will severe weather affect the panels, such as the recent hailstorm?
9. What is the likelihood of multiple bird strikes into the panels?
10. What is and how often would there be ongoing maintenance?
11. What provision is there for security? How will this be monitored?
12. Would there be additional buildings?
13. Where will the building and/or maintenance team park vehicles?
14. How long would disruption be in the area if the proposal was to go ahead?
15. When is it proposed to start if planning is granted?
16. Will facilities at our home be affected during the installation and for its working life?
17. Will access to our home be affected similarly, during the installation and for its working life?
18. What provision has been made to make good or improve surrounding infrastructure?
19. Does the commune receive remunerations for the solar farm?
20. I assume the farmer does receive 'rent' for the use of his/her land?
21. Would there be any benefit to the local community and if so what? Cheaper electricity?
22. What/where are the storage facilities and the cost to run?
23. Would damaged and old panels be recycled responsibly?
24. How will local wildlife be affected? We have recently seen a hoopoe and wagtail in our garden and hear many pigeons around.
25. What is the life cycle of the project?
26. What happens is TSE goes bust or sells the operation to a third party? Would standards be maintained?

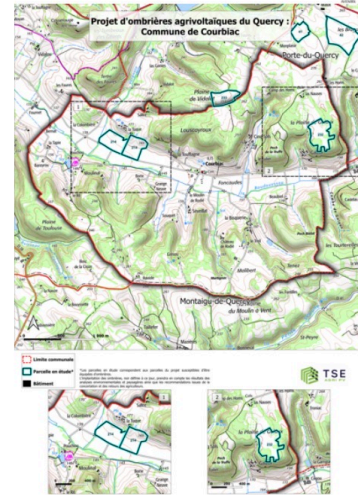
We are also shocked to see the proposed sites (203, 220, 202) by Castel d'Hoste. We stayed there many times when our house had building works and these panels will spoil the entrance to their hotel/restaurant.

We do have a need for more renewable energy but to put these huge high black shiny panels in 2 fields in the middle of this beautiful valley is not the right way to do it.

We go to Le Clerc supermarket in Montayral and realised that the panels would be the same height as the overhead canopies that are in place for parking in the shade. This brought the realisation of how imposing these panels would be. You are asking us to exchange our current view for the equivalent of a supermarket car park.

You will understand, therefore, that we are totally against this proposal.

We understand that further consultation meetings are to be held. We would like to attend and may have to make travel arrangements to do so. Given that we are so directly affected, please send details of when and where to XXXX



Traduction DeepL

Il y a beaucoup de questions qui doivent être répondues et comme nous n'étions pas au courant des réunions qui ont eu lieu, nous ne connaissons pas tous les faits....

1. Quelles cultures pousseront sous les panneaux ?
2. Comment seront-elles arrosées ? On nous a dit qu'il y aurait de la condensation sur la face inférieure des panneaux, mais avec le temps sec que nous avons cet été, cela ne se produira pas.
3. Y aura-t-il des pylônes ou des câbles souterrains pour transporter l'électricité et où seront-ils placés ? Quelle serait leur taille ?
4. Il y aurait des perturbations pendant la construction, combien de temps cela durerait-il ?
5. Y aurait-il du bruit pendant leur fonctionnement ?
6. Quel bruit les panneaux feront-ils lorsqu'ils tourneront ? Tourneront-ils dans les deux sens ?
7. Y aura-t-il des émissions de radiations électromagnétiques ? Dans quelle mesure ?
8. Comment les intempéries affecteront-elles les panneaux, comme la récente tempête de grêle ?
9. Quelle est la probabilité que des oiseaux frappent plusieurs fois les panneaux ?
10. Quelle est et quelle est la fréquence de l'entretien courant ?
11. Quelles sont les dispositions en matière de sécurité ? Comment sera-t-elle surveillée ?
12. Y aura-t-il des bâtiments supplémentaires ?
13. Où l'équipe de construction et/ou d'entretien garera-t-elle ses véhicules ?
14. Pendant combien de temps les perturbations seraient-elles présentes dans la région si la proposition était mise en œuvre ?
15. Quand est-il proposé de commencer si la planification est accordée ?
16. Les installations de notre maison seront-elles affectées pendant l'installation et pendant sa durée de vie ?
17. L'accès à notre domicile sera-t-il affecté de la même manière, pendant l'installation et pendant sa durée de vie ?
18. Quelles dispositions ont été prises pour réparer ou améliorer les infrastructures environnantes ?
19. La commune reçoit-elle des rémunérations pour le parc solaire ?
20. Je suppose que l'agriculteur reçoit un "loyer" pour l'utilisation de ses terres ?
21. Y aurait-il un avantage pour la communauté locale et si oui, lequel ? Une électricité moins chère ?
22. Où et comment sont les installations de stockage et leur coût de fonctionnement ?
23. Les panneaux endommagés et anciens seront-ils recyclés de manière responsable ?
24. Comment la faune locale sera-t-elle affectée ? Nous avons récemment vu une huppe et une bergeronnette dans notre jardin et nous entendons beaucoup de pigeons.
25. Quel est le cycle de vie du projet ?
26. Que se passe-t-il si TSE fait faillite ou vend l'opération à une tierce partie ? Les normes seront-elles maintenues ?

Nous sommes également choqués de voir les sites proposés (203, 220, 202) près de Castel d'Hoste. Nous y avons séjourné à plusieurs reprises lorsque notre maison était en travaux et ces panneaux gâcheront l'entrée de leur hôtel/restaurant.

Nous avons besoin de plus d'énergie renouvelable mais mettre ces énormes panneaux noirs et brillants dans deux champs au milieu de cette belle vallée n'est pas la bonne façon de le faire.

Nous sommes allés au supermarché Le Clerc à Montayral et avons réalisé que les panneaux seraient de la même hauteur que les auvents qui sont en place pour se garer à l'ombre. Nous avons alors réalisé à quel point ces panneaux seraient imposants. Vous nous demandez d'échanger notre vue actuelle contre l'équivalent d'un parking de supermarché.

Vous comprendrez donc que nous sommes totalement opposés à cette proposition.

Nous comprenons que d'autres réunions de consultation seront organisées. Nous aimerions y assister et devons peut-être prendre des dispositions pour nous déplacer. Étant donné que nous sommes si directement concernés, veuillez envoyer les détails de la date et du lieu à XXXX.

Votre expression

Localisation : Commune de Courbiac (47)

Merci d'utiliser les numéros de parcelles concernées : 244

| | |
|----------------------------|---|
| <p>Questions</p> | <p>Malgré les quelques avantages que peuvent présenter les ombrières agricoles, doit-on accepter le projet n'importe où ? Non, car les inconvénients et les nuisances sont parfois trop importantes par rapport aux éventuels et présumés avantages. Je pense que les parcelles 244 de COURBIAC ne semblent pas présenter que des points positifs, mais surtout négatifs.</p> |
| <p>Remarques</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Hilliers physiques (topographie) inadaptés : situés dans la vallée de Courbiac qui jusqu'ici fait son charme - * Impact sur l'environnement, sols et paysages = pollution visuelle - destruction du bien être animal - surfaces actuellement cultivées qui risquent à court terme d'être réduites en friches ou sites délaissés. * Impact sur les activités humaines = tourisme, réseau routier, habitation - * Importante diminution de la valeur immobilière et des parcelles cultivables situées à proximité - etc... |
| <p>Propositions</p> | <ul style="list-style-type: none"> * Dans la mesure du possible, faire ces installations sur les plateaux et non sur les versants de vallée, en favorisant des zones entourées d'arbres pour lutter au maximum contre la pollution visuelle. * Optimiser et mutualiser les zones de chemins entre plusieurs projets d'ombrières mitoyens - * En compensation des inconvénients, proposer aux habitants locaux des prix préférentiels pour l'électricité ou encore des parts sociales pour le financement du projet - |



Votre expression

Localisation : Commune de Courbiac (47)


Merci d'utiliser les numéros de parcelles concernées

| | |
|---------------------|--|
| Questions | <p>Parcelle 214</p> <p>SI l'on écarte la partie financière de ce projet qui profite à 1 seule personne, au détriment de tous les habitants et vacanciers de la vallée qui eux vont perdre des revenus liés à l'activité agro-touristique reconnue dans la vallée.</p> <p>Quels sont les critères réellement écologiques et prouvés pour l'emplacement d'une centrale solaire dans cette vallée ?</p> <p>Quels sont les éléments factuels qui permettent de dire que :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) les cultures de la vallée ont un problème agricole lié à l'ensoleillement 2) les cultures exploitées ont besoin d'un apport d'eau différent qu'actuellement ? Et pour lesquels les interdictions d'arrosage seront les mêmes en cas de sécheresse. |
| Remarques | <p>Si toutefois les problèmes (reconnus et prouvés) qui sont traités par ces installations industrielles au beau milieu d'une magnifique vallée étroite et peuplée ne sont pas</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Atteints 2) Utiles car les cultures n'ont finalement pas un besoin impérieux de ces installations 3) Ou si l'exploitant n'exploite plus la parcelle concernée. <p>Garantissez-vous que ces installations (si légères d'après TSE) seront retirées ou retirables dans les 12 mois qui suivent ce constat ?</p> <p>La typicité de la vallée ne peut être en adéquation avec un tel projet. Cette centrale solaire ne peut bénéficier d'un aménagement paysager du fait que 1) les panneaux solaires seront à plus de 7 m au dessus de la seule route desservant Courbiac et ses habitations, 2) les maisons sont positionnées dans la vallée de chaque côté de la route en position dominante et avec vue directe sur la centrale solaire.</p> |
| Propositions | <p>Que l'on soit pour ou contre le développement des énergies renouvelables, que cela soit nécessaires de réaliser des installations pour favoriser le mix énergétique en France, n'est pour moi pas le sujet de ce projet, de cet emplacement.</p> <p>Il s'agit ici de démontrer que ce projet à Courbiac, et sur ces parcelles 214/214, ne sont pas réalisables sans dommages environnementaux et financiers. (perte lié à la désertification du tourisme)</p> <p>Nous sommes résidents de cette vallée et avons une vue plongeante et dominante sur les parcelles 214</p> <p>Nous ne comprenons pas comment cet emplacement a pu être proposé et encore moins retenu dans ce projet.</p> <p>Nous proposons évidemment d'abandonner cette parcelle 214 afin de trouver SI réellement nécessaire des parcelles qui ne pénalisent / n'impactent pas les riverains / voisinage du site retenu.</p> <p>Livret étape 2 vol. 1 - concertation TSE ENERGY 2022</p> |

6

Votre expression

Paysage 1/3

| | |
|----------------------------|--|
| <p>Questions</p> | <p>Bien que nous serons a priori, dans tous les cas contre le projet de cette centrale solaire sur la parcelle 214. Pouvons nous savoir :</p> <p>Quel est l'intérêt de l'exemple.? Qu'avez-vous voulu dire spécifiquement ? Que le projet doit être intégré dans le paysage pour ne pas polluer visuellement ?</p> <p>Quand aurons nous les parcelles retenues définitivement par ce projet ? Quand aurons nous l'emplacement exacte des panneaux et poteaux dans la parcelle ? Quand aurons nous une vue 3D de plusieurs angles, dont une vue depuis nos maisons ? Quand aurons nous une proposition d'aménagement paysager spécifique par parcelle?</p> |
| <p>Remarques</p> | <p>Emplacement spécifique de la parcelle 214</p> <p>La meilleurs intégration paysagère est de ne pas polluer le territoire rural de centrales solaires, Il faut couvrir les toits plats de tous les zone industrielles et commerciales et laisser la nature naturelle ou exploitée par la culture.</p>  <p>L'emplacement 214 (ci-dessus en rouge) est situé sur la route principale et ne peut bénéficier d'une intégration paysagère. Une structure de 5m à 10m de haut serait catastrophique pour la vallée.</p> |
| <p>Propositions</p> | <p>Annulation du projet concernant la parcelle 214 et toutes les parcelles qui peuvent polluer la nature pour les riverains et promeneurs.</p> |

Votre expression

Paysage 2/3

| | |
|----------------------------|--|
| <p>Questions</p> | <p>Y a-t-il un engagement et une obligation de résultat dans l'aménagement paysager ?</p> <p>Y a-t-il un engagement d'entretien de l'aménagement paysager dans la durée avec une obligation de résultat sur une durée de 40 ans ?</p> <p>Quid de pénalités payées à la mairie pour que (le cas échéant) la mairie puisse réaliser le travail d'aménagement en cas de manquement à l'aménagement, ou à l'entretien? Pénalités payées par le propriétaire du terrain.</p> <p>Quid de confier l'entretien de l'aménagement paysager à la mairie à travers une allocation spécifique annuelle de TSE ou du propriétaire foncier avec un contrat de 40 ans ?</p> <p>L'aménagement paysagé bénéficiera t il spécifiquement de l'irrigation afin de garantir le résultat ? (arrosage dirigé vers l'aménagement paysager)</p> <p>Dans le livret 1, volume 1, vous mettez un schéma montrant qu'en réalité les poteaux seront d'une hauteur de 8 à 10m, peut on avoir les bonnes informations et la réalité des éléments que vous comptez installer ?</p> |
| <p>Remarques</p> | <p>Emplacement spécifique de la parcelle 214 :</p> <p>Sur la parcelle 214, il y a une vue directe comme ceci :</p> <p>Vue de Borie > parcelle 214/214 :</p> |
| <p>Propositions</p> | <p>Annulation du projet /déplacement du projet en zone industrielle, autoroutière ou sans environnement agro touristique et naturel.</p> |



Votre expression

Paysage 3/3

| | |
|---------------------|---|
| Questions | <p>Vous vous engagez sur les paysages de demains ? Ou est ce juste une vue de l'esprit, une proposition sans qu'a aucun moment vous n'en soyez ni responsables ni acteur ? Auquel cas, quel est l'interêt de cette partie?</p> <p>si je comprends bien, vous dites que « peut-être » le territoire pourrait ressembler à ça ?</p> <p>Il est intéressant de noter que vous démontrez dans vos exemples, que l'intégration n'est viable que si les centrales solaires ne sont « aperçues » que de loin ou cachées par la végétation.</p> <p>Dans ce cas, quid de la parcelle 214 car votre intégration paysagère ne peut être réalisée dans une vallée étroite avec des terrains pentus et des maisons dominantes avec vue directe sur la parcelle.</p> |
| Remarques | <p>Tous ces exemples sont incompatibles avec la parcelle 214 et donc viennent appuyer l'impossibilité de réaliser cela à cet emplacement.</p> |
| Propositions | <p>Annulation du projet /déplacement du projet en zone industrielle, autoroutière ou sans environnement agro touristique et naturel.</p> |



Votre expression

La vie du projet dans le territoire

| | |
|---------------------|--|
| Questions | <p>Quels seraient les impacts acoustiques de ce projet ? En cas de pluie ? De grêle ? Bruit du mécanisme en mouvement ? Quel impact sonore dans une vallée ? Sur quel bureau d'étude ou quel avis technique vous fondez vous ?</p> <p>Défaillance > Quelle gestion en cas de défaillance ? Quel engagement de délai d'intervention ? Quelle sécurité mise en place ? En cas de feu ? De bruit anormaux ? De défaillance nuisibles aux riverains ?</p> <p>Entretien > vous engagez vous à maintenir les sites entretenus afin que visuellement il n'y ait pas de dégradation du site ? Quelles garanties avons-nous ?</p> |
| Remarques | <p>Ce projet de centrale solaire à Courbiac et spécifiquement sur la parcelle 214/214 est une hérésie environnementale portée par une seule personne qui a un seul objectif ; détourner à son profit l'argent de projets écologiques et s'accaparer une prime payée par une entreprise (TSE) dont le seul objectif est de faire de l'argent en exploitant les agriculteurs en situation financière tendue et les failles d'un système porté sur les ENR.</p> <p>Ce projet vient polluer le calme et la sérénité d'un village à cause d'une seule personne.</p> <p>La totalité des personnes qui ne sont pas parties-prenantes au projet est contre, et la mairie à l'unanimité des membres du conseil est aussi contre.</p> <p>La désertification touristique de la vallée serait très impactante pour les gîtes et entreprises qui sont dépendant de ce tourisme.</p> |
| Propositions | <p>Annulation du projet /déplacement du projet en zone industrielle, autoroutière ou sans environnement agro touristique et naturel.</p> <p>Faire et utiliser de grands pare-feu dans les landes pour limiter la propagation des incendies, aucun riverains, touristes, promeneurs ne seront impactés.</p> |

PROJET D'OMBRIERES AGRIVOLTAÏQUE
Nous faisons référence au Livret de concertation
du projet d'ombrières agrivoltaïques et d'irrigation du Quercy
(Des causses du Quercy au Quercy blanc)
Livret de concertation étape 1 volume 1 et 2
Livret de concertation étape 2 volume 1

Le collectif Courbiac environnement, représentant 95 % de la population locale
participe au processus de concertation en plein accord avec la décision du conseil municipal de Courbiac en
opposition au projet.

Code CC 022

Lot concerné 214/214 et 212 et l'ensemble du projet
sur tout le territoire de la vallée de Courbiac et Courbiac
Contact

Réponses au livret de concertation ci-dessus dénommé

Etape 1 volume 1

Etape 1 volume 2

Etape 2 volume 1

1/ AGRIVOLTAÏSME – OMBRIERES – PHOTOVOLTAÏQUES

Questions

- Agrivoltaïsme est-il un nouveaux concept technologique, ou de la sémantique destinée à verdir un projet industriel de production électrique ?
- Quelles seraient t les études qui permettent de confirmer les valeurs qualitatives affichées du projet d'ombrages photovoltaïques dynamiques ?

EXEMPLE : Gain hydrométrique, productivité /ha protection gel etc. ...

- Par qui ont-elles été faites et quelles sont leur niveau de compétence reconnue ?
- Quels seraient les avis techniques validés sur ce projet ?

Le projet TSE de la Haute-Saône n'est pas encore en fonctionnement et il est expérimental pour 9 ans.

Pourquoi le dupliqué dès à présent à grande échelle sur 150 ha avant la construction du site expérimental de la Haute Saône et ne pas attendre les premiers résultats ?

Pourquoi n'existe il pas d'études préliminaires du CSTB (centre scientifique du BTP) en condition de fonctionnement à échelle réduite ?

Une étude a été réalisée par l'INRAe.et Sun Agri pendant 12 ans. Cette étude donne des résultats opposables aux affirmations de TSE (rendement réduit de 40% à équivalent etc.)

Ont-elles été prises en compte ?

- Pourquoi les valeurs ressorties ne sont-elles pas dans le dossier ?
- Comment et avec quelles ressources sont prévues l'irrigation sur ces parcelles ?
- 6 ha = 6 Mgw , quels seraient les effets électromagnétiques de l'énergie produite , impacts et rayonnement , effets sur les humains animaliers et sur les végétaux ?.
- Quelles études sont mises en place et par qui ? CEA / INRAe / GIEC ?

Quels seraient les impacts acoustiques suite à la mécanisation du projet dans une vallée à forte résonance. Les valeurs données tiennent-elles compte des effets de résonance dans la vallée ?

Quel bureau d'étude, quel avis technique ?

Remarques :

Toujours en l'absence de données sur le site pilote de Haute Saône non construit et contradictoire avec 12 ans d'expériences en condition.

Manque d'études scientifiques validées sur les valeurs affichées d'une Ombrière Agrivoltaïque dans le projet TSE. Pas d'avis technique de bureau d'étude indépendant et de qualifié.

Proposition :

Réalisation préalable d'un Mockup à échelle réelle ou réduit pour mesurer et calibrer les données en situation. Validation par un organisme agréé des données de ce procès après 4 à 5 ans d'observation avec l'INRAe, le CEA, et/ou tout autre organisme scientifique reconnu et indépendant.

Annulation du projet dans la vallée de Courbiac et le projet Quercy dans son ensemble.

2/ LOCALISATION

COURBIAC : la zone choisie est une aberration.

En effet, la zone prévue est en partie zone « Agri tourisme », avec une forte proportion de domaines dédiés au tourisme vert : Chambres d'hôtes, gîtes, camping. Au-delà du tourisme vert, il existe de nombreuses résidences secondaires et des habitations agricoles et locales. Le village de Courbiac est étendu sur toute la Vallée du Boudouyssou entourée de divers hameaux. Cette vallée est composée d'un ensemble de moulins historiques et répertoriés. Ce lieu protégé ne correspond en aucun cas au nouveau projet du gouvernement. Par exemple, un projet de loi prévoit d'imposer aux grandes surfaces la couverture de la moitié de leur parking par des ombrières. Pourquoi TSE ne s'orientent-ils pas vers cette direction plutôt que de détruire un paysage naturel et respecté par les citoyens. Cette vallée reste entièrement pure de tout élément néfaste.

1/ Rayon mitoyen inférieur à 1000m à vue directement impactée

- Le Manoir du Moulinal (bâtiment à caractère historique du 15e siècle).

Les photovoltaïques seraient à vue directe, et sous ses fenêtres. Le Manoir du Moulinal (200 m et 10 m à vue dominante sur ces terrains agrivoltaïques) a été entièrement rénové en 2019 et 2020 avec le concours de la région et du département, sous la maîtrise d'œuvre des propriétaires investisseurs pour en faire un lieu touristique haut de gamme où le dépaysement total des vacanciers est mis en avant.

La société SAS LE MOULINAL créée en 2020 est composée de Gîtes et de 5 chambres d'hôtes sur un domaine de 20 ha : clientèle Agri touristique nationale et internationale.

- le camping du Pouchou en activité depuis plus de 30 ans clientèle Agri touristique nationale et internationale

- La grange du Saltre (clientèle Agri touristique nationale et internationale)

- Domaine de Borie sur 12 Ha, résidence secondaire et gîte en vue directe

- Grange de la Tuque, sous ses fenêtres

- Le moulin du Moulinal 200 m, résidence secondaire en vue directe

- Mitoyenneté des Zones Natura 2000 du Boudouyssou (le tombeau des Géants) et du plateau surplombant la vallée.

- L'ensemble des usagés de la route de Tournon : Artère principale et unique de tous les points touristiques de la vallée allant vers Saux/ Porte du Quercy et Montaigu-de-Quercy. Les habitants du village (résidence principale) et les habitants en résidences secondaires doivent passer par cette artère pour aller chez eux.

- Zone natura 2000

2/ Rayon mitoyen à vue directe et indirect impacté inférieur à 3000 m

- L'ensemble des résidences principales des habitants de Courbiac

- Le gîte La grange de Tatie

- Les gîtes ruraux de la Ferme du Treil

- Le château de Rodié

- Le Mas de cinq sols récemment repris par de nouveaux propriétaires et ayant fait des travaux conséquent afin d'embellir le gîte

- Le camping « la Nuit sous les étoiles » /woof

Remarques :

Tous les touristes et les propriétaires des résidences secondaires et les habitants arrivant sur Courbiac recherchent un dépaysement, la nature et le calme. Ils souhaitent profiter du paysage, faire des randonnées dans un cadre paysagé non dénaturé. Les chemins de randonnées autour de Courbiac sont des lieux privilégiés et restés naturels.

Il est préférable pour ce type de projet d'utiliser : des anciennes voies ferrées, des bordures d'autoroutes, des friches industrielles.

Pourquoi ne pas imposer à toute nouvelle construction immobilière et lotissements la création de centre de production d' ENR plutôt que de dénaturer notre campagne.

Le projet agri voltaïque serait de toute évidence un process Marketing de contournement de la législation d'interdiction d'artificialisation des sols.

Proposition :

Abandon du projet en en zone natura2000 et agro touristique

3/ ENVIRONNEMENT - CONSTRUCTION

Questions :

Quelle serait la quantité de panneaux à l'hectare et le taux de recouvrement ?

La portée en poteaux est de 27 m, la hauteur basse est de 5 m pour le passage

Quelle serait la hauteur du haut du panneau une fois inclinée ?

Compte tenu de la portée de 27 m, et de la flèche des supports, quelle serait la hauteur des piliers de support et leur diamètre ?

Quelle serait la quantité de piliers et de leur espacement à l'hectare ?

Quel serait le dimensionnement des encrages dans le sol des piliers et de leur renfort ainsi que leur emprise au sol ?

Comment le calcul de 0.5 % a-t-il été valorisé et par qui ?

S'agissant d'une construction de production industrielle, quelle serait la nouvelle affectation des terrains à l'urbanisme ?

L'implantation ne se résume-t-elle pas à la construction d'un bâtiment industriel d'environ 4 étages sur 6ha ?

- NOMBRES DE PILIER + ANCRAGE

- TOITURE PARTIELLE PHOTOVOLTAÏQUE + STRUCTURE PORTEUSE MOTORISÉE

- HAUTEUR TOTALE DU DISPOSITIF INSTALLÉ : 8.5 m à 10 m

S'agissant d'une construction de production industrielle, comment serait gérée la nouvelle affectation de l'installation à l'urbanisme ? :

Quels sont les avis techniques et le bureau d'étude sur la construction d'un tel projet ?

Le maintien de la structure avec des plots en béton de 40 cm, est-elle une blague ou une erreur de rédaction ?

S'agit-il bien d'une construction pour 40 ans ? Après 40 ans, que deviendra-t-elle ?

Quelles garanties ?

- Les documents justifiant que l'entreprise chargée de la mise en place de l'unité de production photovoltaïque possède-t-elle les compétences techniques et organisationnelles nécessaires ? Qui serait en charge du suivi des unités, à quelle fréquence et selon quel cahier des charges ? Qu'est-ce qui est prévu en cas de défaillance ?

Quels seraient leur capacité et leur délai d'intervention en cas de départ de feu lié aux ombrières.

Les équipes de pompiers sont-elles formées aux risques spécifiques liés à de tels équipements ?

- Système d'alarme ? Est-il prévu. Si oui quelle organisation, 24h/24 ? Quel serait le délai d'intervention en cas de souci.

Données utiles en cas d'incendie. Les SDIS 47, 46 et 82 devraient normalement être consultés lors des dépôts de permis de construire : Quelles sont les éléments concernant le projet global ou parcelle par parcelle ?

Proposition :

Annulation du projet

Recours judiciaire contre le permis de construire en étude dans le cadre d'une procédure collective en accord avec l'ensemble des pétitions acquises et l'avis du conseil municipal de Courbiac.

4/ PAYSAGE

La Vallée a de larges perspectives avec des vues parfaitement naturelles conservées sur des kms, et, à vue dominante pour les habitants. Cette vallée est très étroite et sur une longue distance. La photovoltaïque va dénaturer complètement cet ensemble.

L'implantation de la station de production industrielle équivalant à 1 immeuble de 4 étages sur 6ha serait en son centre un désastre esthétique à la vue de toutes les habitations et exploitations touristiques dominantes.

Remarques :

Impact économique

Perte d'exploitation des ressources touristiques aisément chiffrables pour l'économie locale et départementale, départ probablement de certains propriétaires ayant une résidence secondaire , dégradation d'une zone agricole et paysagé toujours connus par les habitants locaux.

Perte d'exploitation de l'ensemble des acteurs économiques touristiques et agri-biologique en circuit court.

Dévalorisation des patrimoines fonciers bâtis, non bâtis et historiques.

Proposition :

Annulation du projet /déplacement du projet en zone de production intensive sans environnement agro touristique et naturel.

Procédure judiciaire en compensation des dévaluations d'actifs impactés.

Autres éléments :

TSE communique sur l'installation d'un site pilote en Haute-Saône à titre expérimental pour 9 ans.

Si l'expérimentation n'a pas commencé, pourquoi la développer à grande échelle avant ?

TSE s'engage à la remise en état des sites dans 40 ans comment ? Quelles garanties ? Quel montant ? Les fonds seront- il sous séquestre à la CDC ?

Ces projets sont financés in fine par des fonds publics (taxes ENr, engagement des gouvernements, prix du kw à la revente etc.). Le capital de TSE est composé pour 61 % par deux sociétés étrangères.

En période économique tendue, le produit des fonds publics d'investissement doivent-ils partir à l'étranger ? Le Chiffre d'affaire A estimé sur 25 ans est de plus de 4.5 Mrd/€ pour 150 MW par 10 sites TSE = -THIRD STEP Gmbh Berlin /-Valfidus invest SCA Luxembourg/-DMSE SARL / - THIRD

STEP Gmbh Berlin

Quelle sont les Relations de TSE avec Zonghy Mansion à Shanghai ?

Quelle sont les Relations de TSE avec Canadian solar ?

Qui est TSE ? THIRD STEP ENERGIE Sophia Antipolis, Toulouse, BERLIN, Clermont-Ferrand (création 2022).

Voilà un ensemble d'éléments importants qui nous font réfléchir sur une installation future de photovoltaïques sur Courbiac.

NOUS REJETONS DEFINITIVEMENT LE PROJET

et le collectif de Courbiac

PETITION ASSOCIÉE (p. 86 à 89)

Courbiac le 01 février 2022

Collectif de défense de la vallée de Courbiac
Courbiac Valley Defense Collective

Pétition contre la pollution visuelle et environnementale à Courbiac
Petition against visual and environmental pollution in Courbiac

NON à l'installation des Ombrières photovoltaïques sur les espaces agricoles et naturels
NO to the installation of photovoltaic shelters on agricultural and natural areas

| NOM | PRENOM | ADRESSE | TELEPHONE/ MAIL | SIGNATURE |
|-----|--------|---------|-----------------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Courbiac le 01 février 2022

Collectif de défense de la vallée de Courbiac
Courbiac Valley Defense Collective

Pétition contre la pollution visuelle et environnementale à Courbiac
Petition against visual and environmental pollution in Courbiac

NON à l'installation des Ombrières photovoltaïques sur les espaces agricoles et naturels
NO to the installation of photovoltaic shelters on agricultural and natural areas

| NOM | PRENOM | ADRESSE | TELEPHONE/ MAIL | SIGNATURE |
|-----|--------|---------|-----------------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Courbiac le 01 fevrier 2022

| |
|--|
| Collectif de défense de la vallée de Courbiac |
| Courbiac Valley Defense Collective |

Pétition contre la pollution visuelle et environnementale
à Courbiac
Petition against visual and environmental pollution in Courbiac

**NON à l'installation des Ombrières photovoltaïques
sur les espaces agricoles et naturels**
**NO to the installation of photovoltaic shelters
on agricultural and natural areas**

| NOM | PRENOM | ADRESSE | TELEPHONE/MAIL | SIGNATURE |
|-----|--------|---------|----------------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Courbiac le 01 fevrier 2022

| |
|--|
| Collectif de défense de la vallée de Courbiac |
| Courbiac Valley Defense Collective |

Pétition contre la pollution visuelle et environnementale
à Courbiac
Petition against visual and environmental pollution in Courbiac

**NON à l'installation des Ombrières photovoltaïques
sur les espaces agricoles et naturels**

| NOM | PRENOM | ADRESSE | TELEPHONE/MAIL | SIGNATURE |
|-----|--------|---------|----------------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Courbiac le 01 fevrier 2022

| |
|--|
| Collectif de défense de la vallée de Courbiac |
| Courbiac Valley Defense Collective |

Pétition contre la pollution visuelle et environnementale
à Courbiac
Petition against visual and environmental pollution in Courbiac

**NON à l'installation des Ombrières photovoltaïques
sur les espaces agricoles et naturels**
**NO to the installation of photovoltaic shelters
on agricultural and natural areas**

| NOM | PRENOM | ADRESSE | TELEPHONE/MAIL | SIGNATURE |
|-----|--------|---------|----------------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Courbiac le 01 fevrier 2022

| |
|--|
| Collectif de défense de la vallée de Courbiac |
| Courbiac Valley Defense Collective |

Pétition contre la pollution visuelle et environnementale
à Courbiac
Petition against visual and environmental pollution in Courbiac

**NON à l'installation des Ombrières photovoltaïques
sur les espaces agricoles et naturels**
**NO to the installation of photovoltaic shelters
on agricultural and natural areas**

| NOM | PRENOM | ADRESSE | TELEPHONE/MAIL | SIGNATURE |
|-----|--------|---------|----------------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Courbiac le 01 fevrier 2022

| |
|--|
| Collectif de défense de la vallée de Courbiac Courbiac Valley Defense Collective |
|--|

Pétition contre la pollution visuelle et environnementale
à Courbiac
Petition against visual and environmental pollution in Courbiac

**NON à l installation des Ombrières photovoltaïques
sur les espaces agricoles et naturels
NO to the installation of photovoltaic shelters
on agricultural and natural areas**

| NOM | PRENOM | ADRESSE | TELEPHONE/ MAIL | SIGNATURE |
|---|--------|---------|-----------------|-----------|
| [Empty table with handwritten signatures on the right side] | | | | |

Courbiac le 01 fevrier 2022

| |
|--|
| Collectif de défense de la vallée de Courbiac Courbiac Valley Defense Collective |
|--|

Pétition contre la pollution visuelle et environnementale
à Courbiac
Petition against visual and environmental pollution in Courbiac

**NON à l installation des Ombrières photovoltaïques
sur les espaces agricoles et naturels
NO to the installation of photovoltaic shelters
on agricultural and natural areas**

| NOM | PRENOM | ADRESSE | TELEPHONE/ MAIL | SIGNATURE |
|---------------|--------|---------|-----------------|-----------|
| [Empty table] | | | | |

Courbiac le 01 fevrier 2022

| |
|--|
| Collectif de défense de la vallée de Courbiac |
|--|

Pétition contre la pollution visuelle et environnementale
à Courbiac
Petition against visual and environmental pollution in Courbiac

**NON à l installation des Ombrières photovoltaïques
sur les espaces agricoles et naturels**

| NOM | PRENOM | ADRESSE | TELEPHONE/ MAIL | SIGNATURE |
|---|--------|---------|-----------------|-----------|
| [Empty table with handwritten signatures on the right side] | | | | |

Courbiac le 01 fevrier 2022

| |
|--|
| Collectif de défense de la vallée de Courbiac Courbiac Valley Defense Collective |
|--|

Pétition contre la pollution visuelle et environnementale
à Courbiac
Petition against visual and environmental pollution in Courbiac

**NON à l installation des Ombrières photovoltaïques
sur les espaces agricoles et naturels
NO to the installation of photovoltaic shelters
on agricultural and natural areas**

| NOM | PRENOM | ADRESSE | TELEPHONE/ MAIL | SIGNATURE |
|---------------|--------|---------|-----------------|-----------|
| [Empty table] | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Courbiac le 01 février 2022

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| Collectif de défense de la vallée de Courbiac | | | | |
| Courbiac Valley Defense Collective | | | | |

Pétition contre la pollution visuelle et environnementale
à Courbiac
Petition against visual and environmental pollution in Courbiac

**NON à l'installation des Ombrières photovoltaïques
sur les espaces agricoles et naturels
NO to the installation of photovoltaic shelters
on agricultural and natural areas**

| NOM | PRENOM | ADRESSE | TELEPHONE/ MAIL | SIGNATURE |
|-----|--------|---------|-----------------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Courbiac le 01 février 2022

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| Collectif de défense de la vallée de Courbiac | | | | |
| Courbiac Valley Defense Collective | | | | |

Pétition contre la pollution visuelle et environnementale
à Courbiac
Petition against visual and environmental pollution in Courbiac

**NON à l'installation des Ombrières photovoltaïques
sur les espaces agricoles et naturels
NO to the installation of photovoltaic shelters
on agricultural and natural areas**

| NOM | PRENOM | ADRESSE | TELEPHONE/ MAIL | SIGNATURE |
|-----|--------|---------|-----------------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Courbiac le 01 février 2022

| | | | | |
|--|--|--|--|--|
| Collectif de défense de la vallée de Courbiac | | | | |
| Courbiac Valley Defense Collective | | | | |

Pétition contre la pollution visuelle et environnementale
à Courbiac
Petition against visual and environmental pollution in Courbiac

**NON à l'installation des Ombrières photovoltaïques
sur les espaces agricoles et naturels
NO to the installation of photovoltaic shelters
on agricultural and natural areas**

| NOM | PRENOM | ADRESSE | TELEPHONE/ MAIL | SIGNATURE |
|-----|--------|---------|-----------------|-----------|
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

Livret de clôture : concertation du projet
initial - Janvier 2024



Votre expression

Localisation : Commune de Courbiac (47)

Merci d'utiliser les numéros de parcelles concernées

| | |
|----------------------------|--|
| <p>Questions</p> | <p>Pos de questions</p> |
| <p>Remarques</p> | <p>- Parcelles 214 : <u>absolument</u> <u>contre</u> dans la vallée de Cambièrre</p> <p>- Parcelles 232 et 234 : <u>inacceptables</u> : dégradation des paysages du site</p> |
| <p>Propositions</p> | <p>- Abandonner le projet</p> |

Votre expression

Localisation : Commune de Masquières (47)

Merci d'utiliser les numéros de parcelles concernées

| | |
|--------------|---|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | Parcelles 73 et 115 <u>Refus</u> du projet |

Votre expression

Localisation : Commune de Thézac (47)

Merci d'utiliser les numéros de parcelles concernées

| | |
|--------------|---|
| Questions | Parcelle 144 Distance du projet par rapport à la plus proche maison ? |
| Remarques | |
| Propositions | Parcelles 73 et 115 Refus du projet |

Votre expression

Localisation : Commune de Mauroux (46)

Merci d'utiliser les numéros de parcelles concernées

| | |
|--------------|--|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | Parcelles 73 et 115 Refus du projet |

Votre expression

La vie du projet dans le territoire

| | |
|--------------|---|
| Questions | |
| Remarques | Ombrières agricoles : OUI MAIS ne pas les implanter à la vue des maisons S'INTERDIRE qu'elles soient visibles de la chambre d'un mourant ou de toute personne en fin de vie |
| Propositions | |

Retour 19 - 8-juil.-22 – 1/1

De:

Objet: Concernant le projet d'ombrières (réunion du 7 juillet 2022 à la salle des fêtes de Mauroux)

Date: 8 juillet 2022 à 18:05:04 UTC+2

À: "consultationmauroux@gmail.com" <consultationmauroux@gmail.com>,
"concertation@acceptablesavenir.eu" <concertation@acceptablesavenir.eu>

Mesdames, Messieurs,

J'ai eu le plaisir d'assister à la réunion en rubrique. Qu'il me soit d'abord permis de remercier la demoiselle (employée de TSE?) qui m'a donné beaucoup de son temps, dans le but de répondre à mes questions et de réagir à mes réflexions, de manière aussi complète qu'il lui était possible.

Alors : à ce jour, il me semble tout à fait ridicule de se prononcer en ce qui concerne ce projet.

En effet, j'apprends qu'un modèle d'ombrière est en cours de construction, qui permettra de voir si le principe d'une ombrière photovoltaïque est pertinent ... ou pas. Ce modèle sera peut-être enfin terminé en fin d'année 2022. Puis, bien naturellement, une fois cette première ombrière sur pied, il faudra se donner un minimum d'un an, afin de voir si la création d'une ombrière ne crée pas davantage de problèmes qu'elle est supposée en régler. Il faudra aussi observer la manière dont la structure (ambitieuse) tient ou casse... En l'absence d'un modèle déjà en place, rien ne permet non plus d'évaluer le niveau de pollution visuelle d'une telle ombrière.

Bref : cette première réunion, qui ne pouvait que proposer des idées vagues, des hypothèses floues et de la langue de bois, n'avait sans doute aucune raison d'être.

De ce fait, à ce jour, il me semble que donner un blanc-seing quelconque, à travers par exemple, une modification du PLU qui permettrait l'hypothèse de la construction de telles ombrières, est irraisonnable.

Bien à vous,

Retour 20 - 19-juil.-22 – 1/2

Point de vue sur le projet d'implantation d'ombrières agrivoltaïques et d'irrigation sur la commune de Mauroux.

Mauroux, le 19 juillet 2022

Nous, nouveaux habitants de lieu-dit Dordé, avons été informés d'un projet d'ombrières agrivoltaïques et d'irrigation sur la commune de Mauroux. Nous avons reçu un courrier de la mairie de Mauroux indiquant les parcelles concernées pour l'implantation des ombrières et nous étions présentes à la réunion jeudi le 7 juillet dans la salle des fêtes de Mauroux.

C'est avec grande surprise et consternation que nous avons appris que l'un des parcelles désignées est situé très près de notre maison. Il y a, par conséquence, une pollution visuelle majeure pour nous, nos voisins et tous les promeneurs, joggeurs, cavaliers etc. souhaitant se promener sur les chemins de notre petit hameau caractéristique et calme. La nature et l'ambiance seront complètement détruites par l'implantation des ombrières agrivoltaïques.

En avril 2022, nous avons déménagé à Mauroux pour y construire une nouvelle vie. Une vie dans la belle vallée du Lot, verte et tranquille, où la nature, la biodiversité, la paix, l'espace et le bien vivre sont encore très appréciés. Nous avons fait ce choix conscient et avons tout vendu aux Pays-Bas. Ici, à Mauroux, dans la vallée du Lot, nous voulons vivre plus près de la nature et profiter de toute la beauté qui nous entoure, loin des foules et de la pollution.

De plus, le département du Lot s'occupe forcément de promouvoir la région et d'attirer les nouveaux habitants pour exactement ces mêmes raisons. www.oh-my-lot.fr, www.choisirlelot.fr. Mais qui veut vivre dans un environnement rempli des ombrières agrivoltaïques ? Vous ne voudriez pas les voir dans votre jardin, non plus, n'est-ce pas ?

Retour 20 - 19-juil.-22 – 2/2

Nous avons également créé une entreprise ici. Nous avons deux gîtes que nous sommes en train de rénover. Un gîte est presque terminé et l'autre sera prêt plus tard dans l'année. Nous aimerions également laisser les hôtes profiter de la nature et de la belle vallée du Lot. Le projet nous prive de la chance et de l'opportunité de profiter de la vie ici et de construire notre entreprise.

Si nous avions eu connaissance de ce projet, nous n'aurions jamais acheté la maison.

Avec l'achat et la rénovation, un gros investissement a "été réalisé. C'est l'argent que nous dépensons ici qui profite à la commune, au département et au pays. Les entrepreneurs locaux bénéficient également de nos investissements et de l'argent que nous et nos hôtes dépensent dans les magasins, les restaurants et chez les producteurs locaux.

Le projet nous cause une grande détresse émotionnelle et financière. Avant d'acheter la maison, nous nous sommes activement renseignés sur le plan de zonage (PLU), l'emplacement des ombrières agrivoltaïques et des trajets des transports publics. Il n'y avait pas du tout de projet de ce type dans le voisinage immédiat de notre maison.

Nous avons choisi pour le Lot et surtout pour le beaux hameau Dordé pour contribuer activement et joyeusement à un cadre de vie agréable et beau pour nous-mêmes, nos voisins, les autres résidents de Mauroux et nos hôtes. Nous n'avons pas cette possibilité maintenant. C'est incroyable que les habitants de Mauroux et de ses environs soient exposés à un tel grand projet à implanter à proximité des maisons. Il y a en France des millions d'hectares de surfaces loin de toute habitation pour la réalisation de ce projet.

En conclusion, nous sommes totalement opposés à ce projet sur la commune de Mauroux. Nous avons été accueillis si chaleureusement ici à Dordé et à Mauroux, et nous y vivons avec beaucoup de plaisir. Le projet est un gros coup d'éclat inattendu avec des conséquences énormes pour notre avenir ici. Nous espérons que ce message sera entendu clairement et que le projet sera abandonné très rapidement. Si tel n'était pas le cas, nous nous réservons le droit de le contester devant le tribunal compétent.

Cordialement,

Retour 21 - 22-juil.-22 – 1/1

De:

Objet: Mauroux - entreprise et famille

Date: 22 juillet 2022 à 21:09:11 UTC+2

À: "consultationmauroux@gmaol.com" <consultationmauroux@gmaol.com>

Cc: "concertation@acceptablesavenir.eu" <concertation@acceptablesavenir.eu>

Parcelles 5 & 3 et en Générale

Quelles sont Les benefices pour le villages?

Nous avons Besoin d'in plan pour inclere tous Les villages etendre Les avantages a tous pour perturber le bel maurouxios environment Cela detruira le paysage pour Les visiteurs et mon entreprise si proche des Mais itineraries du promenade

Je cranis pour l' impact de la contraction et le delai?

Quest ce que le impact 'net zero' sustainabilite?

Pour quoi la hauteur propoose est Elle si grande?

Il destroy le local environment quand il promenade

Combien du temps dure le bail?

Que se passé t il apres du bail - demanager etc

Quest ce assurance le socitie exist apres Peut etre quels que l'anne?

La question pour moi = Non!

Nous avons Achete et investi massivement dan's cette enterprises moi et dans

des terre naturelle - la proposition detruira mon concept et aussi la value!

Comment serai je indemnifier pour toute reduction de valeur da ma propriete?

De:

Objet: Concerne projet d'ombrières agrivoltaiques et d'irrigation du Quercy

Date: 12 juillet 2022 à 01:31:04 UTC+2

À: "consultationmauroux@gmail.com" <consultationmauroux@gmail.com>,

"concertation@acceptablesavenir.eu" <concertation@acceptablesavenir.eu>

Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs,

Voici ce que j'ai envie de dire à ceux qui ont déposé le projet: Je n'ai pas eu la chance d'assister à la réunion qui a eu lieu cette semaine à Mauroux concernant le sujet en rubrique..

Je suis convaincue que ce projet est dangereux pour l'avenir de notre territoire et pour la planète.

Et je suis d'autant plus stupéfaite de devoir comprendre que la chose serait à l'initiative de trois producteurs agricoles qui semblent aujourd'hui plus attachés à un portefeuille qu'à un patrimoine.

Ce qui m'a rassuré en quelque sorte, c'est d'apprendre par 5 personnes présentes à la reunion que cette dernière s'est déroulée de manière non sereine et a démontré à quel point les villageois sont hostiles à ce projet et partagent en quelque sorte mon ressenti.

Ce projet pour moi est aussi débile que la mise en place de l'amiante dans les années 60. Tout d'abord parce que aucune réponse valable et intelligente n'a été donnée concernant le recyclage de ce matériel, qu'ensuite personne ne semble se demander comment notre faune sauvage va bien pouvoir y trouver son compte, et surtout cela n'apporte rien au village, si ce n'est peu être le sentiment, un jour, que puisque nous les avons, les panneaux, nous ne devrions plus faire attention à notre surconsommation, donc à notre planète. Imaginez les touristes visiter le village, et ses panneaux photovoltaïques, imaginez les randonneurs avoir envie de se promener au milieu de ces taudis photovoltaïques, imaginez vous seulement que les jeunes enfants du village auront envie de rester dans un tel paysage? Il faudrait être con pour avoir envie d'y croire.... Fumel a été pollué avec l'usine, et maintenant vous auriez envie de polluer Mauroux? Comment en êtes vous arrivé là? Comment imaginer que vous êtes capables de nous demander de participer à la mise à mort d'un village?

Avez vous été voir ce que vous pensez avoir le droit de détruire? comme par exemple ceci:



car c'est bien de cela dont on parle; entre autres, ce paysage devrait selon vos principes être détruit pour laisser la place à ...



Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs, qui avez imaginé ce projet pour nous, je vous déteste rien que pour cela

Bien à vous,

Projet d'ombrières agrivoltaïques d'irrigation du Quercy
Floressas 16 Aout 2022

Chère Monsieur, Madame,

Nous avons appris par le compte rendu de la séance du 27 juin 2022 conseil Municipal Floressas < la présentation du projet photovoltaïques de l'Enterprise TSE « Remise des livrets de concertation, La commune de Floressas ne souhaite pas donner un signe positif à ce projet d'ombrières agrivoltaïques. La commune préférerait étudier des projets de panneaux sur toitures. »

Nous contestons et nous nous opposons à ce projet et soutenir la position prise par le conseil municipal du 21 juin 2022.

Nous contestons et nous nous opposons à ce projet pour les raisons suivantes :

- une pollution visuelle majeure pour nous, les habitants vivant à proximité. ces ombrières sont directement visibles depuis de nombreuses habitations,
- une pollution visuelle majeure pour tout promeneur, joggeur, vététiste, cavalier souhaitant se promener sur les chemins longeant les ombrières,
- une pollution visuelle majeure pour les touristes fréquentant notre village'
- une pollution visuelle et auditive majeure qui durerait plusieurs mois ou années pendant la durée des travaux, - un risque considérable de voir diminuer la fréquentation des touristes en été
- une baisse significative de la valeur patrimoniale de toutes les maisons implantées sur la commune et, en particulier, de toutes les maisons ayant une proximité avec les ombrières' on peut estimer, de façon conservatoire, à 30% la baisse de la valeur des maisons proches des parcelles concernées,
- un gaspillage d'argent public, la communauté de communes verse une subvention très importante au grand Cahors pour le développement du tourisme,
- une technique d'implantation des panneaux (ombrières) qui nous semble inadaptée à notre territoire, avec une absence de résultat, le premier pilote étant opérationnel en septembre prochain,
- les parcelles en question se trouvent dans un écosystème de bocage, abritant quelques espèces d'oiseaux sensibles (par exemple L'alouette des champs,; la pie grièche écorcheur, Busard Saint Martin). Dans Le Lot, l'espèce est aujourd'hui essentiellement présente en Quercy Blanc , beaucoup plus rare voir quasi absent ailleurs dans le département.

En conclusion, nous ne comprenons pas, alors qu'il y a en France des millions d'hectares de surfaces agricoles loin de toute habitation, que la société TSE puisse envisager l'implantation de ces ombrières sur des parcelles à proximité d'habitations, créant de nombreux problèmes et beaucoup de tensions. Cela nous paraît absurde. Pour ces raisons nous exigeons fermement que l'ASA de Sérignac, la société TSE, soutenues par la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, arrêtent ce projet sur le territoire de notre commune, projet qui serait fatal à notre environnement, à notre économie touristique et à notre seule richesse, notre patrimoine naturel.

Si nous n'étions pas entendus nous nous réservons le droit de contester ce projet devant le tribunal compétent.

Cordialement,

De:

Objet: Projet d'ombrières agrivoltaïques d'irrigation du Quercy

Date: 23 août 2022 à 04:51

À: concertation@acceptablesavenir.eu, mairie.mouroux46@wanadoo.fr, mairie.floressas@orange.fr

Projet d'ombrières agrivoltaïques d'irrigation du Quercy

Floressas 21 Aout 2022

Cher Monsieur, chère Madame,

Nous avons appris par le compte rendu de la séance du 21 juin 2022 Conseil Municipal Floressas « la présentation du projet photovoltaïques de l'Entreprise TSE « 'Remise des livrets de concertation. La commune de Floressas ne souhaite pas donner un signe positif à ce projet d'ombrières agrivoltaïques. La commune préférerait étudier des projets de panneaux sur toitures. »

Nous contestons et nous nous opposons à ce projet et soutenir la position prise par le conseil municipal du 21 juin 2022.

Nous contestons et nous nous opposons à ce projet pour les raisons suivantes :

- une pollution visuelle majeure pour nous, les habitants vivant à proximité. Ces ombrières sont directement visibles depuis de nombreuses habitations,
- une pollution visuelle majeure pour tout promeneur, joggeur, vététiste, cavalier souhaitant se promener sur les chemins longeant les ombrières,
- une pollution visuelle majeure pour les touristes fréquentant notre village,
- une pollution visuelle et auditive majeure qui durerait plusieurs mois ou années pendant la durée des travaux, - un risque considérable de voir diminuer la fréquentation des touristes en été
- une baisse significative de la valeur patrimoniale de toutes les maisons implantées sur la commune et, en particulier, de toutes les maisons ayant une proximité avec les ombrières. On peut estimer, de façon conservatoire, à 30% la baisse de la valeur des maisons proches des parcelles concernées,
- un gaspillage d'argent public, la Communauté de Communes verse une subvention très importante au grand Cahors pour le développement du tourisme,
- une technique d'implantation des panneaux (ombrières) qui nous semble inadaptée à notre territoire, avec une absence de résultat, le premier pilote étant opérationnel en septembre prochain,
- les parcelles en question se trouvent dans un écosystème de bocage, abritant quelques espèces d'oiseaux sensibles (par Exemple L'alouette des champs, ; la pie grièche écorcheur, Busard Saint Martin). Dans Le Lot, l'espèce est aujourd'hui essentiellement présente en Quercy Blanc, beaucoup plus rare voir quasi absent ailleurs dans le département.

En conclusion, nous ne comprenons pas, alors qu'il y a en France des millions d'hectares de surfaces agricoles loin de toute habitation, que la société TSE puisse envisager l'implantation de ces ombrières sur des parcelles à proximité d'habitations, créant de nombreux problèmes et beaucoup de tensions. Cela nous paraît absurde. Pour ces raisons nous exigeons fermement que l'ASA de Sérignac, la société TSE, soutenues par la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble, arrêtent ce projet sur le territoire de notre commune, projet qui serait fatal à notre environnement, à notre économie touristique et à notre seule richesse, notre patrimoine naturel.

Si nous n'étions pas entendus nous nous réservons le droit de contester ce projet devant le tribunal compétent.

Monsieur le Maire,

C'est au travers de la presse que j'ai appris l'existence d'un projet d'ombrières photovoltaïque en partenariat avec l' A.S.A. de SERIGNAC, dont le zonage impacte directement des parcelles de ma propriété. Les porteurs de ce projet n'ont à aucun moment pris contact avec moi pour en solliciter l'opportunité. Face à ce comportement cavalier, je vous demande, Monsieur le Maire, d'intervenir auprès d'eux, en ma faveur, afin que cesse ce désordre et que tout projet d'implantation présent ou à venir ne s'applique pas sur les parcelles agricoles dont je suis encore propriétaire.

En résumé, pour ce que j'en ai lu dans la presse, le projet consiste à un abandon de souveraineté de propriété, moyennant une rétribution financière non négociable pour une durée de quarante ans, en contrepartie d'installations photovoltaïques transformant durablement la destination de ces zones agricoles.

Bien entendu, quarante ans, c'est un temps long et personne n'est en mesure de certifier si seulement à la moitié de ce temps, les recherches de nouvelles technologies n'auront pas rendu totalement obsolètes de telles installations. Si tel est le cas, ces implantations pharaoniques se transformeront inévitablement en friche semi-industrielles impossibles à réhabiliter à son état d'origine.

Pour ma part, après de nombreuses années d'exploitation agricole de cette terre, que j'ai reçue en bon état, des générations précédentes, j'ai le devoir moral de les transmettre à la génération future telle qu'elle m'a été confiée, sans hypothéquer sa destination de terre agricole.

Comptant sur votre intervention, je vous prie, Monsieur le Maire, d'accepter mes sincères salutations.



Retour 26 – 13-juil.-22 – 1/1

De:
Objet: Installation panneaux solaires
Date: 13 juillet 2022 à 09:30
À: consultationmaurouxois@gmail.com
Non au projet d'installation qui ne respecte pas la nature ni l'environnement
ce qui nous demandé de faire donc non.

Retour 27 – 7-juil.-22 – 1/1

De:
Objet:
Date: 7 juillet 2022 à 23:23
À: consultationmaurouxois@gmail.com
Bonjour
Je n'approuve pas du tout le projet de conception d'1 ferme photovoltaïque sur la commune de mauroux
46700.

Retour 28 – 8-juil.-22 – 1/1

De:
Objet: Projet ombrières agrivoltaïques
Date: 8 juillet 2022 à 15:25
À: consultationmaurouxois@gmail.com
Nous ne sommes pas favorables à l'implantation de ces ombrières qui vont avoir un effet néfaste sur notre
qualité d'environnement de vie.
Paysages défigurés, attractivité de notre commune amoindrie, baisse de la valeur des biens... Tout ceci à
des fins commerciales.
Je pense que mon avis reflète en majorité celui des Maurouxois.

Retour 29 – 11-juil.-22 – 1/1

De:
Objet: Réponse au projet photovoltaïque
Date: 11 juillet 2022 à 19:01
À: consultationmaurouxois@gmail.com
Messieurs,
Après lecture du projet d'installation d'ombrières photovoltaïques il me paraît important de conserver
cette nature propre au département : diversité et contraste, ce qui attire beaucoup de visiteurs, touristes
et autres et certains acheteurs de propriété ravis par ce contexte rural.
Dénaturer ce milieu serait un suicide touristique pour le devenir de cet ruralité
Pour ma part je suis contre ce projet.

Retour 30 – 8-juil.-22 – 1/1

De:
Objet: Projet photovoltaïque
Date: 8 juillet 2022 à 08:07
À: consultationmaurouxois@gmail.com
Bonjour refus total du projet cordialement **Tout à fait CONTRE ce projet**

Retour 31 – 22-juil.-22 – 1/1

De:

Objet: Ombrières

Date: 22 juillet 2022 à 21:31

À: consultationmaurouxois@gmail.com

Nous voulons nous opposer aux ombrières. Il faut d'abord penser au tourisme dans notre belle région.

Et ne pas gâcher le paysage pour le profit de quelques personnes.

A notre avis ce serait une pacte avec le diable. Meilleure idée selon nous est d'en mettre sur des toits de granges, maisons, salles de fêtes.... ou même faire des ombrières autour le stade de foot ...

Retour 32 – 19-juil.-22 – 1/1

De:

Objet: Consultation l'implantation des ombrières agrivoltaïques

Date: 19 juillet 2022 à 11:05

À: consultationmaurouxois@gmail.com

Cher Monsieur

Nous avons vendu notre maison et deux gîtes à Dordé, Mauroux début avril 2022 et nous avons l'intention de rechercher une autre propriété dans le coin.

Mais tout récemment, nous avons été informés d'un projet d'ombrières agrivoltaïques et d'irrigation sur la commune de Mauroux. En bref, comme ex-résidents (de 9 ans) et résidents futurs potentiels, nous sommes forcément opposés à ce projet sur la commune de Mauroux, et nous arrêterons notre recherche pour une nouvelle maison dans le coin si le projet s'avance. Nos raisons:

- Ce projet se traduira par une pollution visuelle majeure pour les résidents de Mauroux et les visiteurs qui souhaitent se promener dans les chemins de notre village tranquille et calme. La nature et l'ambiance seront complètement détruites par des ombrières agrivoltaïques.

- Le département du Lot continue de promouvoir la région comme région tranquille et belle pour les touristes, et en plus essaye d'attirer des nouveaux habitants. www.oh-my-lot.fr, www.choisirlelot.fr. Mais qui veut visiter ou habiter dans un environnement rempli des ombrières agrivoltaïques?

- Entre 2013-22, nous avons également opéré une petite entreprise à Mauroux- Nous avons loué nos deux gîtes pour les touristes. Mais nous croyons qu'avec ce projet, les touristes ne viendront plus, ou certainement beaucoup moins. Et l'argent qu'ils dépensent ici au profit de la commune, au département et au pays, sera perdu. Les entrepreneurs locaux ne bénéficient plus de l'argent que nos hôtes dépensent dans les magasins, les restaurants et chez les producteurs locaux.

- Nous avons choisi de chercher notre nouvelle maison dans le Lot et surtout le village de Mauroux pour continuer profiter d'un cadre de vie agréable et beau pour nous-mêmes avec nos bons voisins et les autres résidents de Mauroux. Mais avec ce projet, nous n'aurons plus cette possibilité. C'est déprimant pour nous que nous amis à Mauroux et dans ses environs soient exposés à un tel grand projet à implanter à proximité des maisons. Il y a en France des millions d'hectares de surfaces loin de toute habitation pour la réalisation de ce projet. En somme, nous sommes contre ce projet.

Cordialement,

Retour 33 – 15-juil.-22 – 1/1

De:

Objet: Projet Ombrières

Date: 15 juillet 2022 à 13:09

À: consultationmaurouxois@gmail.com

Bonjour, Nous soussignés Monsieur et Madame XXX habitants Gramont, nous nous opposons au projet d'Ombrières sur la commune de Mauroux

Cordialement.

Retour 34 – 8-juil.-22 – 1/1

De:

Objet: CONTESTATION PROJET

Date: 8 juillet 2022 à 10:58

À: consultationmaurouxois@gmail.com

LE 8 JUILLET 2022

Je suis CONTRE ce projet qui se situe près de mon habitation et qui n'apporte rien à la commune ainsi qu'aux habitants de Mauroux

Cordialement

Retour 35 – 15-juil.-22 – 1/5

De:

Objet: Projet ombrières sur la commune de Mauroux

Date: 15 juillet 2022 à 22:45

À: consultationmaurouxois@gmail.com

Le projet agrivoltaïque qui nous a été présenté occuperait une superficie très importante sur notre commune (au moins une cinquantaine d'hectares au départ) défigurant de fait toute la campagne environnante.

Cette pollution visuelle que personne ne peut démentir sérieusement, impacterait non seulement notre vie de tous les jours (vue gachée de nos maisons et jardins, promenades dans nos campagnes au milieu d'une centrale électrique solaire avec panneaux jusqu'à 7m de hauteur...) mais aussi l'attrait touristique de cette partie du Lot qui ne cesse de se développer depuis de nombreuses années.

Qui aurait envie de randonner à pied, à cheval ou en vélo dans de telles conditions?

Pour tous les habitants concernés, la valeur immobilière des maisons et terrains baisserait de façon significative (moins 30% en moyenne). Les habitants de Garrigues seraient particulièrement impactés, car au centre de deux zones de future implantation.

N'oublions pas le volet économique, avec des réservations pour les campings, gîtes, chambres d'hôtes et villages de vacances en chute libre qui se réduiraient à peau de chagrin.

Quant aux travaux pharaoniques qu'il faudrait obligatoirement réaliser, ils engendreraient du bruit et toutes sortes de nuisances pour les riverains, une dégradation de notre réseau routier communal non prévu pour le passage de camions et d'engins de chantier, ainsi qu'une fuite de la faune locale vers des lieux plus hospitaliers. Ce projet agrivoltaïque n'apportera que des désagréments aux habitants de notre commune. Seuls, la société TSE et quelques individus « prêtant » leurs terres, y trouveront un intérêt pécuniaire. Voilà pourquoi nous nous y opposons énergiquement et attendons qu'il soit définitivement abandonné. Nous demandons au Conseil Municipal de Mauroux de prendre toutes les mesures nécessaires contre l'implantation d'ombrières agrivoltaïques sur le territoire de la commune.



Votre expression

Localisation : Commune de Mauroux (46)

Merci d'utiliser les numéros de parcelles concernées

| | |
|---------------------|---|
| Questions | |
| Remarques | <p>Parcelles 3 et 5 proches du hameau Garrigues. Nos habitats Garrigues et sommes directement impactés par ce projet d'encerclement de nos habitats. La pollution visuelle générée par ce type de projet ne représentera non seulement une perte de vie mais aussi une nuisance en expansion dans ce secteur. Quant à la valeur de nos biens elle perdrait au - 30% ce qui n'est pas admissible ni pour nous ni pour nos enfants. Les nuisances occasionnées par de tels travaux s'établissent sur plusieurs années (routes défoncées, bruit, passage d'engins...). Tout cela pour l'intérêt financier de quelques uns et certainement pas pour l'intérêt de tous. Nous proposons donc l'arrêt immédiat de ce projet totalement inadapté à notre territoire.</p> |
| Propositions | |



Votre expression

Paysage 1/3

| | |
|---------------------|--|
| Questions | |
| Remarques | <p>On ne peut pas cacher dans notre paysage des activités culminant à 7m de haut. C'est malhonnête de faire croire cela à notre population.</p> <p>Et même si l'on plantait des haies d'arbres il faudrait attendre une quinzaine d'années pour qu'ils cachent partiellement les vergers dans nos campagnes.</p> |
| Propositions | <p>Qu'on a justifié ce projet par une nouvelle possibilité d'irrigation et de travaux agricoles inchangés c'est un leurre.</p> <p>Nous demandons l'arrêt total de ce projet qui désfigurerait tous nos paysages</p> |




Votre expression

Paysage 2/3

| | |
|---------------------|--|
| Questions | |
| Remarques | <p>Le projet d'œuvres n'est pas la baguette magique qui permettra "un nouveau mouillage breton"... Les agriculteurs participants dans ce projet s'accrochant notre mode de vie ont eux-mêmes obtenu des droits qui existaient tout au long de nos chemins il y a 50 ans... Et maintenant ils vont tout remettre en état et en mieux?</p> |
| Propositions | <p>Et qui se moque-t-on?</p> <p>Nous demandons l'arrêt total de ce projet qui prend les habitants de nos communes et hommes pour des imbéciles.</p> <p>Ce projet n'est pas un projet d'agrovoltaïque écologique, c'est juste pour faire de l'argent encore et toujours.</p> |

Votre expression

Paysage 3/3

| | |
|---------------------|--|
| Questions |  |
| Remarques | <p> <i>Qu'a-t-il de plus dans le territoire? Electrocorollage comme plot! Il n'y aura plus de vie à proprement parler, et ne parle pas de développer une "offre touristique autour de l'ogrovoltisme" C'est vraiment le comble du violente! « Venez visiter notre nouvelle centrale solaire qui entellit nos compagnes » « Ecoutez le bruit immense des onduleurs » Il faut arrêter de considérer les habitants des compagnes comme des amiés! </i> </p> |
| Propositions | <p> <i>Nous exigeons l'arrêt immédiat de ce projet qui n'engendrera aucune retombée positive pour les populations concernées.</i> </p> |

De:

Objet: Refus absolu du projet d'ombrières à Mauroux

Date: 12 juillet 2022 à 20:08

À: consultationmaurouxois@gmail.com

Après la réunion du 7 juillet 2022, soi-disant pour information, je suis convaincu que ce projet est néfaste pour notre village, en tout points : image, économie, environnement, etc. Ce projet ne profiterait qu'à 3 personnes, ainsi qu'à l'installateur, la société TSE. Il n'y a que des inconvénients pour la commune, ses habitants, les acteurs économiques, les touristes et nombreux clubs de randonneurs.

De plus, cette société et les profiteurs du projet avancent cachés. Aucune précision sur les superficies emblavées, aucune présentation du matériel qui serait installé, aucune évocation des dégâts collatéraux de maintenance et du transport de l'électricité vers Agen. La plus grande opacité entoure ce projet depuis des mois, voire des années. Certains observateurs disent que cette affaire a été conçue dans la plus grande sornioiserie en raison de sa toxicité, à différents niveaux.

Il semblerait que notre Conseil municipal a fait l'objet de rétention d'informations pour l'obliger désormais à se positionner dans la précipitation.

Heureusement, nos élus ne sont pas dupes de ces manoeuvres d'obstruction. Merci à eux de gérer avec clairvoyance cette situation. Par ailleurs, j'ai constaté que cette position de rejet est très majoritairement partagée par les habitants du hameau de Lavaysse, dont je fais partie, mais aussi par ceux de Garrigue, Mortayroux et Saby. Ces hameaux seraient considérablement impactés par le projet. En outre, parmi les 60 personnes ayant participé à la réunion du 7 juillet, venues de tous les hameaux de Mauroux, j'ai constaté une très large et virulente opposition dont celle des Belges, Anglais, Hollandais installés dans notre village pour son environnement.

CONCLUSION

Je refuse donc avec force ce coup dur qui serait porté à notre village. On ne peut pas laisser faire un projet insultant l'intérêt général au profit de quelques particuliers motivés par l'intérêt financier.

L'environnement est l'atout de Mauroux et il n'est pas à la merci de quelques profiteurs dont ce n'est visiblement pas la priorité !

Non à cette attaque portée à notre village !



Votre expression

L'agrivoltaïsme : hypocrisie! 4 5

| | |
|---------------------|---|
| Questions | <p>L'agrivoltaïsme n'intéresse personne à Mauroux ! même pas les porteurs du projet qui ne s'intéressent qu'à l'argent à faire avec cette opération -</p> <p>Qu'on ne vienne pas jouer les bien-penseurs avec l'agrivoltaïsme - ce n'est qu'une histoire de fric pour quelques uns -</p> |
| Remarques | <p>projet catastrophe - village défiguré !</p> <p>pour le profit de quelques uns -</p> <p>Petit village de campagne, paisible fut jadis les fumées pour la détente... terminée -</p> <p>Mauroux devient une zone industrielle une centrale électrique - tout ça parce que une poignée de gens sans scrupule ont décidé de faire de l'argent en sacrifiant le village.</p> <p>IMMORAL, SCANDALEUX !</p> <p>HONTE à ce PROJET A FRIC !</p> |
| Propositions | <p>ALLEZ AILLEURS - Ne venez chercher pas un petit village qui n'a pas la carte "charme, patrimoine, tourisme, authenticité, spécialités alimentaires (vin de coloris - porc gras...)" etc.</p> <p>NE TUEZ PAS MAUROUX pour un peu de fric.</p> <p>La France est grande et les rurbans ne manquent pas.</p> <p>C'est très curieux de vouloir s'intéresser entre les haies du village, en zone boc-cobors entre les villages de vacances.</p> <p>Quelle est la raison de avoir choisi un si mauvais endroit pour ce type de projet -</p> <p>Allez voir les parkings de super-marchés -</p> |

Livret étape 1 vol. 2 - concertation TSE ENERGY 2022



Votre expression

La localisation

- 6
- 6.1
- 6.2
- 6.3

| | |
|------------------|---|
| Questions | <p>Pourquoi MAUROUX? La France est immense et ne manque pas d'immenses surfaces appropriées! Pourquoi se faufler entre les hameaux? proche des habitations, des cités, des villages de vacances? Pourquoi proche de l'AOC. Cehors, de monuments classés, de la zone Nature 2000?</p> |
| Remarques | <p>Pourquoi cette nuisance à Mauroux ne vous semble pas évidente. Pourquoi le RUC pour quelques - une vous paraît prioritaire. Avez vous prévu des indemnités financières, pour tous les dépréciations que vous allez causer aux Maurouxois? Pourquoi ce type de projet peut être bienvenu dans de vastes plaines sans habitations et devient une démarche nuisante et TOXIQUE pour un village? Où sont vos exemples pour ce type d'implantation? Pourquoi accepter vous de massacrer notre village pour un pays de flics flics vous pouvez faire ailleurs - Curieux!</p> |
| REMARQUES | <p>sur ce projet on a, d'une part les pouvoirs publics qui défendent l'équilibre de la préservation des paysages, l'image de la commune, l'art de vivre, l'intérêt de la communauté, l'intérêt général et d'autre part une prise d'intérêt privée peu soucieuse de l'intérêt général et de la préservation du cadre de vie qui ne sont animés que par l'afin du gain qui ira essentiellement à l'entreprise TSE à Valbonne. (bon bilan de cette société)</p> |

PROPOSITION: PARTER! laissez nous vivre paisiblement

Votre expression

L'environnement

7

8

9

10

| | |
|--------------|--|
| Questions | <p><u>Catastrophe pour l'environnement</u> <u>projet toxique et nuisible</u> Maurou se situe au carrefour de 4 départements, dans le Lot qui bénéficie de belle image nationale. Les locations de vacances sont fréquentées plus que dans beaucoup d'autres départements parce que c'est le Lot.</p> |
| Remarques | <p>Cette zone a une image - aux portes du Quercy, dans le secteur très délimité AOC - Cahors - Broche de NATURA 2000 - Les touristes sont de + en + nombreux et les implantations européennes aussi - Les villages de vacances prospèrent avec de projets - Le fumelois vient facilement de ressources à Maurou - Tout ce contexte favorable s'écroule et avec ce projet nuisible -</p> |
| Propositions | <p>Maurou devient centrale électrique, zone industrielle et prend le relèvement de la friche industrielle de Fumel. De plus ces zones d'implantation se situent sur les routes et chemins d'accès au village - Belle impression en arrivant pour les vacanciers !!</p> |



Votre expression

Le paysage

11

12

13

Questions

La route du Lot: Luzoch, Albas, Belaye, Grezol, Fay l'evêque STOP pas Mauroux: Centrale électrique - navigabilité du Lot: Restauration des écluses vers le Lot et Garonne - Commentaires du guide, ici Mauroux avec les ombrières agru-machin

Remarques

Il y a quelques années un sondage interroge les touristes sur ce qu'ils aiment du Lot. Art de vivre, calme, paysage endoyant, gastronomie, authenticité. Bientôt il pourrait y avoir: curiosité à Mauroux ombrières entre les maisons!

Situé sur un haut plateau à 220m d'altitude Mauroux bénéficie de nombreux chemins de crêtes qui offrent un paysage large, lointain, avec des vues magnifiques et des couchés de soleil splendides.

Les villages de vacances vont être impactés par un tel projet s'il se réalise. Certains vigneronns organisent des fêtes au moment des vendanges. Viennent des belges, des anglais pendant tout le temps des vendanges. Merci pour l'accueil avec les ombrières photomachin!

Je reviens pour finir sur la cohabitation zone AOC-Cahors/Ombrières. Merci pour Mauroux et son avenir! Ecœurant!

Votre expression

Autres éléments et enjeux en réflexion (1)

14

| | |
|--------------|--|
| Questions | <p><u>Ce projet:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tous les avantages pour quelques uns • Tous les inconvénients pour tout le village |
| Remarques | <p>Ce projet néfaste, nuisible, toxique porte un coup d'arrêt au développement harmonieux de notre commune - c'est la détérioration instantanée de son image de commune rurale paisible et authentique - c'est le coup le plus dur que je connaisse depuis que je suis à Mauroux - Le village et ses habitants vont être impactés. Ce n'est déjà pas facile pour ce village situé au bout du département - Fumel nous a pompé tout le commerce local, les pouvoirs publics nous ont supprimés les services publics, presque tous les agriculteurs ont disparus, pas de référence historique ou curieuses paternelles - merci aux élus et aux acteurs économiques qui se battent pour ^{que} Mauroux vive le mieux possible - Honte aux quelques uns qui pour un peu d'argent pistonnent le village sans scrupule -</p> |
| Propositions | <p>Si ce projet voit le jour comment mener d'autres projets de développement touristique participatif avec les autres communes du plateau, à des actions d'art de vivre, des démarches de</p> |

Livret étape 1 vol. 2 - concertation TSE ENERGY 2022

7

Votre expression

Autres éléments et enjeux en réflexion (2)

14

| | |
|-------------------------|--|
| Questions | <p>valorisation de la ruralité et de la nature - La nature, elle va en prendre un coup! On nous dira : comment et pourquoi avez vous laissé faire cela ? Nous sommes au bout de tout avec ce projet, le cot s'arrêtera à Tury - l'éveilée -</p> |
| Remarques | <p style="text-align: center;"><u>CONCLUSION</u></p> <p>1) avec les 5 zones ombrées Mauzeux devient une centrale électrique, une zone industrielle et portera cette image négative 2) de valorisation totale du village 3) Coup d'arrêt au tourisme, aux investissements 4) Coup de frein aux acteurs économiques (restaurateurs, gîtes, camping, hiversours etc...) 5) dépréciation totale du capital immobilier, des terrains à bâtir et autres biens et activités</p> |
| Propositions | <p>6) Mépris absolu des porteurs de ce projet mafeste, par nos élus, la commune, les habitants, le village et son image! 7) si ce projet voyait le jour il changerait définitivement la mentalité à Mauzeux, l'état d'esprit, la cordialité - Il y aura ceux qui ont réagi et ceux qui ont "laissé faire"</p> |



Votre expression

Les réponses aux questions fréquentes concernant le photovoltaïque

15

LA TOXICITE DU PROJET ET SES NOMBREUX INCONVENIENTS

| Questions | <p>Ce qui suit a été relevé sur des forums internet - Il faut savoir qu'en plus des ombrières, il y a tous les dommages collatéraux.</p> <p>1) armatures de soutien (forêt de piquets)</p> <p>2) poteaux électrique et transformateurs</p> |
|--------------|--|
| Remarques | <p>3) activités de maintenance</p> <p>4) engins de circulation et bruits divers</p> <p>5) local technique aux normes</p> <p>6) moustiques (irrigation en dessous et eaux stagnantes)</p> <p>7) <u>impacts visuels</u> énormes (voies d'accès au village, riverains, village de cigales, chemins de crête divers,</p> |
| Propositions | <p>8) au cœur de l'Acc - cahors et proche de Natura 2000, proche des usinables et de la chapelle classée de substance proche des Hameaux du village</p> <p>9) grand mécontentement des habitants et création d'une mauvaise ambiance. Le chantier industriel sera en permanence sous leurs yeux -</p> <p>Si ce projet voit le jour, ceux qui le prétendent auront des comptes à rendre.</p> <p>10) armatures <u>métalliques</u> : dilatation/retraction en fonction du climat donc BRUIT</p> <p>11) gouttières pour eaux pluviales / création de réserves d'eau</p> |

Agriculture et Alimentation

Avec Sun'Agri, l'agrivoltaïsme se pose en solution pour le climat

Guillaume JOLY

Le 2 février 2021

4 minutes pour apprendre quelque chose



Le développement des énergies renouvelables se fait aujourd'hui au détriment des terres agricoles, dont les rendements sont menacés par le changement climatique. Pour résoudre cette problématique, l'entreprise française Sun'Agri développe, depuis 2009, le concept d'agrivoltaïsme : où comment des panneaux solaires aident les cultures à se protéger des aléas climatiques.



« Aujourd'hui, l'agriculture a besoin de répondre à l'augmentation de la demande mondiale. Il faut donc opérer une reconquête des terres agricoles alors qu'elles sont menacées, d'une part, par les changements climatiques qui affectent les rendements et, d'autre part, par le développement des énergies renouvelables. Mais la question qu'il faut se poser, c'est : est-ce que l'agriculture et les panneaux solaires peuvent faire bon ménage ? C'est la

Votre expression

Autre thème :

| | |
|-------------------------|---|
| Questions | <p>* Après la réunion de jeudi 7 juillet, ne serait-il pas souhaitable de faire une réunion publique ?</p> <p>* Le village ou une association peut-elle menacer de déposer plainte pour atteinte à l'environnement ou pour dépréciation délibérée des biens communaux et biens des particuliers -</p> |
| Remarques | <p>* Je crois qu'il faudrait maintenir en permanence la question : Quelle est l'indemnisation prévue pour la dépréciation des biens d'autrui - Si rien n'est prévu, parler de procédure judiciaire envisageable -</p> |
| Propositions | |

Retour 37 – 18-juil.-22 – 1/1

De:

Objet: Projet ombrières

Date: 18 juillet 2022 à 20:29

À: consultationmaurouxois@gmail.com

Non, non et non je m'oppose catégoriquement à une telle implantation. Ma maison construite il y a 9 ans, est située près de la parcelle n°5 juste séparée par une route communale. Le visuel serait déplorable donc inacceptable. La valeur de mon bien en serait d'autant plus altérée (moins 30% au moins).

Les enjeux qui ont amenés certains à ces choix ne peuvent pas me satisfaire, compte tenu de la sauvegarde de l'environnement.. Je pense également à ce que je vais léguer à mes enfants.

Fait à Vessies, Garrigues, pour valoir ce que de droit.

Retour 38 – 25-juil.-22 – 1/1

To: consultationmaurouxois@gmail.com

Date: Mon, 25 Jul 2022 11 :50:33 +0200

Subject: faire opposition

Mr. le Maire,

Suite a un article parru dans actu fr concernant un projet pharaonique des panneaux photovoltaïques dans notre regio, je suis au regret de vous dire que je m'oppose a ce projet.

cordialement

Retour 39 – 22-juil.-22 – 1/2

From:

To: consultationmaurouxois@gmail.com

Date: Fri, 22 Jul 2022 20:13:47 +0200

Subject: Projet ombrières agrivoltaïques sur Mauroux

Monsieur le Maire,

Voici ce que nous pensons de ce projet d'ombrières agrivoltaïques sur la commune de Mauroux.

La commune de Mauroux est une commune située à la campagne, dans laquelle il fait particulièrement bon vivre parce que, entre autres, la nature y est magnifique. La plupart des gens qui ont acheté une maison sur cette commune l'ont fait pour fuir les nombreuses pollutions des villes.

Par ailleurs, cette commune est, en été, une commune très touristique. Au cours des mois d'été la population de Mauroux double grâce à la présence de nombreux gîtes, de deux camps de vacances et des gens qui viennent dans leurs résidences secondaires.

Le projet de la société TSE, soutenu par M. Delbès et Izard prévoit l'implantation d'ombrières, pouvant apparemment aller jusqu'à 7 mètres de hauteur, sur 5 parcelles de la commune, dont une est directement adjacente à notre propriété et ,jeux autres sont dans un rayon maximum de 300 mètres à vol d'oiseau de notre propriété.

Nous considérons que l'implantation de ces ombrières créerait..

1. Une pollution visuelle majeure pour nous, les habitants vivant à proximité.
2. Une pollution visuelle majeure pour tout promeneur, joggeur, vététiste, cavalier souhaitant se promener sur les chemins longeant les ombrières.
3. Une pollution visuelle majeure pour les touristes fréquentant notre village.
4. Un risque considérable de voir diminuer la fréquentation des touristes en été.
5. Une baisse significative de la valeur patrimoniale de toutes les maisons implantées sur la commune et, en particulier, de toutes les maisons ayant une proximité avec les ombrières. On peut estimer, de façon conservatrice, à 30% la baisse de la valeur des maisons proches des parcelles concernées.

Retour 39 – 22-juil.-22 – 2/2

Dans la mesure où les ombrières agrivoltaiques sont amenées à produire de l'électricité, nous nous interrogeons sur les risques à plus ou moins long terme qu'il pourrait y avoir sur la santé des gens vivant à proximité des parcelles ombrières.

Sur la façon dont le projet a été conduit jusqu'à maintenant..

Nous nous permettons d'émettre des réserves sur les deux personnes qui ont conduit le projet pour le compte de l'ASA de Sérignac. Il apparaît que de nombreux membres de ce syndicat n'étaient en rien au courant de ce que M. Delbès et Izard faisaient en toute opacité.

Nous questionnons l'habilitation de M. Izard à prendre des décisions de zonage dans une commune qui n'est pas la sienne et surtout sans la moindre concertation avec les riverains.

Sur la forme, nous considérons que M. Delbès et Izard se fichent pas mal de ce que peuvent penser les habitants de Mauroux. Seul l'argent qu'ils vont toucher de la société TSE semble importer. Cela témoigne d'un profond mépris pour les habitants de Mauroux et c'est, de notre point de vue, insupportable.

En conclusion, nous ne comprenons pas, alors qu'il y a en France des millions d'hectares de surfaces agricoles loin de toute habitation, que la société TSE puisse envisager l'implantation de ces ombrières sur des parcelles à proximité d'habitations créant de nombreux problèmes et beaucoup de tension. Cela nous paraît absurde.

Cordialement,

Retour 40 – 21-juil.-22 – 1/1

De :

Date: jeu. 21 juil. 2022 à 17:05

Subject: PROJET OMBRIERES

To: Communication Mauroux <communication.mauroux@gmail.com>

Bonjour à tous,

Suite à votre communication sur le projet cité ci-dessus pour l'installation des ombrières sur la commune, mon mari et moi-même sont fortement opposés. Notre raisonnement

1. Aucune bénéfice pour la commune, l'électricité sera acheminée ailleurs.
2. Enorme gâchis visuel et écologique.
3. Enorme disruption nuisance pendant la préparation, installation et maintenance.
4. Flore et faune seront 'virés' de leur habitat.

Nous ne sommes pas du tout contre les installations PV mais d'une taille raisonnable avec bénéfice directe pour la commune et ceux aux alentours comme 'l'autonomie du plateau' par exemple.

Cordialement,

Retour 41 – 21-juil.-22 – 1/2

From:

Date: Thu, 21 Jul 2022 22:42:47 +0200 (GEST)

Subject: NON au projet ombrières photovoltaïques

Bonjour,

Ci joint mon refus pour le projet des ombrières.

Cordialement

Retour 41 – 21-juil.-22 – 2/2

Monsieur, Madame,

La présentation du projet d'ombrières agrivoltaïques est une aberration technologique et écologique.

Ce projet est dangereux par sa taille, son positionnement, sa manutention et son impact sur l'environnement (on se doute bien des conséquences à long termes sur la flore, la faune...et l'aspect visuel) Nous n'avons à ce jour aucun recul sur les conséquences d'un tel projet, essai de 9 ans dans la haute Soône ne donnera donc aucun bilan avant 2031 !

Le développement des énergies renouvelables a bon dos. Ce projet n'est porteur que pour quelques agriculteurs avides d'arrondir leur fin de mois et leur retraite.

NON au projet des ombrières agrivoltaïques qui vont dévaloriser notre patrimoine et notre identité. Il ne faut surtout pas oublier que les touristes fréquentent notre belle région justement pour ces valeurs là.. La désertification de nos campagnes n'est elle pas assez marquée? on trouve dans ce projet une nouvelle raison de fuir !!

Ces agriculteurs ont la solution d'installer des panneaux photovoltaïques sur leur bâtiments pour aussi leur rentabilité « propre » dans tous les sens du terme.

Les parcelles concernées sur le maurouvois ne sont même pas toutes exploitées et là d'un coup de baguette magique elles le seront de la foutaise en billets verts !

Donc NON aux ombrières photovoltaïqueset on pourrait débattre des heures sur les aspects néfastes et destructeurs sur notre campagne (manutention, risques d'incendies, impact visuel, plus de faunes et de flores endémiques déjà devenu si pauvre...Stop au massacre!)

J'aime ma campagne !

Retour 42 – 22-juil.-22 – 1/1

Ombrières photovoltaïques

Suivant notre confusion d'interprétation du courrier de Communication Mx, nous sommes arrivés à la présentation durant le créneau annoncé (17h-19h30) mais trop tard (18h15) et n'avons trouvé ni personne disponible pour nous éclaircir sur le projet exact, ni documentation adéquate concernant le dit projet ; juste une personne qui nous a suggéré de demander les livrets nécessaires sur internet.

Nous avons tant bien que mal consulté les fameux livrets qui, sous forme Powerpoint, sont difficiles à télécharger et très onéreux à imprimer.

Je me permets donc de vous communiquer nos observations par e-mail :

De principe, assez intéressés par le concept de développer des zones agricoles nécessitant un réseau d'irrigation complémentaire en vue d'y exploiter de nouvelles cultures céréalières ou même éventuellement maraîchères, qui nous seront à l'avenir nécessaires lorsque les températures seront très élevées ; cette irrigation transportée de front avec l'électricité issue de l'énergie solaire : quelle idée astucieuse !

Cependant, il s'agit de s'assurer de respecter notre environnement rural du point de vue visuel et sonore.

Quelques questions se posent :

Schéma de principe Livret de concertation Etape 1 – volume 1 - ⑤ AGRIVOLTAÏSME

1. Combien de lignes parallèles de panneaux photovoltaïques seront installées dans un champ ?
2. Distance entre les panneaux photovoltaïques sur chaque ligne ?
3. Nuisance sonore générée par ces panneaux lorsqu'ils pivotent avec le soleil ?

Bien entendu, les personnes directement concernées (voisins des zones de projet) ne sont pas favorables, certaines violemment contre, ce qui peut se comprendre.

Nous ne sommes pas de ceux-là, mais nous vous demandons de bien réfléchir, d'être extrêmement vigilants quant aux questions ci-dessus et toutes celles posées par des citoyens comme nous qui voyons les avantages pour l'avenir de la planète, pas pour le principe de la modernité, mais pour celui de notre survie sur une planète en déclin.

Merci de bien vouloir prendre nos commentaires en considération pour votre étude de mairie.

Bien sûr je serai à votre disposition si nécessaire,

Retour 43 – 21-juil.-22 – 1/1

From:

To: <Oonsultationmaurouxois@gmail.com>

Date: Thu, 21 Jul 2022 14:06:46 +0200

Subject: Projet ombrières photovoltaïques sur la commune

Bonjour,

Concernant le projet en objet, et moi pensons qu'une solution plus privée, comme l'utilisation rationnelle des tenures de bâtiments publics ou privés pour l'installation de panneaux photovoltaïques, est plus intéressante pour plus de maurouxois et moins perturbante en termes d'environnement et de paysages. Nous sommes donc contre le projet présenté, puisqu'on nous demande notre avis (et nous vous remercions de cet acte démocratique).

L'impact visuel pour une commune touristique comme la nôtre (pour rappel, on est bien touristique.. 600 habitants l'hiver et plus du double en été) est incalculable.

Par contre, tous les touristes (Néerlandais, belges, britanniques, peut-être plus que les français) ont déjà l'habitude de voir ce type d'équipement individuel sur leurs toits ...

Et ne comprennent d'ailleurs pas pourquoi une région aussi solaire que la nôtre n'en comporte que peu sur les toits .. Dans le nord de la 'vieille Europe', champs ou ombrières photovoltaïques n'ont pas pris ..

Il n'en existe que très peu, alors que l'investissement photovoltaïque a été fait.

La politique énergétique que de ces pays favorise les installations privées en subsidiant ou en donnant des chèques 'verts'/crédit d'impôts pour faciliter les investissements privés de petite envergure.

Ces investissements amènent à une autosuffisance relative de chacun, en terme électrique, ce qui doit être un objectif commun, voire même coopératif.

Des investissements doivent être faits, c'est une évidence.

Mais, pour nous, pas ceux là, car impactant trop le cadre de vie des locaux et l'attractivité touristique (impact sur l'économie globale de la commune).

Bien cordialement, Note : merci de confirmer la bonne réception de ce mail.

Retour 44 – 21-juil.-22 – 1/1

From:

To: <Oonsultationmaurouxois@gmail.com>

Cc:

Date: Thu, 21 Jul 2022 11 :47:33 +0200

Subject: Avis concernant le projet « ombrières »

Bonjour,

Nous vous remercions de nous avoir consultés.

Nous préférons de loin la solution de la coopérative « Autonomie Energétique du plateau » dont les résultats profiteront directement aux habitants du plateau.

Bien à vous.

Retour 45 – 20-juil.-22 – 1/1

From:

To: <Oonsultationmaurouxois@gmail.com>

Date: Wed, 20 Jul 2022 18:13:02 +0200

Subject: Notre opposition a la projet photovoltaïques

Nous habitons a Saby Mauroux. Nous contestons ce projet parce que cette endroit de beauté et silence sera perdu pour toujours. Mauroux et Le Lot sont une region connu pour sa beauté qui est imponent pour la tourism. Cette projet aura un effet négatif sérieux pour l' Industrie si importante pour cette region.

Cordialement

Monsieur le Maire de Mauroux

Objet : consultation sur le projet d'ombrières

Bonjour,

Je tiens à préciser, d'abord, que je suis très favorable au développement de l'énergie solaire et donc à l'implantation de panneaux photovoltaïque, y compris, a-priori, sur le territoire de la commune...

Je suis, en revanche, très choquée et en colère contre le processus utilisé :

- Aucune concertation avec le conseil municipal et les habitants quant aux implantations
- Aucun souci de l'intérêt général, ce projet n'est profitable (dans tous les sens du terme) qu'à la société TSE (c'est, nous, consommateurs, qui paierons à EDF les sommes versées à TSE !) et aux propriétaire des terrains consultés
- La réunion du 07/07 n'était pas une réunion de concertation puisque nous étions, la municipalité et nous, placés en quelque sorte devant le fait accompli, sans qu'aucune alternative aux emplacements choisis ne puisse être proposée

Enfin, sur les emplacements proposés, **je conteste vigoureusement la concentration sur le hameau de Larigaud (parcelles 73 et 115)** qui touche directement des habitations, dont certaines sont des résidences principales et « confisque » le site de la Nauze, élément du patrimoine naturel.

Par ailleurs, **l'emplacement 69**, à proximité immédiate de Larigaud est également néfaste aux habitants de plusieurs lieux dits, tous habités en résidence principale (y compris Vergnes, à partir du 15 septembre), sans qu'aucune information ne soit donnée sur les « aménagements » des abords (abattage d'arbres notamment) ni sur les nuisances nécessairement liées aux travaux d'installation.

Enfin, nous n'avons aucune garantie quant au bruit des panneaux oscillants , ni à l'entretien (et à l'enlèvement à terme) par TSE.

Ce projet, et, notamment les implantations (aucune à proximité immédiate des domiciles des propriétaires bénéficiaires !) doivent impérativement être revus, surtout, lorsque on peut constater le nombre et l'étendue de friches éloignées de toute habitation à quelque kilomètres !

Je vous remercie, Monsieur le Maire et Messieurs (dames) les conseillers municipaux de l'attention que vous voudrez bien porter à cette contribution, lors de vos prochaines délibérations.

Sincères salutations

Retour 47 – 20-juil.-22 – 1/1

From:
To: Mairie de MAUROUX <eonsultationmaurouxois@gmail.com>
Date: Wed, 20 Jul 2022 10:36:21 +0200
Subject: Notre avis

Bonjour Mr le maire et son équipe
Nous tenons à vous donner notre avis concernant le projet de mise en place d'ombrières agrivoltaiques sur le territoire de la commune de Mauroux.
Nous pensons comme beaucoup d'habitants, qu'en dehors de l'innovation de production énergétique, il n'y a que des désagréments dans ce projet, à savoir aucune économie pour les habitants et la commune énorme pollution visuelle ... et par conséquent dépréciation de notre bien immobilier et dévalorisation du village !!
Donc pour nous, c'est un grand « NON » à cette supercherie
Merci encore de défendre nos intérêts et comme vous le faites au quotidien ceux du village
Très cordialement

Retour 48 – 19-juil.-22 – 1/1

From:
To: <0onsultationmaurouxois@gmail.com>
Date: Tue, 19 Jul 2022 12:02:28 +0200
Subject: notre opposition à la projet photovoltaïques

Bonjour
Nous contestons et nous nous opposons à ce projet pour la raison suivante.
Mauroux et le Lot sont une région d'une beauté exceptionnelle qui attire de nombreux touristes qui apprécient le calme et la tranquillité de notre belle campagne. Le projet ombrières photovoltaïques aura un effet négatif sérieux à long terme sur l'industrie touristique si importante pour cette région
Cordialement
-

Retour 49 – 17-juil.-22 – 1/3

From:
To: "Consultationmaurouxois@gmail.com"<Consultationmaurouxois@gmail.com>
Cc: "Communication.mauroux@gmail.com" <Communication.mauroux@gmail.com>
Date: Sun, 17 Jul 2022 20:54:33 +0000
Subject: - GARRIGUES - opposition au projet TSE photovoltaïque
Objet : - GARRIGUES - opposition au projet TSE photovoltaïque

Bonjour,
Je, soussigné _____, demeurant _____ 46700 MAUROUX, viens par ce courrier signifier mon désaccord total et une opposition ferme au projet dit « agrivoltaïque » sur la commune. Je développe ici un petit peu mon raisonnement, ce n'est peut-être pas le bon email de destination pour cela, je ne sais pas. Le cas échéant lequel serait plus approprié ? Est-ce possible d'adresser ce message à Mr Le Maire ? Quelque-soit le niveau de lecture, agricole, écologique, économique ... ce type de projet « pilote » en phase de tests sur des surfaces agricoles est d'une absurdité sans nom, un non-sens dans son entièreté savamment déguisé pour être Présenté à tort comme bénéfique, mise à part pour les finances des propriétaires ayant cédé à l'appât du gain et pour celle des investisseurs eux-mêmes bien évidemment.

De plus, il va à l'encontre des textes et les principes de la doctrine publiée par la région Occitanie, par le ministère, des textes d'articles de loi, et de la jurisprudence établie par le plus haut tribunal du pays, le Conseil d'Etat. (cf en bas de ce mail)

Les motivations doivent avoir une justification financière agricole significative et avérée, réelle et non supposée à travers des présentations spéculatives.

Je tiens à préciser, au regard de mon implantation géographique (directement en vis-à-vis d'un des lieux d'implantation de ces parcs photovoltaïques), que ma vive opposition n'est pas seulement liée aux nuisances directes évidentes d'un tel projet.

En effet, celui-ci fait partie d'une « grappe » beaucoup plus vaste de la société TSE un peu partout sur les territoires avoisinants, qui présente tout comme ici des similitudes propres à soulever de vives inquiétudes, fondées, et qui ne sauraient être rassurées en aucun point.

L'environnement est à appréhender au sens large en incluant les milieux physiques, la faune et la flore, les êtres humains ...

Il convient également de prêter attention aux zones sensibles qui subiraient un impact négatif au travers de ce projet, par exemple entre autres les « pelouses sèches » : xérophiles, xérobromions et mésobromions, ... (« pelouse calcaire sèche ou pelouse calcaire xérophile, est une formation herbacée rase et écorchée qui se développe sur des sols calcaires » - Wikipédia)

Afin de ne pas être trop lourd en décortiquant toutes les problématiques, je résume ci-dessous les aspects négatifs qui à mon sens ne peuvent éthiquement pas se compenser par des profits financiers, ou des approches supposées / prétendues/ exposées comme écologiques :

- En premier point de souligner que ce projet est en expérimentation, à ce jour aucun bilan agricole P-OSitif sur ce type de terrain n'a été attesté, ni l'absence d'impact sur les écosystèmes, ni sur un réel bilan à valeur ajoutée pour des pâturages. Sous-couvert, ce sont des activités « alibi » pour validation des permis d'implantation et d'exploitation.
- En second, sans aller plus loin dans cet angle de vue, sans ignorer non-plus la nécessité d'une transition écologique décarbonée, il convient de s'interroger sur le fond de telles pratiques : nous n'avons pas là une approche réelle pour apaiser les tensions climatiques, mais - au vu de l'ampleur de ce projet, une logique consumériste qui poursuit les mêmes chemins que ceux qui nous posent problème aujourd'hui.
- Un manque réel de communications et concertations préalables de la part de TSE et consorts, quant aux lieux d'implantation et autres informations primordiales, tout du moins volontairement le plus tardivement possible. Triste technique connue pour in fine s'imposer en force.
- Crucial : l'eau. Au sujet du mirage d'une supposée irrigation apportée, il convient de s'y interroger pour se rendre compte ce qui sera réellement là au bout du bout : ne pas oublier que nous avons affaire là à des professionnels du marketing, de la communication, des effets d'annonces d'hommes d'affaire peu scrupuleux et prêts à toutes les bassesses.
- Le cynisme de l'approche : profiter des faiblesses humaines pour arriver à ses fins, s'accaparer des terres, ... Si les projets agricoles ou d'élevage venaient à échouer, les installations seront là P-Our des générations.
- Nuisances directes durant les travaux (sonores, visuelles, ballet incessant de poids lourd polluants, économie touristique, bien-être humain végétal et animal, perturbations instantanées des écosystèmes ...), et persistantes après installations (visuelles, sonores : bruit des moteurs pour rotation des panneaux, incertitudes écosystémiques, tourisme, maintenance technique ...)

Ceci est convenu par tout le monde car il en va de soi.

Un pas de recul en arrière permet normalement à tout un chacun de voir objectivement que toutes les approches, modalités, mises en oeuvre et conséquences de ce projet vont à l'encontre d'une démarche éco-responsable, qui pourtant est brandie comme sa justification primaire : il conviendrait de conclure par l'abandon pur et simple de ces projets sur des terres agricoles, pour s'orienter vers des friches à l'abandon où autres lieux qui sont d'ailleurs dans les directives législatives nationales et régionales à ce sujet (cf plus bas).

N'y aurait-il pas une étude à mener sur des espèces protégées qui nécessiterait aux services instructeurs une douloureuse demande de Dérogation Espèces Protégées ?

Les terres agricoles ne font pas partie des « zones à privilégier » pour l'implantation de parcs photovoltaïques dans l'essentiel des textes et documents se rapportant au photovoltaïsme.

Selon la doctrine nationale, les zones et secteurs agricoles, forestier et naturels ne sont en principes pas ouverts à l'installation de centrales solaires au sol.

Ce mariage prétendu parfait entre l'agriculture et la production d'énergie, avec des efforts et des coûts considérables pour une « intégration paysagère », n'est en réalité qu'un exercice de camouflage, sans garantie de succès, d'une centrale photovoltaïque industrielle déversée au milieu de paysages.

Même le prétendu projet agricole est une imposture, et les importantes sommes d'argent qui seront éparpillées en guise de « compensation agricole » sont une pratique détestable pour faire avaler la pilule. Je le réécris ici : les agissements de TSE s'attaquent directement et frontalement au cœur des textes et les principes de la doctrine publiée par la région Occitanie, par le ministère, des textes d'articles de loi, et de la jurisprudence établie par le plus haut tribunal du pays, le Conseil d'Etat. (cf en bas de ce mail)

Sans faire de jeu de mot, toute cette énergie et ce temps à débattre de ce projet ou à y faire opposition, devrait être consacré à encourager de véritables mesures d'économie d'énergie, conformes à la doctrine, à la loi et à l'esprit de la loi.

Tous ces principes et lois connus sont brisés, c'est la porte ouverte à un développement presque sans restriction des terres agricoles pour la production d'énergie, sous couvert « d'agrivoltaïsme ».

Le risque de précédent et de jurisprudence est réel.

Le projets est opposés par :

Article L 161-4 du Code de l'urbanisme.

Article L 124-2 du Code de l'urbanisme.

Article 123-1, au VI, du Code de l'urbanisme

Article 191 de la loi Climat et Résilience de 2021

Article 192 de la loi Climat et Résilience de 2021

Région : SRADET - Occiltanie 2040 - Règle N° 20.

Il va également à l'encontre des principes de la Doctrine énoncés par la région Occitanie dans son « Note de Cadrage des services de l'État pour l'instruction des projets solaires photovoltaïques en région Midi Pyrénées, Version 2, validé par les autorités préfectorales en 2019. »

Merci de votre attention.

Ps : un article sur Actu Lot vient d'être publié :

https://actu.fr/occitanie/mauroux_46187/lot-un-projet-pharaonique-de-panneaux-photovoltaiques-met-le-feu-a-la-commune-de-mauroux_52518022.html

Bien cordialement,

MAUROUX 46700: ET SI LES OMBRIERES FAISAIENT MONTER LA TEMPERATURE !

Notre indépendance énergétique et alimentaire va nous obliger à développer nos énergies renouvelables, mais faut-il pour autant faire n'importe quoi à n'importe quel prix et n'importe où ?

Faut-il inventer de nouvelles méthodes de culture pour faire plaisir à certains au risque d'appauvrir nos surfaces agricoles, de défigurer nos paysages tout en ignorant et pénalisant les riverains d'un territoire ?

Ancien Maire de Mauroux de 2014 à 2020, j'avais été confronté à un projet d'implantation de panneaux photovoltaïques sur des terres arides (dites dégradées), non cultivées, mais sur lesquelles pâturaient des moutons. L'implantation de panneaux photovoltaïques à environ 2 m de hauteur restait discrète, des haies naturelles pouvaient servir d'écran, le paysage et la vie des riverains étaient impactés à minima.

Les moutons continuaient à paître sous les panneaux participant ainsi à l'entretien des surfaces concernées. Le faible coût d'implantation et d'exploitation permettait un retour sur investissement rapide.

Ne faut-il pas rechercher des implantations de ce type, plus fédératrices, sur des sites appropriés (anciennes décharges, carrières, vastes surfaces sans maisons à proximité, remplacement de serres existantes) avant de s'orienter vers des solutions coûteuses, hasardeuses, présentant beaucoup d'avantages sur le papier, mais qui ne correspondent pas à nos types de terrains, de nos charmants petits villages et qui seront rejetées par une majorité de la population ?

Le jeudi 7 juillet 2022, se tenait une information-concertation à la salle des fêtes de Mauroux 46 entre 17 et 20h.

Cette réunion était organisée par l' ASA de Sérignac, porteur du projet et la Société TSE, développeur de centrales photovoltaïques. Monsieur le Maire de Mauroux et une partie de son CM y participaient.

Les maurouxis(es) sont venus nombreux(plus d'une soixantaine) pour dire leur mécontentement. Les échanges ont été très vifs les participants étant catégoriquement opposés à ce projet.

Les remarques suivantes ont été faites

.Vous avez ficelé votre projet en cachette, sans aucune concertation .

. Nous voulons savoir à qui profite ce projet ?

.Vous allez dégrader nos paysages, déprécier nos maisons. Les propriétaires impactés seront-ils indemnisés ?

. Nous ne voulons pas devenir une centrale électrique !

. Vous allez casser notre tourisme. Les touristes ne voudront plus revenir sur notre territoire .

. Nous voulons nous promener sur nos chemins sans voir ces horreurs !

Allez voir ailleurs pour implanter vos ombrières, nous n'en voulons pas chez nous!

.Vous nous méprisez !

En fait les organisateurs pensaient recevoir les gens par petits groupes répartis dans les 3 heures prévues. Cela est plus facile pour « enfumer » les récalcitrants. Pas de chance ils sont tous arrivés en même temps pensant que c'était une réunion publique !

Seul un responsable communicant a tenté de répondre aux questions et remarques. Le responsable de la société TSE s'est toujours tenu à l'écart et n'a pas voulu prendre la parole. C'était leur stratégie, laisser faire les communicants.

La question est de savoir ce qui justifie l'implantation d'ombrières sur notre territoire ?

Les porteurs du projet et la société TSE ont l'audace d'appeler ces ombrières «la Canopée» ! Est-ce de la provocation ?

La solution des ombrières répondrait-elle prioritairement aux besoins de certains agriculteurs qui souhaitent un complément de retraite ou pour les plus jeunes un complément de revenu ainsi qu'à la manne financière dont pourraient bénéficier certaines collectivités?

Les gains espérés (?) et les avantages mis en avant sont-ils à la hauteur et justifient-ils de tels investissements ?

Le projet présenté par la société TSE ne repose sur rien de concret. Les supposés avantages restent à démontrer avec un « pilote » opérationnel à partir de septembre en Haute-Saône et il faudra plusieurs années de récoltes pour tirer des conclusions (essais prévus sur 9 ans).

Retour 50 – 11-oct.-22 – 2/2

Dans l'immédiat (fin juillet) le Conseil Municipal de Mauroux doit prendre une délibération concernant le zonage de la commune pour le futur PLUI qui devrait être bientôt approuvé par l'ensemble des communes. Il doit donc approuver les zones (x 5 sur Mauroux) sur lesquelles pourraient être implantées les futures ombrières. Hors, M. Maire de notre commune n'a eu connaissance du zonage que depuis 15 jours et la population seulement à partir du 7 juillet, lors de la présentation du projet par TSE.

L' ASA de Sérignac, la société TSE, la Communauté de Communes ont travaillé en catimini afin de nous mettre devant le fait accompli. C'EST INADMISSIBLE !

Quelles sont les conséquences d'implantations d'ombrières inappropriées sur notre territoire ?

- des paysages défigurés par des forêts de poteaux surmontés de panneaux entre 5 et 7 m de hauteur.
- des riverains qui subiront une détérioration de leur espace de vie et une perte conséquente de la valeur de leurs biens pouvant aller jusqu'à 30% pour les maisons les plus proches des ombrières.

- une dégradation catastrophique du tourisme, les moyens modernes de communication faisant circuler les avis critiques des touristes (Instagram, facebook ..). Avec ses 2 villages de vacances et son camping, Mauroux (520 habitants) double sa population en période estivale. Des conséquences désastreuses pour la fréquentation de ceux-ci et toutes les activités attachées au tourisme.

-l'effort financier très important consenti par la Communauté de Communes suite au regroupement des OT avec le grand Cahors serait en grande partie anéanti.

-une consommation de surfaces agricoles irriguées alors que nous savons tous que nous aurons besoin de tous les m2 de terre pour nourrir la planète.

-une perte de surfaces cultivées pour des terres agricoles qui sont aujourd'hui irriguées et par conséquent une perte de rendement. (implantation des panneaux, infrastructures)

-une difficulté dans le choix des cultures qui n'auront pas un ensoleillement optimal sur des sols pauvres mais très riches en pierres !

-à terme le risque de voir ces espaces devenir à leur tour des terres dégradées car plus cultivées du fait de trop de contraintes, d'un résultat /ha peu encourageant, mais avec une prime/ha assurée !

Mauroux n'a pas la chance d'avoir de site remarquable, sa seule richesse est sa beauté naturelle avec ses terres vallonnées et rocailleuses, ses hameaux de maisons typiques en pierre, son village accueillant avec encore son épicerie et son restaurant. Nous ne voulons pas devenir une centrale électrique.

Nous demandons fermement au porteur de projet et à la société TSE d'arrêter toute prospection de ce type sur notre commune. Nous voulons continuer de vivre heureux.

Mauroux le 08 Juillet 2022

Retour 51 – 12-juil.-22 – 2/2

From:

To: "consultationmaurouxois@gmail.com" <consultationmaurouxois@gmail.com>

Date: Tue, 12 Jul 2022 19:45:04 +0000

Subject: Projet d'ombrières agrivoltaïques

Après étude des documents qui nous ont été remis lors de la réunion concernant ce projet, très ambitieux sur le papier, mais réalité toute autre, nous vous informons qu'il est hors de question de subir une quelconque dégradation des paysages magnifiques dans lesquels nous vivons.

Il faut que Mauroux reste en l'état, sans ces affreuses constructions, qui auraient non seulement un impact sur l'environnement, à quelque endroit que nous nous trouverions, mais aussi la fin d'une jolie petite commune de campagne, appréciée des habitants mais aussi des touristes de passage.

Surtout pas cela ..

C'est un refus catégorique de notre part.

Merci de bien vouloir en tenir compte.

Retour 52 – 10-juil.-22 – 1/1

To: "consultationmaurouxis@gmail.com" <consultationmaurouxis@gmail.com>

Date: Sun, 10 Jul 2022 09:07:29 +0000 (UTC)

Subject: Retour réunion du 07/07/2022 • projet ombrière

Bonjour,

Je fais suite à ma participation à la réunion du 07/07/22 concernant la présentation du projet d'ombrières sur notre commune. Je vous confirme que mon épouse, et moi-même, sommes opposés à l'implantation d'ombrières agrivoltaïques. Tout d'abord, c'est une pollution visuelle.

Ensuite, il n'y a eu aucune information sur la réalité de la mise en œuvre, sur la dégradation des parcelles, chemins, bois si les travaux se feraient.

Qu'en est-il de leur durée de vie, du recyclage de ces panneaux photovoltaïques?

Qu'en est-il de la société TSE (transparence sur ce type de projet)?

Et pour finir, la dépréciation de la valeur des biens immobiliers est bien réelle si cette implantation se ferait, sans parler de l'impact sur le touriste qui est important sur notre commune (gîtes, campings et chambres d'hôtes et tous nos chemins de randonnée). Merci de bien en compte notre opposition à ce projet.

Bien cordialement.

Retour 53 – 9-juil.-22 – 1/1

From: To: consultationmaurouxis@gmail.com

Date: Sat, 9 Jul 2022 13:04:41 +0200

Subject: Projet ombrières photovoltaïques sur la commune

il faut passer à une production d'énergie plus propre, je pense. Ce projet ne tient cependant pas compte de la volonté des citoyens des communautés, seulement de leur éventuelle résistance {explication au lieu d'offrir}.

Le projet actuel ne profite qu'à quelques-uns et constitue un fardeau pour beaucoup.

Donc, la question à laquelle il faut répondre est de savoir comment plus de personnes peuvent bénéficier et aider le projet en même temps ?

Lors de l'installation du projet, des panneaux solaires doivent être achetés, j'estime entre 20.000 et 40.000.

Cela signifie un prix bas par panneau solaire. Si les citoyens pouvaient s'inscrire pour faire installer des panneaux solaires sur leurs toits (ou au sol) et disposer de leur propre source d'énergie à bas prix, de nombreuses personnes pourraient en bénéficier et le projet aurait un plus grand impact.

Votre expression

Localisation : Commune de Mauroux (46)

Merci d'utiliser les numéros de parcelles concernées

| | |
|--------------|--|
| Questions | <p>→ Pour le [1] n° 190 =</p> <ul style="list-style-type: none"> - quelle serait la surface utilisée pour l'implantation de l'installation ? - les riverains ont-ils été consultés ? - y-a-t-il des nuisances sonores ? |
| Remarques | |
| Propositions | |

Votre expression

Paysage 2/3

| | |
|--------------|--|
| Questions | <p>Est-il prévu un dispositif végétal permettant de cacher la vue des panneaux depuis la route, les routes et les habitations jouxtant l'installation ?</p> <p>- L'impact sur le tourisme vert des parcelles à Mauroux a-t-il été évalué ?</p> |
| Remarques | |
| Propositions | |

Votre expression

Paysage 3/3

| | |
|--------------|--|
| Questions | <p>Il est noté que "l'implantation de l'ombrière crée un nouveau paysage" ... qui est moche par rapport à la nature observée actuellement.</p> |
| Remarques | |
| Propositions | |

Votre expression

La vie du projet dans le territoire

| | |
|--------------|---|
| Questions | |
| Remarques | <p>"... plus de retombées positives pour le territoire" ...</p> <p>→ Nous faisons observer que la collectivité et ses habitants ne bénéficient d'aucune retombées positives. Seule le propriétaire du terrain perçoit un retour positif.</p> <p>Au contraire, un exemple de conséquences négatives pour la commune de Mauroux serait peut-être la fermeture du village de vacances en raison de l'implantation d'ombrières à proximité immédiate.</p> |
| Propositions | |



Votre expression

Localisation : Commune de Mauroux (46)

Merci d'utiliser les numéros de parcelles concernées

130

| | |
|---------------------|---|
| Questions | <ul style="list-style-type: none"> - Ce type de projet a-t-il déjà été réalisé en place ailleurs, en France ? - Sur la parcelle 130 comment sera fait l'accès au chantier ? la propriété de Cubertou est traversée par un petit chemin. Sera-t-il utilisé ? - Comment est prévue la redistribution de l'électricité produite ? (adieu, enterré...) |
| Remarques | <ul style="list-style-type: none"> - Notre projet à nous était de faire de la maison de Cubertou, un pôle => quel impact visuel ? Y aura-t-il un manifeste ? Comment peut-on éviter l'impact visuel ? - Divulguer l'importance de la valeur foncière de la propriété - |
| Propositions | |

Votre expression

Paysage 3/3

| | |
|---------------------|--|
| Questions | <p>Concernant un éventuel investissement dans le projet, quel serait le retombée financière à l'apais pour la commune et pour l'investisseur? Car en définitive, à part quelques agriculteurs (forgeron), on va défigurer plusieurs parties de notre territoire et n'en avoir aucun profit, on se voit les nuisances visuelles et une déviation inévitable de nos propriétés bâties...</p> |
| Remarques | <p>Sachant que tous les mairouxais continueront à payer le WKATT/H au mètre... Pas très normal tout ça...</p> |
| Propositions | |



Votre expression

Localisation : Commune de Mauroux (46)

Merci d'utiliser les numéros de parcelles concernées

| | |
|---------------------|---|
| Questions | <p>Manque de vues pour estimer l'impact visuel de l'implantation du projet.</p> <p>Pourquoi mettre des ombrières sur des parcelles qui ne sont pratiquement pas utilisées actuellement, et déjà irriguée Ex. 73, 115, 5, 3 et 69 Parciellement.</p> <p>le projet est-il porteur pour la population ?</p> |
| Remarques | <p>Refus global de la population d'avoir des ombrières sur la commune.</p> <p>Les résidents ne souhaitent pas l'implantation de ce projet</p> <p>les parcelles</p> <p>Il y a trop de maisons dispersées pour réussir une implantation sur.</p> <p>les parcelles doivent être</p> |
| Propositions | <p>✳️ Implanter ce projet dans un territoire moins contraignant et moins orienté sur le tourisme.</p> <p>Commentons par mettre du photovoltaïque sur les toitures, avant les terrains même si c'est en dehors de ce projet.</p> |

Votre expression

Paysage 1/3

| | |
|--------------|--|
| Questions | |
| Remarques | 50% de l'année le boisement n'a pas de feuilles, donc très polluant visuellement. ↳ Page 31 |
| Propositions | |

Livret étape 2 vol.

Votre expression

Paysage 2/3

| | |
|--------------|--|
| Questions | |
| Remarques | Vues a. jointes ne sont pas réalistes il faut les présenter sur les 3 axes ↳ Voir page 33 |
| Propositions | |

dl. 1 - concertation TSE ENERGY 2022

32

Votre expression

La vie du projet dans le territoire

| | |
|--------------|---|
| Questions | |
| Remarques | |
| Propositions | Pour monter un tel projet. Il faut avoir l'adhésion de la population au démarrage et non 4-5 personnes qui ne sont pas représentatives de la population communale |



Votre expression

L'agrivoltaïsme

4

5

| | |
|---------------------|---|
| Questions | |
| Remarques | <p>1. Personne ne sait ce qui pourra pousser sous un ensemble de panneaux surplombant le sol de la parcelle visée par votre projet démesuré sur les communes de Mauroux et de Nasquières. On ne lance pas un projet de ce type dans ces conditions. C'est un non-sens industriel, scientifique et financier. Vos arguments, finement préparés, sont dérisoires un par un. Vous essayez sans faire croire que ce projet est bon ; il est abominable et purement financier, au détriment de particuliers et d'agriculteurs qui individuellement sont déformés par une telle initiative.</p> |
| Propositions | <p>1. TSE doit en première priorité valider son projet sur des parcelles de type "clanche", avec un impact minimum en cas d'échec probable. Ne pas installer sur le territoire Français, dit rural, des monstrueux champs agrivoltaïques. Il existe des milliers de km d'autoroutes, de toitures industrielles, de zones respectées "clanches" à équiper périsiblement à toute autre zone de vie à la campagne, au détriment des individus qui y vivent, de la faune abondante, de la flore. Cette technologie est un non-sens en milieu rural, tant qu'il reste des surfaces sèches à exploiter en priorité.</p> |



Votre expression

La localisation

6

6.1

6.2

6.3

| | |
|--------------|--|
| Questions | |
| Remarques | <p>Je suis personnellement impacté directement par votre projet sur la ma commune de Marquières. Dans votre livret étape 2 vol 1 page 7 : identification 115 au Nord de la commune de Marquières.</p> <p>Nous sommes tous scandalisés par la localisation que vous faites à notre voisin avec qui nous entretenons d'excellentes relations.</p> <p>Nous sommes de très nombreux voisins tout autour de cette parcelle, à être impactés par votre insupportable projet.</p> <p>Je suis adhérent à l'association PEP (Protection Environnement Patrimoine). Nous avons tous signé la pétition contre le projet, dans son ensemble. Nous sommes solidaires des communes qu'ils visent.</p> |
| Propositions | <p>Localiser votre projet dans des zones où il n'y a pas de vie de personnes, qui recherchent la beauté de la nature profonde.</p> <p>Notre très beau terrain, et ceux de nos voisins, jouent directement la parcelle visée. Votre projet ruinerait notre cadre de vie. Il est visible ; ses nuisances sont non compatibles d'aucun mode de vie.</p> <p>Ne détruisez pas les magnifiques territoires Français au bénéfice d'un projet purement financier.</p> <p>C'est inacceptable, tout simplement.</p> |



Votre expression

L'environnement

7

8

9

10

| | |
|--------------|---|
| Questions | |
| Remarques | <p>la beauté de la parcelle que vous visiez sur Mauvais - Manquiers est infinie. la faune y est extrêmement riche, tout comme sa flore. Vous ne visiez pas sur les terrains que vous visiez par votre mégaloprojet. L'environnement est à préserver avant toute chose - il est le résultat du bon sens des générations qui nous ont précédés. Nous ne pouvons pas proposer à nos enfants de tels mauvais projets - c'est une des vraies valeurs que nous nous devons de défendre tous. Votre projet va à l'encontre du sens de l'évolution des êtres humains et de la nature.</p> |
| Propositions | <p>Venez vous promener chez nous. Venez apprécier la beauté de la vraie Nature. Venez partager la qualité. Abandonnez vos décisions statiques, logicielles. Il y a tout de bons projets autres que le vôtre pour produire du courant localement, à une taille humaine, à consommer localement plutôt qu'à tout détruire au profit de sociétés multinationales. Nous sommes fan du photovoltaïque local, à petite échelle (10-500 m² max), non visible, et qui préserve réellement l'environnement des régions.</p> |



Votre expression

Le paysage

11

12

13

| | |
|---------------------|--|
| Questions | |
| Remarques | <p>le paysage des 3 régions que vous visez pour votre projet est magnifique, équilibré. les habitants y font leur vie car le sens de la vie est bien là. les touristes viennent en grand nombre à Maunorm et Marquières, communes réputées pour leurs campings, gîtes, parcs naturistes, promenades à pieds, à vélo (voyez le projet TAE Vélo à Marquières - les sentiers balisés longeant la parcelle que vous ambitionnez d'utiliser. les grands champs sont magnifiques, ils participent pleinement au paysage.</p> |
| Propositions | <p>la parcelle 115 participe aux magnifiques paysages des maisons nombreux qui la bordent. Nous voyons tous cette parcelle de nos maisons. Nous n'imaginons pas un instant qu'une société financière, telle que TSE, ou tout autre, vienne détruire définitivement le paysage de nos lieux de vie. Avec un peu d'empathie, pouvez-vous un instant vous identifier à nous, et percevoir ce que nous ressentons ?</p> |



Votre expression

Autres éléments et enjeux en réflexion (1)

14

| | |
|--------------|--|
| Questions | |
| Remarques | <p>Il ne sera pas question de co-construire votre projet. Nous vous proposons de le co-détruire. Votre modèle d'affaire est non respectueux des personnes auxquelles vous vous adressez :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. les agriculteurs : ils travaillent sans relâche, pour produire les produits de qualité dont nous avons tous besoins. Notre voisin nous a clairement indiqué qu'il abandonnerait la production agricole sur ses parcelles. 2. les habitants : Nous aimons vivre à la campagne, sans démesure. Nous soutenons la décroissance! |
| Propositions | <p>Acceptables avenirS (≡ ex FOKS) devrait s'occuper de développer un modèle d'affaire qui permette aux agriculteurs de vendre leurs produits à un prix juste, par exemple en créant des centrales d'achat* de leurs produits, au juste prix qui leur permette de vivre dignement, en préservant l'Agriculture Française, et en laissant à nos enfants des terres exploitées de manière traditionnelle. Votre proposition de location de leurs terres est une honte.</p> |

(*) ou coopératives locales (économie en circuit court)

Votre expression

Les réponses aux questions fréquentes concernant le photovoltaïque 15

| | |
|--------------|--|
| Questions | |
| Remarques | <p>Le titre de votre point 15 est éroné (il fallait écrire je pense Agri-voltaïque). Les 3 FAQs ont été montées de toute pièce. Vous essayez de nous faire croire que vous avez récolté des questions, et que vous nous présentez les 3 questions les plus posées. Vous n'avez même pas l'honnêteté de lister l'ensemble des questions que nous nous posons tous. Ce simulacre de clarification ne nous laisse pas dupe. Nous avons bien compris, c'est une pratique malheureusement assez simple, que vos documents, séances d'informations, sont déployés à la seule fin de faire passer ce abominable projet sur nos territoires de vie.</p> |
| Propositions | <p>Installez vos ombrières à des endroits où il n'y a personne, pas de fame, pas de flore, pas de cultures, pas de joie de vivre en harmonie.</p> <p>Mettez vos énergies dans des bons projets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - développer des filières locales qui permettent aux agriculteurs de vivre dignement. Votre pseudo-proposition les enterrerait définitivement - Proposez-nous gratuitement des panneaux photovoltaïques à taille humaine, maison par maison; nous nous ferons un plaisir de les y accueillir <p>ex: projet BRUSOL à Bruxelles (Belgique). Ça, ça fonctionne; ça donne du sens à l'avenir; ça répond à la demande des citoyens.</p> |



Votre expression

Autre thème :

| | |
|---------------------|--|
| Questions | |
| Remarques | <p>Beaucoup de maires de communes sont juges et parties de votre projet. Ils sont eux-mêmes, pour leur propre intérêt, agriculteurs ou en possession de terrains visés par le projet. Ces maires n'ont même pas eu le courage de faire savoir à l'ensemble de leurs administrés que ce projet existait. C'est tout simplement inadmissible.</p> <p>Les maires vont se positionner dans les communautés de communes pour ou contre le projet. J'espère qu'au moins ceux qui ont un intérêt direct, ou indirect dans le projet s'abstiendront de voter, ou mieux, qu'ils soient exclus des délibérations. Etre juge et partie est anti-démocratique.</p> |
| Propositions | <p>C'est inadmissible.</p> <p>Quand comprendrez-vous que nous ne nous laisserons pas juger par vos visés?</p> <p>L'aventure humaine a 4,5 milliards d'années. La terre a besoin de projets sages, bons pour la Nature et pour les hommes. Il est urgent de prendre des bonnes décisions. La marche arrière doit être enclenchée ! Ne tardez pas à réorienter votre projet.</p> <p>C'est de l'Agilité, recommandé dans le développement des start-ups.</p> |

Retour 58 – 11-déc.-22 – 1/1

De:

Objet: Re: Projet d'ombrières agrivoltaïques du Quercy - Livrets de concertation

Date: 11 décembre 2022 à 20:48

À: concertation acceptablesavenir concertation@acceptablesavenir.eu

Bonsoir,

Merci pour votre mail.

J'ai participé à votre rencontre programmée il y a quelques jours.

Je vous en ai fait part directement mais je tiens aussi à vous l'écrire.

Ces réunions ne sont pas des "concertations", vous mettez juste quelques panneaux avec des pseudos photos 3d représentant des réalisations que vous souhaitez faire et vous donnez accès à des livrets dans lesquels vous faites des réponses "politiques" aux questions des riverains et passez donc à côté des craintes qui vous sont remontées. En effet beaucoup de réponses sont données à côté de la question et avec des phrases toutes faites, qui répondent systématiquement à côté de la problématique évoquée.

S'agissant des photomontages :

1) ces photos ne semblent pas du tout représentatives et comme vous n'avez aucun engagement sur le rendu final, l'exercice n'a pas d'intérêt si ce n'est étouffer les protestations. C'est une méthode déloyale à mon sens.

2) les photos sont prises avec des angles de vue qui n'existent pas, ou ne sont pas représentatifs.

- on est soit de très loin.

- soit on parle d'une représentation de photo prise à 5 m de haut avec les panneaux à plat. En clair vous nous expliquez que ça ne se verra pas.

Vous n'assumez donc pas le rendu de ces installations et c'est donc d'autant plus inquiétant.

Une nouvelle fois, je vous confirme que ce projet n'a pour moi, et pour la quasi totalité des habitants de la région, aucun sens dans cet environnement >> si ce n'est financier.

La France est couverte d'autoroutes avec des champs à perte de vue.

Vous devriez implanter vos installations dans des environnements qui ne portent pas de nuisance à ceux qui ne choisissent pas d'avoir ces centrales.

Il est absolument anormal que pour qu'une poignée de personnes en profite, tout un environnement et tous les habitants autour en soient tributaires.

Nous continuons d'être tout à fait contre ce projet et je pense que ce n'est absolument pas normal de nous imposer ces installations lorsqu'elles sont visibles dans de si belles campagnes. Bonne soirée

Retour 59 – 11-déc.-22 – 1/1

Objet: : Projet d'ombrières agrivoltaïques du Quercy - Livrets de concertation livret de concertation étape 2

Date: 12 décembre 2022 à 17:55

À: concertation@acceptablesavenir.eu,

Madame , Monsieur .

En réponse a votre livret de concertation étape 2 , nous ne voyons aucune différence notoire avec l'étape 1 dont nous avons , l'association Coubiac environnement déjà répondu. La réponse de l'étape 1 est d'ailleurs restée sans retour . Je reprendrais donc l'argumentaire de Pierre-Olivier Renoul dans son mail du 11 décembre 2022 (copie ci dessous) et celles de nos réponses de l'étape 1 . Pour vous faire part de notre totale opposition au projet et gardons la possibilité d'action en justice contre ce projet, et, vos présentations mensongères. En espérant que TSE réorientera ses implantations sur des zones plus adaptées , et moins destructrices en terme environnemental, naturel , valorisation du bâti construit ; et économie régionale de type agro -touristique . Bien respectueusement

De:

Objet: Important - Retour concertation Réunion Tournon d'agenais. Projet TSE

Date: 22 décembre 2022 à 17:21

À: concertation@acceptablesavenir.eu

Cc:

Madame, Monsieur,

Nous faisons suite à la « réunion » à laquelle nous avons participé le 25 novembre dernier à Tournon d'agenais au sujet du projet dit « agro voltaïque » sur plusieurs communes des départements 47, 46 et 82.

Nous avons pu y rencontrer les représentants de TSE.

Avant de parler du fond, un mot tout d'abord sur :

1) le mode opératoire :

- Habitants et propriétaires fonciers sur les communes de Tournon et Courbiac, nous n'avons reçu aucune invitation ni communication directe sur la tenue de cette réunion
- Aucun courrier de TSE, étant pourtant directement concernés par les parcelles « sélectionnées » sur Tournon et Courbiac
- Aucun courrier de la mairie de Tournon
- C'est grâce à des amis voisins en lien avec une association de défense de l'environnement que la tenue de cette réunion nous été signalée
- Si l'ensemble des administrés du Canton de Tournon a été informé de la sorte, nous comprenons mieux pourquoi seulement quelques dizaines de personnes ont pu se déplacer
- Réunion sans aucune présentation collective et orale susceptible d'encourager les citoyens à poser des questions légitimes
- De simples panneaux de simulation photo des projets de béton et d'acier sur les parcelles concernées : **photos tout à fait trompeuses sur la défiguration future de nos paysages avec des structures métalliques de la taille d'un immeuble de 2 étages**
- Aucune présentation précise de l'entreprise capitalistique TSE : son actionariat ? ses filiales ? ses holdings ? sa santé financière ? ses visées (nécessairement financières..)

S'agissant du fond :

2) Les Motivations officielles : TSE et les agriculteurs concernés présentent ces projets d'ombrières comme le moyen quasi providentiel de sauver notre agriculture à l'aune des étés caniculaires qui s'annoncent, en créant de l'ombre pour les plantes et en optimisant l'irrigation

Non sens agricole et logistique :

De quelles cultures parle t-on ? Soja ? blé, légumineuses ? Sorgo ? Fruits ? Aucun exemple de culture n'a été cité

Quel organisme agronomique indépendant du lobby des énergies voltaïque peut certifier aujourd'hui la plus value de rendement sachant qu'il y a à ce jour un seul exemple de 3 hectares en France sur une culture de soja en Haute Saone ?

Quelle plante peut, hormis les 2 mois d'été les plus chauds, se passer de la pleine lumière ambiante spécialement d'avril à juin ?

Optimisation de l'irrigation et des rendements ? Alors que plusieurs parcelles déjà identifiées (cf parcelle Courbiac lieu dit Plaines de Cinq sols) se situent sur des zones de pierres calcaires ou aucune possibilité d'irrigation n'est connue et ou aucune culture n'a été réalisée depuis 40 ans, le sol étant trop aride et caillouteux ?

Quid de l'entretien du pied de chaque plot en béton et chaque poteaux qui seront inéluctablement gagnés par la ronce sans possibilité d'entretien mécanique ?
Quid du nettoyage impératif de manière régulière, de panneaux mobiles situés à 7 m de haut ?

Non sens écologique :

A l'heure de l'urgence mondiale à économiser des matériaux et sources d'énergie, ces projets vont supposer :

- Le transport, la production et le coulage de centaines de tonnes de bétons pour assurer la rigidité de ces structures compte tenu du poids des câbles et panneaux et de la prise au vent / pluie
- La production (En France ?) de milliers de tonnes de poteaux d'acier galvanisé dont on se demande une fois plantés dans nos champs ce qu'il adviendra une fois les contrats arrivés à leur terme 20 ou 30 ans plus tard
(Qu'advient-il de ces structures en cas de dépôt de bilan de TSE ?)
- La production en Chine (la France ne produit pas 10% de ses besoins) de milliers de panneaux de verre et d'acier remplis de substances chimiques polluantes et dont le recyclage est inconnu
- Le transport de ces matériaux sur des milliers de km par bateaux alimentés au mazout
- Pour produire une énergie par nature aléatoire car elle dépend de l'ensoleillement a fortiori dans un climat de Lot et Garonne dit « océanique dégradé » avec ensoleillement limité 6 mois de l'année spécialement de janvier à juin
- Le montage sur chaque parcelle d'armoires de transformation électrique en béton ou acier
- Le déroulé de dizaines de km de câbles souterrains (ou pas ?) pour relier ces parcelles entre elles et au réseau à Roquecor + des km de tranchées à creuser ?
- Qui sera en charge de l'entretien de chaque parcelle ? du suivi des systèmes électriques d'orientation des panneaux, systèmes électriques qui vont subir en continue le vent, la pluie, le froid, la canicule, la corrosion, les panes..
- Quid du risque d'incendie et du schéma de sécurisation / présentation ?
- Un projet sur nos commune d'au moins 150 hectares additionnés quand le seul recul en France porte sur 3 hectares avec un an d'observation

Non sens esthétique et culturel : sans doute l'enjeu le plus grave pour les riverains concernés

- Vous avez opté pour votre projet non pour une zone qui présenterait le moins d'inconvénients possibles mais parce que vous revendiquez l'appui voire la démarche active de plusieurs agriculteurs réunis au sein du syndicat d'irrigation de Sérignac et communes alentour
- Vous leur faites miroiter pour cela des loyers financiers conséquents et attractifs sur le long terme : vous les tiendrez financièrement et rendez de facto impossible leur objectivité agricole et écologique sur ce projet
- Vous avez pu constater en visitant ce pays son caractère exceptionnel en terme de beauté de paysages, de villages et maisons en pierre, de vallées et coteaux encaissés au cœur du vignoble de Cahors et du pays des Bastides
- Ces atouts permettent aujourd'hui à une économie touristique de prospérer (gîtes, hôtels, campings, restaurants, vignobles..)
- Ces atouts ont fait l'objet par les autorités administratives de schémas de sauvegarde et de promotion ambitieux : zone natura 2000, espaces achetés et gérés par le CREN et plus récemment Label Plus Beaux Villages de France décerné à Tournon d'agenais.

Retour 60 – 22-déc.-22 – 3/3

- **Comment pouvez vous envisager de « garnir » ces paysages de structures de verres et d'acier de 9 mètres de haut soit la hauteur d'un immeuble de 2 étages....sur des parcelles de 3 hectares ou plus ?**
- Avez-vous conscience de l'effet esthétique dévastateur sur une géographie vallonnée ? et de l'impact sur la valeur des biens immobiliers concernés ?
- Quand tous les citoyens sont soumis eux à des normes draconiennes en terme de constructions individuelles pour respecter lesdits paysages ?
- Vous allez monter dans ces campagnes ces citoyens les uns contre les autres : ceux intéressés par un gain financier à court terme contre ceux soucieux d'une préservation pérenne du patrimoine naturel et local

La plupart des opposants à ce type de projet ne sont pas par principe opposés aux énergies renouvelables. Ils sont en revanche opposés à des projets dont la première visée est financière et leur sont présentés sous des prétextes fallacieux de sauvegarde de l'agriculture et du climat.

Plusieurs associations de défense de l'environnement sont déjà vous le savez « vent debout » contre ce projet « aventurier » et ne vous lâcherons pas dans votre démarche sournoise et trompeuse. Nous y adhérons et nous battons avec elles.

Elles iront devant la justice administrative combattre ce projet car notre territoire ne souhaite pas être votre laboratoire. Déjà la préfecture du Lot a eu le courage de poser son veto à des entreprises similaires près de Montcuq

La commune de Courbiac a dit NON à la quasi unanimité de ses habitants via pétition et avis du conseil municipal. Les 2 sénateurs de Lot et Garonne se sont déjà rendu sur place à l'invitation du Maire José LE CORRE et promis leur appui.

Il est encore temps pour TSE d'abandonner avec raison ce projet déraisonnable qui ne procèdera jamais comme vous osez le dire d'une « co construction ».

Avec nos sentiments respectueux.

Retour 61 – 29-déc.-22 – 1/1

De:

Objet: PROJET OMBRIERES - SABY 46700 MAUROUX

Date: 29 décembre 2022 à 11:08

À: concertation@acceptablesavenir.eu,

Bonjour,

Nous vous écrivons pour vous informer de notre opposition totale à votre plan d'envahir notre campagne avec votre projet.

Nous avons acheté notre maison justement pour son calme et pour la beauté des paysages. J'ai vu plusieurs reportages montrant l'inefficacité de ces projets, les cultures en dessous des ombrières ayant aussi besoin de soleil!! Vous êtes entrainé d'enfumer les agriculteurs avec une 'carotte' financière, Vous leur avez expliqué que leurs cultures ne pousseront pas?

Nous avons sur notre commune un projet qui fonctionne parfaitement et qui bénéficie aux habitants.

Nous ne sommes pas du tout contre le PV, mais il faut absolument que cela puisse apporter quelque chose à notre commune au lieu de partir pour des grandes entreprises.

S'il faut créer un Zone à défendre...

Cordialement

Retour 62 – 30-dèc.-22 – 1/1

De:
Objet: Ombrières a Mauroux 46700
Date: 30 décembre 2022 à 13:01
À: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour,
Nous sommes carrement CONTRE la pose d'ombrières de cette hauteur dans notre région !
Apart de l'agriculture, le tourisme est le plus grand atout dans cette belle région.
Nous ne sommes pas contre des panneaux photovoltaïques mais préférons les voir en forme de hangars, ombrières sur parkings magasins, sur les toits des habitations etc.
En plus j'ai vu les photos que vous montrez dans votre visuel et ils ne montrent pas les habitations (par ex. a Saby à Mauroux il y a au moins 8 maisons) Nous REFUSONS donc d'avoir des ombrières dans notre commune !!!!!

Retour 63 – 31-dèc.-22 – 1/1

De:
Objet: Projet photovoltaïque à Mauroux
Date: 30 décembre 2022 à 14:23
À: concertation@acceptablesavenir.eu

Madame/Monsieur,
Nous souhaitons par ce courrier porter plainte contre le projet photovoltaïque à Mauroux.
Nous vivons actuellement à Saby et nous sommes très inquiets de l'effet de ce projet sachant que la parcelle 190 aura un impact direct sur des tracés fréquemment empruntés par les Maurouxiens et les touristes. Dans notre cas l'effet sera notamment la détérioration de notre vue et de nos espaces de vie et la dépréciation de la valeur des biens. De plus, il y aura une dégradation touristique sachant que nous espérons louer une partie de notre logement en 2023 - nous voulons continuer de vivre heureux dans ce site remarquable naturel et offrir la même chose aux futurs vacanciers.
Je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.
Cordialement,

Retour 64 – 30-dèc.-22 – 1/1

De:
Objet: Ombrières a Mauroux 46700
Date: 30 décembre 2022 à 15:48
À: concertation@acceptablesavenir.eu

Messieurs, Mesdames,
Après une vie très occupante en commerce en Belgique, nous avons cherché et trouvé dans le LOT la maison où nous voulons passer notre retraite. Depuis 200 nous avons passé nos vacances d'été à Mauroux, sont revenu chaque année plusieurs fois par an et en 2008 nous avons eu l'occasion et la chance d'acheter une maison à Saby, espérant de passer là le reste de notre vie. L'espace, la nature et la gentillesse des gens nous ont charmé beaucoup. Depuis cet année, nous et la plus grande partie des gens ici à Mauroux sont très désolés et tristes que quelques personnes ici voulaient vendre leurs propriétés, héritage et patrimoine pour quelques sous à des grandes associations qui vont détruire et ruiner la nature ici dans notre beau village. Alors, vous comprenez que nous sommes CONTRE les projets d'ombrières au milieu de la nature à Mauroux.
Il y a plein d'autres options .

Retour 65 – 30-déc.-22 – 1/1

De:
Objet: project d'ombrières FLORESSAS
Date: 30 décembre 2022 à 16:09
À: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour

Je vous écris pour vous informer que ma famille et moi-même sommes opposés à votre construction adjacente à notre propriété.

Nos raisons sont nombreuses, la perte de valeur de notre propriété, notre santé, le bruit, la belle vue de notre propriété sera perdue, affectera la vie sauvage (oiseaux) et le tourisme. Vous ne montrez pas de photos de la zone à côté de nous pourquoi pas ? Nous vivons dans une belle région de France qui sera irrévocablement gâtée à jamais. Nous sommes d'accord avec l'énergie sola, mais PAS sous cette forme.

Retour 66 – 31-déc.-22 – 1/1

De:
Objet: Reponse de participation au projet d'ombrières .
Date: 31 décembre 2022 à 14:06
À: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour,
ce message en réponse au "Projet d'ombrières agrivoltaïques et d'irrigation du Quercy"/Livret de concertation/
Volume 2
Parcelle concernée :MAUROUX 190

QUESTIONS

quid du transport de l'électricité produite ? Combien de pylones et autres poteaux électriques sont- ils prévus? Existe-t-il un plan d'implantation de ceux -ci?
Quels aménagements prévus sur l'infrastructure routière pour construire les champs d'ombrières?
Quel bénéfice sur le coût de l'électricité? (réduction sur les factures pour les riverains ?)

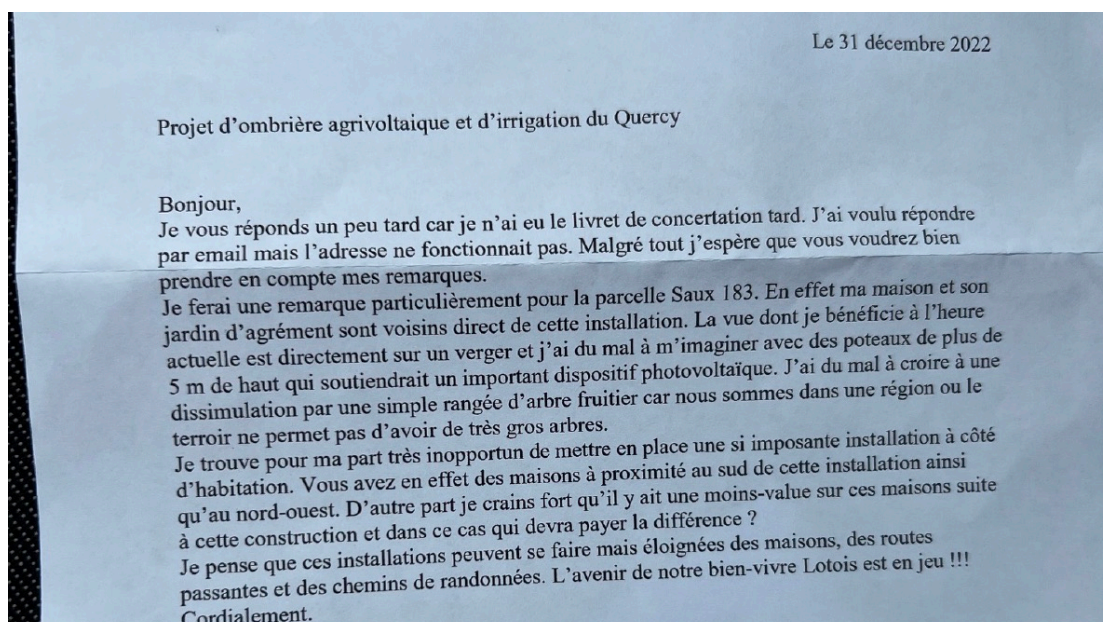
REMARQUES

Valeur vénale des biens immobiliers considérablement amoindrie par la présence des ombrières.
Dégradation majeure de l'attrait touristique de la zone qui ne cesse de se développer.

PROPOSITIONS

Rencontre avec des riverains de champs d'ombrières déjà en exploitation.
fait à Mauroux le 31 décembre 2022

Retour 67 – 9-jan.-23 – 1/1



Retour 68 – 14-jan.-23 – 1/2

De:

Objet: Livret concertation/Etape 2

Date: 14 janvier 2023 à 21:03

À: concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour Mesdames, Bonjour Messieurs,

Vous dépensez beaucoup de temps et donc beaucoup d'argent pour organiser un simulacre de concertation, concertation obligatoire envers les administrations auxquelles vous devez prouver la tenue de réunions ainsi que la distribution de documents sur les communes concernées par votre projet d'ombrières. Vous avez donc tenu des réunions à Roquecor, Saint Matré, Tournon, vous avez omis consciencieusement d'en tenir une sur Mauroux. Vous avez eu raison car vous avez compris que la population, en grande majorité (plus de 350 signataires de notre pétition), ainsi que le Conseil Municipal étaient opposés à votre projet, mais pas pour autant opposés aux énergies renouvelables dès lors qu'elles ne sont pas implantées n'importe où, n'importe comment et à n'importe quel prix.

Le responsable des renseignements territoriaux ainsi que Monsieur le sous préfet ont bien écouté et compris nos arguments et ils ont pu ainsi se rendre compte de notre détermination. Ils ont pu constater aussi en se déplaçant sur notre territoire que les implantations d'ombrières sur notre commune étaient toutes à proximité de hameaux et qu'elles impactaient visuellement les riverains.

Nous avons bien compris votre motivation première : faire de l'argent comme d'autres sociétés et en distribuer un peu aux agriculteurs qui sont en galère financière. Certes vous produirez accessoirement des kwh, en été, quand nous en avons le moins besoin ! Le maintien de l'agriculture sous les ombrières ne vous sert que d'alibi tout en rassurant nos dirigeants, pour un temps, quand ils se rendront compte qu'ils se sont faits bernés. Votre livret de concertation/étape 2 est trompeur. Vous citez dans la plus part des cas une seule parcelle par commune, ce qui laisse à penser que les autres sont abandonnées. Des personnes ont appelé la mairie ou notre association pour avoir des explications. De plus, majoritairement, les prises de vues sont soigneusement orientées de façon à ne voir aucune maison !

Dans votre livret questions/réponses, vous vous tirez plusieurs fois une balle dans le pied ! Vous formulez des réponses tout à fait contradictoires par rapport aux arguments que vous aviez donnés lors de réunions ou dans des documents d'information.

Retour 68 – 14-jan.-23 – 2/2

- en page 3 : concernant le démantèlement des installations vous dites que les coûts seront provisionnés au cours des 5 dernières années d'exploitation du système. Donc dans 35 ou 45 ans ! Vous ne provisionnez rien, car où serez-vous à cette date là ? Il est à parier que c'est le descendant de l'agriculteur ou la collectivité qui devra le faire.

- en page 11 et 21 : La hauteur maximale de la structure avec les panneaux placés à la verticale est de 8,5 mètres maximum ! Vous disiez 7 m maxi. Vous voulez faire croire aux riverains que vous allez les cacher avec des plantations !

Page 11 : En cas de vents forts, chutes de neige et grêle importante, les panneaux s'orientent automatiquement en position de sécurité (pour les protéger) ET CULTURES ? Vous disiez que les ombrières devaient protéger les récoltes des événements météorologiques !

Page 27: En cas de dépôt de bilan de TSE, la réponse est au conditionnel. Le projet ne devrait pas être affecté. La banque devrait reprendre le contrôle du projet. Rien n'est sûr et c'est bien inquiétant. Dans le bail emphytéotique que vous allez faire signer aux agriculteurs, il y aura très certainement toutes les conditions d'exploitation des installations. Vous nous avez souvent dit que vous vouliez afficher une transparence totale. Pouvez-vous donc nous communiquer un exemple type de contrat emphytéotique que vous allez faire signer aux agriculteurs ? Nous vous en remercions par avance.
Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, mes sincères salutations.

Retour 69 – 4-oct.-23 – 1/1

De:

Objet: Re: Projet ombrières du Quercy - information

Date: 4 octobre 2023 à 23:20

À: concertation acceptablesavenir concertation@acceptablesavenir.eu

Bonjour,

Cela fait longtemps que je n'entends plus parler de TSE et de son projet d'implantation dans notre région.

Vous nous aviez dit revenir vers nous au 1 semestre 2023 et qu'ils nous informeraient ses sites choisis vs ceux abandonnés..

A date et sauf erreur de ma part, nous n'avons aucune information.

Avez-vous des informations ? Savez-vous où ils en sont ?

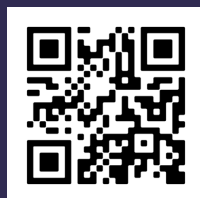
J'ai un projet d'achat dans la région et tout semble bloqué par cet hypothétique projet ou ces hypothétiques implantations.

Merci d'avance pour votre retour.

Bien sincèrement,

Merci pour votre participation

Retrouvez l'ensemble des livrets de concertation via ce QR Code



TSE
AGRI PV

